



Projet de budget 2025

Document à l'attention du Conseil général

Rapport du Conseil communal et arrêté	1-5
Compte de résultats et compte de résultats condensés en fonctionnelle	6-7
Compte d'investissements du PA et dépenses du PF condensés en fonctionnelle.....	8-9
Degré d'autofinancement et équilibre budgétaire.....	10-11
Plan financier et des tâches 2026-2028.....	13
Indicateurs financiers.....	14-15

Budget d'exploitation – classification fonctionnelle (détail)

Chapitre

0	ADMINISTRATION GENERALE	17
	01100 Conseil général	17
	01200 Conseil communal	17
	02100 Service financier.....	17-19
	02200 Administration (général).....	19-21
	02900 Immeubles administratifs	21-23
1	ORDRE ET SECURITE PUBLIQUE, DEFENSE.....	25
	11100 Sécurité communale	25
	14000 Questions juridiques	25
	14001 Police des habitants	27
	14060 Etat civil régional	27
	15000 Service du feu.....	27
	16100 Stand de tir.....	29
	16101 Défense nationale militaire / abri STPA	29
	16200 Protection civile	29
	16201 Poste sanitaire (Cure 14)	29
	16202 Poste de commandement (Coteaux 3).....	31
	16203 Poste d'attente (Draizes 23)	31
2	FORMATION	33
	21110 Cycle 1	33
	21200 Cycle 2	33
	21300 Cycle 3	33
	21700 Bâtiments scolaires	33-35
	21921 Patrouilleurs scolaires.....	35
	22000 Ecoles spéciales.....	35
	23000 Formation professionnelle initiale	35
3	CULTURE, LOISIRS ET SPORTS, EGLISES.....	37
	31100 Musées et arts plastiques	37
	32100 Bibliothèques.....	37
	32200 Concerts et théâtre	37-39
	32900 Culture et promotion.....	39
	33210 Téléréseau	39
	34100 Sports (général)	39
	34105 Centre sportif La Rive.....	39-41
	34110 Port	41
	34200 Loisirs (général).....	43
	34201 Plage	43
	34202 Parcs publics et chemins pédestres	43-45
	34203 Salle polyvalente	45
	34204 Immeuble Courtils 35A (Four banal)	45-47

35000	Paroisse protestante.....	47
35010	Paroisse catholique	47
4	SANTE	49
42100	Soins ambulatoires.....	49
42200	Services de sauvetage	49
43310	Service dentaire scolaire.....	49
43400	Contrôle des denrées alimentaires.....	49
49000	Santé publique, autres	49
5	SECURITE SOCIALE	51
51200	Réductions de primes (LAMal).....	51
53200	Prestations complémentaires à l'AVS.....	51
53330	Prestations aux retraités	51
54100	Allocations familiales	51
54300	Avance et recouvrement des pensions alimentaires	51
54400	Protection de la jeunesse	51
54440	Animation de jeunesse.....	51
54510	Crèches et garderies	51-53
55200	Part communale aux mesures d'insertion	53
57200	Aide matérielle légale	53
57900	Assistance, autres	53
57960	Guichets sociaux régionaux.....	53
59200	Actions d'entraide dans le pays.....	53
59300	Actions d'entraide à l'étranger.....	53
6	TRANSPORTS.....	55
61500	Routes communales.....	55-57
61550	Places de stationnement	57
61900	Routes, autres.....	57
62300	Subvention trafic régional.....	57-59
62310	Noctambus.....	59
62900	Transports publics, autres	59
63100	Navigation.....	59
7	PROTECTION ENVIRONNEMENT ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE.....	61
71010	Approvisionnement en eau	61-63
72010	Traitement des eaux usées	63
72030	Traitement des eaux claires	63-65
73010	Gestion des déchets ménages	65
73030	Gestion des déchets entreprises	65-67
74100	Corrections de cours d'eau	67
75000	Protection des espèces et du paysage.....	67
76100	Protection de l'air et du climat	67
76900	Lutte contre la pollution de l'environnement	67
77100	Cimetières, crématoires	67-69
77910	Toilettes publiques.....	69
79000	Aménagement du territoire (général)	69-71
79070	Conférence régionales	71

8	ECONOMIE PUBLIQUE.....	73
81200	Entretien ouvrages AF.....	73
81401	Viticulture.....	73
82000	Sylviculture.....	73-75
84000	Tourisme.....	75
87110	Réseau d'électricité.....	75
87120	Commerce de l'électricité.....	75
87200	Gaz (redevance Viteos).....	75
9	FINANCES ET IMPOTS	77
91000	Impôts communaux généraux.....	77
91010	Impôts spéciaux.....	77
93000	Péréquation financière et compensation des charges.....	77
96100	Intérêts.....	77-79
96200	Frais d'émission.....	79
96300	Biens-fonds du patrimoine financier.....	79
963001	Immeuble Coteaux 2 (Hôtel de Commune).....	79-81
963002	Immeuble Coteaux 38.....	81
963003	Immeuble Goutte d'Or 7 (Cercle).....	81
963004	Immeuble Impasse du Carraz 1.....	81
963006	Immeuble Petit-Cortailod 18-19.....	83
963007	Immeuble Sachet 10 (La Rosière).....	83
963008	Local commercial Impasse du Carraz 2.....	83-85
963011	Cabane forestière du Haut.....	85
963012	Cabane forestière du Bas.....	85
936013	Vignoble communal.....	85
97100	Redistributions liées à la taxe sur le CO2.....	85
	Budget d'exploitation – classification par nature (5 positions)	86-89
	Budget et prévisions d'investissements du PA	90-92
	Budget d'investissements du PA – classification fonctionnelle	93-101
	Budget d'investissements du PA – classification par nature.....	103
	Budget et prévisions de dépenses du PF.....	105
	Budget des dépenses du PF – classification fonctionnelle	107
	Budget des dépenses du PF – classification par nature.....	109

Rapport du Conseil communal au Conseil général à l'appui du budget 2025

Monsieur le président,
Madame, Monsieur,

1. Introduction

Le budget 2025 présente un excédent de revenus de 298'500 fr., soit 188'000 fr. de plus que le budget 2024. Le budget proposé pour les charges d'exploitation est basé sur les dépenses figurant dans les comptes 2023 pour les rubriques en mains communales, sur les budgets adoptés par les différents syndicats auxquels la Commune est affiliée ainsi que sur les charges de transfert décidées au niveau cantonal comme par exemple la facture sociale.

2. Evolution des charges et des revenus par rapport aux comptes 2023

La comparaison du budget avec les derniers comptes bouclés permet de voir quelles sont les rubriques qui présentent les principales fluctuations. Il faut prendre en compte que deux années séparent les comptes 2023 du budget 2025. L'inflation est en nette diminution ; par rapport au mois de septembre de l'année dernière, le renchérissement s'est chiffré à + 0,8 %. Selon le Secrétariat d'état à l'économie (SECO), l'inflation devrait être de 0,7 % en 2024. Une différence de 1,5 % entre les comptes 2023 et le budget 2025 peut donc être imputée à l'inflation.

Les principales fluctuations dans la comparaison avec les comptes 2023 sont les suivantes:

- Il convient de rappeler que le résultat des comptes 2023 a été influencé par deux recettes exceptionnelles qui n'apparaissent plus dans le budget 2025. Il s'agit d'une réévaluation de la valeur du patrimoine financier pour un montant de 246'368 fr. (rubrique 44434.00) ainsi que de la valeur des parts de la Commune dans les entreprises publiques pour un montant de 109'270 fr (rubrique 44630.00).
- Les charges en personnel (30) augmentent de 128'123 fr. Dans le rapport sur les comptes 2023, le Conseil communal a informé de sa décision de ne plus contracter d'assurance pertes de gain en raison du montant de plus en plus élevé de la prime. En lieu et place, le Conseil communal propose de budgéter une somme de 83'800 fr., équivalente au montant de la dernière prime budgétée, pour financer l'engagement de travailleurs temporaires, en cas d'absences prolongées dans un service. Cette somme explique en grande partie l'augmentation des charges en personnel. L'autre explication est la non budgétisation des indemnités versées par l'assurance accident en 2023, soit 32'213 fr.
- Le budget lié aux salaires du personnel (rubrique 30100.00) n'augmente que de 853 fr. en tenant compte de la compensation du renchérissement et de l'engagement du nouveau responsable des finances quelques mois avant le départ du titulaire pour assurer une transition optimale. Cette situation s'explique en grande partie par le remplacement de l'agent de sécurité publique par un mandat de prestation avec la Ville de Neuchâtel, entraînant une diminution de 113'668 fr de la rubrique charges de personnel et une augmentation de 104'132 fr. des charges de transfert au chapitre de la Sécurité communale (11100).
- Au chapitre de la scolarité obligatoire (21110 à 21300), les charges liées aux Syndicats scolaires augmentent de 274'900 fr., principalement en lien avec une augmentation du nombre d'élèves.
- Dans le chapitre du port (34110), la décision du Canton de limiter à 10 % la part des taxes d'amarrage pouvant être affectée à la caisse communale diminue les revenus de 60'706 fr.
- Les amortissements du centre sportif de la Rive (34105) augmente de 62'300 fr. en lien avec les investissements importants réalisés pour les vestiaires.
- La facture sociale diminue de 46'790 fr. soit une différence de 2 % pour les deux ans considérés.
- Dans le chapitre des routes communales (61500), les taxes d'équipements (rubrique 42400.08) sont désormais versées dans le compte d'exploitation, alors qu'auparavant elles étaient versées directement dans un compte de réserve au bilan. Il en résulte une augmentation de 59'518 fr. des revenus dans cette rubrique. Dans le même chapitre, nous proposons d'augmenter le budget de 30'000 fr. pour la rubrique entretien des routes (31410.00) afin de faire face aux imprévus.

- Les charges du chapitre du transport régional (62300) augmentent de 130'504 fr. en lien avec l'accroissement des coûts de la prestation de TransN SA et la réduction du soutien au trafic régional décidée par la Confédération.
- Au chapitre autofinancé de l'approvisionnement en eau (71010), on notera une diminution importante de 108'655 fr. de la rubrique eau (31200.03) en raison de l'achat en 2023 d'eau à la Commune de Boudry pendant la période d'assainissement du puits de la Tertillière.
- Dans le chapitre traitements des eaux usées (72010), les taxes d'équipement (rubrique 42400.08) sont désormais versées comme revenus dans ce compte au lieu d'être versées au bilan soit une augmentation de recettes de 35'711 fr pour cette rubrique. Cela n'a cependant pas d'impact sur le résultat global dans la mesure où ce chapitre est autofinancé. Dans le même chapitre, on observe une diminution de 86'331 fr. du budget pour l'entretien des égouts et des stations de pompes (rubrique 31420.03 et .20).
- La diminution des recettes de la taxe déchets ménages (73010) de 50'712 fr. est liée à la diminution annoncée en juin 2023 de la taxe de base de 88 fr. à 75 fr. Le montant de la réserve (286'729 fr. au 31.12.22) est suffisant pour assurer cette diminution.

3. Evolution des charges des principaux syndicats intercommunaux par rapport au budget 2024

Les fluctuations des charges liées aux syndicats intercommunaux se présentent de la manière suivante par rapport au budget 2024 :

Syndicat de la sécurité civile	+ 4'300 fr.	+ 1,5 %
Cercle scolaire Cerisiers	+ 91'700 fr.	+ 1,7 %
Théâtre régional	- 1'200 fr.	- 1,7 %
Syndicat de l'anneau d'athlétisme	+ 900 fr.	+ 3,4 %
Service de l'ambulance	+ 3'800 fr.	+ 2,0 %
ECAP (missions de secours)	+ 3'400 fr.	+ 5,4 %
Transport régional	+ 86'800 fr.	+ 18,4 %
STEP Boudry-Cortailod	- 1'600 fr.	- 8,2 %
STEP Saunerie	- 60'600 fr.	- 14,3 %
Déchetterie de la Croix	+ 3'600 fr.	+ 2,4 %
Syndicat des forêts	+ 32'600 fr.	+ 37,9 %
Objectif.ne (ancien RUN)	+ 300 fr.	+ 1,8 %
Région Neuchâtel Littoral (RNL)	+ 400 fr.	+ 3,8 %

Les principales fluctuations s'expliquent de la manière suivante :

- Au chapitre des transports publics (62300), l'augmentation est due à l'accroissement des coûts de la prestation de TransN SA et à une réduction du soutien au trafic régional décidée par la Confédération.
- La diminution des charges de la STEP de la Saunerie est liée à une augmentation des subventions.
- L'augmentation des charges pour le syndicat des forêts est liée à une diminution 80'000 fr. des subventions accordées par la Confédération pour l'entretien des forêts.

4. Revenus fiscaux

Les revenus liés aux impôts communaux généraux (chapitre 91000) augmentent de 791'224 fr. par rapport aux comptes 2023. Les impôts sur le revenu des personnes physiques sont estimés sur la base des taxations définitives de 2024 effectuées jusqu'à ce jour. L'évaluation des revenus liés aux personnes morales se base sur les indications fournies par le Service des contributions. Les impôts spéciaux (chapitre 91010) sont en légère diminution 29'952 fr. par rapport à 2023. La Commune redevient bénéficiaire du système de péréquation (chapitre 93000) ; cela entraîne une diminution des charges de 50'152 fr. par rapport aux comptes 2023.

L'évolution des revenus fiscaux (91) au cours de ces dernières années se présente de la manière suivante :

2018 :	13'268'871 fr.	
2019 :	13'720'873 fr.	
2020 :	13'595'198 fr.	
2021 :	14'158'767 fr.	
2022 :	14'123'138 fr.	
2023 :	14'425'029 fr.	
2024 :	14'658'800 fr.	(budget)
2025 :	15'186'300 fr.	(budget)

5. Investissements

Le budget des investissements tient compte des projets prévus en 2025 de même que les projets envisagés à plus long terme. Le montant net prévu pour les investissements du patrimoine administratif en 2025 est de 5'382'100 fr. A noter qu'il s'agit pour la plupart d'intentions qui devront faire l'objet de demandes de crédits spécifiques auprès du Conseil général. A noter également que certains investissements ne pourront être réalisés que si les procédures en cours aboutissent (Berguettes-Ruffières, par exemple). L'expérience a montré que des imprévus peuvent survenir et modifier l'ordre des priorités dans le courant de l'exercice.

6. Règles du frein aux dépenses et du frein à l'endettement

Le règlement communal sur les finances impose plusieurs règles de frein aux dépenses. L'excédent de charges du résultat du budget (déficit) ne doit pas dépasser 10 % du capital propre du dernier exercice bouclé. L'excédent de charges doit également être couvert par l'excédent du bilan (fortune nette). Ces deux règles ne sont pas pertinentes car le budget présente un bénéfice.

Des investissements réguliers sont importants pour maintenir en état et, si nécessaire, développer le patrimoine communal existant. Le Conseil communal propose pour 2025 un budget d'investissements du patrimoine administratif d'un montant net de 5'382'100 fr. Les principaux objets concernent les travaux au Chemin des Draizes et la rénovation du chauffage du collège du Coq d'Or. La règle concernant le frein à l'endettement qui fixe la capacité d'investissements maximale à plus de 11'421'200 fr., est également respectée.

7. Perspectives

L'économie de notre pays et de notre région se sont montrées résilientes par rapport aux différentes crises traversées depuis le début de la décennie. L'inflation semble être maîtrisée et la banque nationale a abaissé deux fois son taux directeur depuis le début de l'année. Cependant des ralentissements conjoncturels sont constatés dans le canton et le taux de chômage augmente régulièrement. Le groupe d'experts de la Confédération pour les prévisions conjoncturelles tablait en septembre sur une croissance économique inférieure à la moyenne en 2024. Grâce à la reprise progressive de l'économie mondiale, la croissance devrait toutefois accélérer modérément en 2025 (1,6 %) et l'inflation continuer de ralentir.

Le budget proposé présente un léger bénéfice pour la deuxième fois consécutive. Des dépenses supplémentaires sont prévisibles à terme dans le domaine de l'assainissement énergétique des bâtiments communaux, du réseau électrique nécessaire à l'électrification de la société et en lien avec l'augmentation décidée par le Canton du nombre de places d'accueil dans le parascolaire. Le Conseil communal va continuer de veiller à la maîtrise des dépenses de fonctionnement tout en poursuivant les investissements pour maintenir en bon état le patrimoine communal et améliorer les services rendus à la population.

8. Conclusions

Le Conseil communal remercie les citoyennes et les citoyens ainsi que les contribuables pour leurs contributions en faveur de la collectivité. Il remercie également les collaboratrices et collaborateurs communaux pour leur engagement et vous invite, Monsieur le président, Madame, Monsieur, à bien vouloir accepter le budget 2025 en adoptant l'arrêté y relatif.

Cortailod, le 20 novembre 2024

Au nom du Conseil communal
La vice-présidente Le chef du dicastère
Anneline Straubhaar Olivier Félix



Budget 2025

Compte de résultats	Budget 2025	Budget 2024	Ecart	Comptes 2023	Ecart
Charges d'exploitation	20'708'500	20'208'700	499'800	19'962'656.73	745'843
30 Charges de personnel	2'957'800	2'878'100	79'700	2'829'676.63	128'123
31 Charges de biens, de services et d'exploitat.	2'693'100	2'507'300	185'800	2'774'445.16	-81'345
33 Amortissements du patrimoine administratif	2'556'800	2'498'700	58'100	2'458'265.95	98'534
35 Attrib. aux fonds et financements spéciaux	139'600	142'500	-2'900	137'784.94	1'815
36 Charges de transfert	11'415'100	11'220'100	195'000	10'805'367.63	609'732
37 Subventions à redistribuer	190'000	210'000	-20'000	186'746.00	3'254
39 Imputations internes	756'100	752'000	4'100	770'370.42	-14'270
Revenus d'exploitation	-21'092'500	-20'337'900	-754'600	-19'640'750.11	-1'451'750
40 Revenus fiscaux	-15'196'000	-14'668'000	-528'000	-14'433'578.88	-762'421
42 Taxes	-3'340'400	-3'351'700	11'300	-3'446'208.71	105'809
43 Revenus divers	-18'100	-18'500	400	-36'741.03	18'641
45 Prélèvem. sur fonds et financements spéci..	-1'408'300	-1'260'700	-147'600	-596'321.97	-811'978
46 Revenus de transfert	-183'600	-77'000	-106'600	-170'849.60	-12'750
47 Subventions à redistribuer	-190'000	-210'000	20'000	-186'679.50	-3'321
49 Imputations internes	-756'100	-752'000	-4'100	-770'370.42	14'270
Résultat des activités d'exploitation	-384'000	-129'200	-254'800	321'906.62	-705'907
34 Charges financières	395'400	349'900	45'500	691'916.51	-296'517
44 Revenus financiers	-1'026'000	-972'300	-53'700	-1'427'561.96	401'562
Résultat provenant de financements	-630'600	-622'400	-8'200	-735'645.45	105'045
Résultat opérationnel	-1'014'600	-751'600	-263'000	-413'738.83	-600'861
38 Charges extraordinaires	1'205'600	1'131'000	74'600	193'346.58	1'012'253
48 Revenus extraordinaires	-489'500	-489'500	0	-800'765.82	311'266
Résultat extraordinaire	716'100	641'500	74'600	-607'419.24	1'323'519
Total du compte de résultats	-298'500	-110'100	-188'400	-1'021'158.07	722'658



Budget 2025

Compte d'exploitation

Classification fonctionnelle condensée

	Budget 2025	Budget 2024	Ecarts	Comptes 2023	Ecarts
Fonctionnelle	-298'500.00	-110'100.00	-188'400.00	-1'021'158.07	722'658.07
Total des Charges	22'309'500.00	21'689'600.00	619'900.00	20'847'919.82	1'461'580.18
Total des Revenus	-22'608'000.00	-21'799'700.00	-808'300.00	-21'869'077.89	-738'922.11
0 ADMINISTRATION GENERALE	1'842'300.00	1'647'600.00	194'700.00	1'546'712.81	295'587.19
Charges	2'288'900.00	2'065'800.00	223'100.00	2'085'611.94	203'288.06
Revenus	-446'600.00	-418'200.00	-28'400.00	-538'899.13	92'299.13
1 ORDRE ET SECURITE PUBLIQUE, DEFENSE	531'100.00	589'200.00	-58'100.00	517'713.64	13'386.36
Charges	888'800.00	926'000.00	-37'200.00	875'335.62	13'464.38
Revenus	-357'700.00	-336'800.00	-20'900.00	-357'621.98	-78.02
2 FORMATION	6'339'400.00	6'235'200.00	104'200.00	6'071'393.20	268'006.80
Charges	6'604'000.00	6'540'100.00	63'900.00	6'343'017.25	260'982.75
Revenus	-264'600.00	-304'900.00	40'300.00	-271'624.05	7'024.05
3 CULTURE, LOISIRS ET SPORTS, EGLISES	692'000.00	682'900.00	9'100.00	562'700.29	129'299.71
Charges	1'206'200.00	1'175'300.00	30'900.00	1'105'130.45	101'069.55
Revenus	-514'200.00	-492'400.00	-21'800.00	-542'430.16	28'230.16
4 SANTE	243'900.00	235'300.00	8'600.00	202'185.75	41'714.25
Charges	243'900.00	235'300.00	8'600.00	202'185.75	41'714.25
Revenus	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
5 SECURITE SOCIALE	3'488'800.00	3'531'000.00	-42'200.00	3'494'058.20	-5'258.20
Charges	3'490'100.00	3'532'800.00	-42'700.00	3'495'858.20	-5'758.20
Revenus	-1'300.00	-1'800.00	500.00	-1'800.00	500.00
6 TRANSPORTS	1'526'600.00	1'300'400.00	226'200.00	1'361'496.72	165'103.28
Charges	3'022'600.00	2'686'000.00	336'600.00	1'783'989.67	1'238'610.33
Revenus	-1'496'000.00	-1'385'600.00	-110'400.00	-422'492.95	-1'073'507.05
7 PROTEC. ENVIRONNEM. ET AMENAG. TERRITOIRE	725'800.00	714'800.00	11'000.00	605'570.31	120'229.69
Charges	3'404'800.00	3'445'800.00	-41'000.00	3'506'628.30	-101'828.30
Revenus	-2'679'000.00	-2'731'000.00	52'000.00	-2'901'057.99	222'057.99
8 ECONOMIE PUBLIQUE	-33'500.00	-26'800.00	-6'700.00	-204'687.27	171'187.27
Charges	603'300.00	537'100.00	66'200.00	589'311.53	13'988.47
Revenus	-636'800.00	-563'900.00	-72'900.00	-793'998.80	157'198.80
9 FINANCES ET IMPOTS	-15'654'900.00	-15'019'700.00	-635'200.00	-15'178'301.72	-476'598.28
Charges	556'900.00	545'400.00	11'500.00	860'851.11	-303'951.11
Revenus	-16'211'800.00	-15'565'100.00	-646'700.00	-16'039'152.83	-172'647.17



Budget 2025

Compte d'investissements PA condensé Classification fonctionnelle		Budget 2025	Budget 2024	Ecart	Comptes 2023	Ecart
Fonctionnelle		5'382'100.00	6'652'700.00	-1'270'600.00	4'173'484.83	1'208'615.17
Total des Charges		6'666'200.00	7'796'700.00	-1'130'500.00	4'549'887.67	2'116'312.33
Total des Revenus		-1'284'100.00	-1'144'000.00	-140'100.00	-376'402.84	-907'697.16
0	ADMINISTRATION GENERALE	0.00	150'000.00	-150'000.00	60'360.45	-60'360.45
	Charges	0.00	150'000.00	-150'000.00	60'360.45	-60'360.45
	Revenus	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
1	ORDRE ET SECURITE PUBLIQUE, DEFENSE	34'200.00	0.00	34'200.00	-241.80	34'441.80
	Charges	34'200.00	0.00	34'200.00	6'821.20	27'378.80
	Revenus	0.00	0.00	0.00	-7'063.00	7'063.00
2	FORMATION	1'188'000.00	1'444'500.00	-256'500.00	92'452.10	1'095'547.90
	Charges	1'253'000.00	1'494'500.00	-241'500.00	92'452.10	1'160'547.90
	Revenus	-65'000.00	-50'000.00	-15'000.00	0.00	-65'000.00
3	CULTURE, LOISIRS ET SPORTS, EGLISES	638'600.00	1'520'000.00	-881'400.00	752'164.92	-113'564.92
	Charges	652'100.00	1'533'000.00	-880'900.00	786'032.96	-133'932.96
	Revenus	-13'500.00	-13'000.00	-500.00	-33'868.04	20'368.04
4	SANTE	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	Charges	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	Revenus	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
5	SECURITE SOCIALE	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	Charges	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	Revenus	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
6	TRANSPORTS	527'000.00	462'600.00	64'400.00	308'608.18	218'391.82
	Charges	1'732'600.00	1'543'600.00	189'000.00	513'383.98	1'219'216.02
	Revenus	-1'205'600.00	-1'081'000.00	-124'600.00	-204'775.80	-1'000'824.20
7	PROTEC. ENVIRONNEM. ET AMENAG. TERRITOIRE	1'836'700.00	1'701'500.00	135'200.00	1'642'560.86	194'139.14
	Charges	1'836'700.00	1'701'500.00	135'200.00	1'773'256.86	63'443.14
	Revenus	0.00	0.00	0.00	-130'696.00	130'696.00
8	ECONOMIE PUBLIQUE	1'157'600.00	1'374'100.00	-216'500.00	1'317'580.12	-159'980.12
	Charges	1'157'600.00	1'374'100.00	-216'500.00	1'317'580.12	-159'980.12
	Revenus	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
9	FINANCES ET IMPOTS	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	Charges	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	Revenus	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00



Budget 2025

Compte d'investissements PF condensé Classification fonctionnelle		Budget 2025	Budget 2024	Ecarts	Comptes 2023	Ecarts
Fonctionnelle		0.00	228'000.00	-228'000.00	240'045.90	-240'045.90
Total des Charges		0.00	228'000.00	-228'000.00	246'145.90	-246'145.90
Total des Revenus		0.00	0.00	0.00	-6'100.00	6'100.00
0	ADMINISTRATION GENERALE	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	Charges	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	Revenus	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
1	ORDRE ET SECURITE PUBLIQUE, DEFENSE	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	Charges	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	Revenus	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
2	FORMATION	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	Charges	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	Revenus	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
3	CULTURE, LOISIRS ET SPORTS, EGLISES	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	Charges	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	Revenus	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
4	SANTE	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	Charges	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	Revenus	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
5	SECURITE SOCIALE	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	Charges	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	Revenus	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
6	TRANSPORTS	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	Charges	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	Revenus	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
7	PROTEC. ENVIRONNEM. ET AMENAG. TERRITOIRE	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	Charges	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	Revenus	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
8	ECONOMIE PUBLIQUE	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	Charges	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	Revenus	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
9	FINANCES ET IMPOTS	0.00	228'000.00	-228'000.00	240'045.90	-240'045.90
	Charges	0.00	228'000.00	-228'000.00	246'145.90	-246'145.90
	Revenus	0.00	0.00	0.00	-6'100.00	6'100.00

Calcul du taux d'endettement - budget 2025

Comptes 2023		
200	Engagements courants	2'295'959
201	Engagements à court terme	600'000
204	Passifs de régularisation	143'660
205	Provisions à court terme	40'940
206	Engagements financiers à long terme	13'000'000
208	Provisions à long terme	25'252
209	Engagements envers les financements spéciaux et les fonds enregistrés comme capitaux de tiers	619'835
CAPITAUX DE TIERS		16'725'646

100	Disponibilités et placements à court terme	1'487'755
101	Créances	4'064'820
102	Placements financiers à court terme	0
104	Actifs de régularisation	509'948
106	Stock	462
107	Placements financiers	47'288
108	Immobilisations corporelles du patrimoine financier (PF)	7'035'422
109	Créances envers les financements spéciaux et fonds enregistrés comme capitaux de tiers	0
PATRIMOINE FINANCIER		13'145'694

Budget 2025		
400	Impôts personnes physiques	12'425'000
401	Impôts personnes morales	2'313'700
REVENUS FISCAUX		14'738'700

Taux d'endettement net en % 24.3

Marge d'autofinancement

Budget 2025		
Résultat d'exercice		298'500
(-) déficit / (+) bénéfice		
Amortissements légaux (Nature 33)		2'556'800
Marge d'autofinancement		2'855'300
Investissements NET	5'382'100	5'382'100
Degré d'autofinancement		53.1

Degré minimal d'autofinancement selon Règles LFinEC

25

Règles LFinEC

Taux d'endettement net	Degré minimal d'autofinancement exigé
<0%	pas de limite
de 0 à <50%	25%
de 50 à <100%	50%
de 100 à <150%	70%
de 150 à <200%	80%
200% et plus	100%

RESPECTE LA LIMITE !

Equilibre budgétaire - budget 2025

Critère 1

299	Excédent du bilan (fortune nette)	
299	Fortune nette (selon dernier Bilan: n -1)	28'607'303
+/-	Résultat budgétisé (année en cours: n)	110'100
	Fortune présumée à la fin de l'exercice en cours (année n)	28'717'403
	Résultat budgétisé année n +1	298'500
	Delta entre Fortune et résultat	29'015'903

Le budget répond aux exigences légales

Critère 2

29	Capital propre (année n -1)	
290	Financements spéciaux, engagements (+) et avances (-)	
2900100	Réserve eau	344'387
2900201	Réserve épuration	1'087'242
2900301	Réserve déchets ménages	286'729
2900401	Réserve déchets entreprises	40'461
2900500	Réserve électricité	0
2900700	Réserve port	375'000
291	Fonds	
2910000	Taxe compensatoire pl. parc	169'450
2910100	Fonds forestier	144'159
2910300	Taxe dessertes (équipement)	1'828'010
2910600	Fds vocation énergétique (bâtiments)	233'168
2910500	Fds vocation énergétique	214'946
2910700	Réserve entretien ouvrages AF	9'669
2911000	Legs + fondations	55'524
293	Préfinancements	
2930001	Préfinancement av. Fr.-Borel	635'800
2930002	Préfinancement Chavannes	838'600
294	Réserve de politique budgétaire	
2940000	Réserve conjoncturelle	4'869'061
295	Réserve liée au retraitement	
2950001	Réserve amort. retraitement PA	5'624'114
296	Réserve liée à la réévaluation PF	
2960000	Réserve réévaluation PF	244'200
299	Excédent du bilan (fortune)	28'607'303
29	Capital propre (année n -1)	45'607'824

Taux du déficit en % du capital propre 10% 4'560'782

Résultat budgétisé année n +1 298'500

Delta entre % du capital propre et résultat 4'859'282

Le budget répond aux exigences légales

Plan financier et des tâches 2026-2028

Compte de résultats	Comptes 2023	Budget 2025	Prévisions			Prévisions 2028
			2026	2027		
Charges d'exploitation	19'962'657	20'708'500	20'988'900	21'263'600		21'555'200
30 Charges de personnel	2'829'677	2'957'800	3'016'000	3'077'100		3'159'300
31 Charges de biens, de services et d'exploitation	2'775'245	2'693'100	2'720'000	2'747'000		2'773'900
33 Amortissements du patrimoine administratif	2'458'266	2'556'800	2'650'000	2'750'000		2'850'000
35 Attrib. aux fonds et financements spéciaux	137'785	139'600	139'600	139'600		139'600
36 Charges de transfert	10'804'568	11'415'100	11'517'200	11'603'800		11'686'300
37 Subventions à redistribuer	186'746	190'000	190'000	190'000		190'000
39 Imputations internes	770'370	756'100	756'100	756'100		756'100
Revenus d'exploitation	-19'640'750	-21'092'500	-21'246'500	-21'396'500		-21'546'500
40 Revenus fiscaux	-14'433'579	-15'196'000	-15'350'000	-15'500'000		-15'650'000
42 Taxes	-3'446'209	-3'340'400	-3'340'400	-3'340'400		-3'340'400
43 Revenus divers	-36'741	-18'100	-18'100	-18'100		-18'100
45 Prélèvem. sur fonds et financements spéciaux	-596'322	-1'408'300	-1'408'300	-1'408'300		-1'408'300
46 Revenus de transfert	-170'850	-183'600	-183'600	-183'600		-183'600
47 Subventions à redistribuer	-186'680	-190'000	-190'000	-190'000		-190'000
49 Imputations internes	-770'370	-756'100	-756'100	-756'100		-756'100
Résultat des activités d'exploitation	321'907	-384'000	-257'600	-132'900		8'700
34 Charges financières	691'917	395'400	395'400	395'400		395'400
44 Revenus financiers	-1'427'562	-1'026'000	-1'026'000	-1'026'000		-1'026'000
Résultat provenant de financements	-735'645	-630'600	-630'600	-630'600		-630'600
Résultat opérationnel	-413'739	-1'014'600	-888'200	-763'500		-621'900
38 Charges extraordinaires	193'347	1'205'600	1'205'600	1'205'600		1'205'600
48 Revenus extraordinaires	-800'766	-489'500	-489'500	-489'500		-489'500
Résultat extraordinaire	-607'419	716'100	716'100	716'100		716'100
Total du compte de résultats	-1'021'158	-298'500	-172'100	-47'400		94'200

Budget 2025 - indicateurs financiers (art. 57 RLFinEC)

a) Taux d'endettement net

Cet indicateur renseigne sur la part des revenus fiscaux, respectivement sur le nombre de tranches annuelles, nécessaires pour amortir la dette nette.

----- Dette nette 1 ----- Revenus fiscaux	x 100 = 23.56	Valeurs indicatives : < 100% 100% à 150% > 150%	<u>Bon</u> Suffisant Mauvais
--	---------------	--	------------------------------------

b) Degré d'autofinancement

Cet indicateur renseigne sur la part des investissements qu'une collectivité publique peut financer par ses propres moyens. A moyen terme, le degré d'autofinancement devrait se situer en moyenne à environ 100%, sous réserve du niveau déjà atteint par la dette. Le degré d'autofinancement idéal varie en fonction de la situation conjoncturelle :

----- Autofinancement ----- Investissements nets	x 100 = 42.78	Valeurs indicatives : > 100% 80% à 100% 50% à 80%	Haute conjoncture Cas normal <u>Récession</u>
---	---------------	--	---

c) Part des charges d'intérêts

Cet indicateur renseigne sur la part du revenu disponible absorbée par les charges d'intérêts. Plus la valeur est basse, plus la marge de manœuvre est élevée.

----- Charges d'intérêts nets ----- Revenus courants	x 100 = 0.30	Valeurs indicatives : 0% à 4 % 4% à 9% > 9%	<u>Bon</u> Suffisant Mauvais
---	--------------	--	------------------------------------

d) Degré de couverture des revenus déterminants

Cet indicateur renseigne sur le résultat du compte de résultats exprimé en pourcent des revenus déterminants.

----- Solde du compte de résultats ----- Revenus déterminants	x 100 = 1.38	Valeurs indicatives : > 0% -2,5% à 0% < -2,5%	<u>Équilibré / excédentaire</u> Déficit modéré Déficit exagéré
--	--------------	--	--

e) Dette brute par rapport aux revenus

Cet indicateur renseigne sur le niveau de la dette et plus particulièrement sur le fait que ce niveau est raisonnable ou non par rapport aux revenus dégagés.

----- Dette brute ----- Revenus courants	x 100 = 73.49	Valeurs indicatives : < 50% 50% à 100% 100% à 150% 150% à 200% > 200%	Très bon <u>Bon</u> Moyen Mauvais Critique
---	---------------	--	--

f) Proportion des investissements

Cet indicateur renseigne sur l'effort d'investissement déployé par la collectivité publique.

----- Investissements bruts ----- Dépenses totales	x 100 = 27.63	Valeurs indicatives : < 10% 10% à 20% 20% à 30% > 40%	Effort d'invest. faible Effort d'invest. moyen <u>Effort d'invest. élevé</u> Effort d'invest. très élevé
---	---------------	---	---

g) Par du service de la dette

Cet indicateur mesure l'importance des charges financières qui pèsent sur le budget et les comptes. Il renseigne sur la part des revenus courants absorbée par le service de la dette (intérêts et amortissements). Un taux plus élevé signifie une marge de manœuvre budgétaire plus restreinte.

Service de la dette	Valeurs indicatives :	< 5%	Charge faible
----- x 100 = 12.12		5% à 15%	<u>Charge acceptable</u>
Revenus courants		> 15%	Charge forte

h) Dette nette par habitant en francs

Cet indicateur n'a qu'une valeur informative limitée. En effet, l'évaluation de l'importance de la dette doit davantage tenir compte de la capacité financière des habitants que de leur nombre.

Dette nette 1	Valeurs indicatives :	< 0 fr.	Patrimoine net
----- = 746.13		0 fr. à 1'000 fr.	<u>Endettement faible</u>
Population résidante permanente		1'001 fr. à 2'500 fr.	Endettement moyen
		2'501 fr. à 5'000 fr.	Endettement important
		> 5'000 fr.	Endettement très important

i) Taux d'autofinancement

Cet indicateur renseigne sur la proportion du revenu que la collectivité publique peut consacrer au financement de ses investissements.

Autofinancement	Valeurs indicatives :	> 20%	Bon
----- X 100 = 10.65		10% à 20%	<u>Moyen</u>
Revenus courants		< 10%	Mauvais

j) Poids des intérêts passifs

Cet indicateur met en relation la part des recettes fiscales directes qui est consacrée au paiement des intérêts passifs. Il montre une des limites de l'endettement public. A titre d'exemple, si le poids des intérêts passifs est de 10%, cela signifie que chaque fois qu'un contribuable (personne physique ou morale) paie 100 francs d'impôt, 10 francs sont utilisés pour payer les intérêts passifs.

Charges d'intérêts	Valeurs indicatives :	> 9%	Poids des intérêts exagéré
----- = 2.68		4% à 9%	Poids des intérêts moyen
Revenus fiscaux directs		< 4%	<u>Poids des intérêts faible</u>

Indicateurs financiers

	Désignation	Budget 2025	Budget 2024	Comptes 2023	Comptes 2022
a)	Taux d'endettement net (%)	23.56	10.78	24.80	10.86
b)	Degré d'autofinancement	42.78	32.05	55.95	131.89
c)	Part des charges d'intérêts	0.30	0.39	0.21	0.58
d)	Degré de couverture des revenus déterminants	1.38	0.53	4.88	8.09
e)	Dette brute par rapport aux revenus	73.49	82.30	77.22	86.48
f)	Proportion des investissements	27.63	31.50	21.32	14.57
g)	Part du service de la dette	12.12	12.40	12.23	12.95
h)	Dette nette par habitant en francs	746.13	336.13	760.72	336.85
i)	Taux d'autofinancement	10.65	10.25	11.34	16.84
j)	Poids des intérêts passifs	2.68	2.46	4.96	2.87

1100 Conseil général

- 30000.00 Le montant des jetons de présence aux séances du Conseil général et des commissions communales est déterminé par l'arrêté du Conseil général du 5 novembre 2009.
- 31020.02 Les dates des séances du Conseil général, les décisions de celui-ci, ainsi que les mutations (avis de proclamation, puis validation de nouveaux conseillers généraux) nécessitent la publication d'avis officiels. Le solde est composé de diverses dépenses relatives à des fournitures inhérentes aux différentes votations, ainsi qu'à la confection des fascicules du budget et des comptes. Ce compte enregistre également le coût des élections communales (impression des bulletins, publications diverses, dépouillement, etc.).
- 31320.02 Dans cette rubrique figure le coût de la révision annuelle des comptes communaux par un réviseur agréé. Cette dépense doit être dissociée des autres honoraires de conseillers externes.
- 31990.00 Ce compte enregistre les dépenses liées à l'achat de subsistance pour les personnes convoquées au bureau de dépouillement.

01200 Conseil communal

- 30000.02 et suivants Chaque conseiller communal touche un salaire mensuel fixe de 1'200 fr. brut, qui couvre les heures consacrées aux séances du Conseil général et du Conseil communal, ainsi que les heures consacrées à certaines tâches particulières et représentatives. Cette dépense figure dans le compte 30000.02. En plus de ce salaire, une indemnité mensuelle forfaitaire de 50 fr. pour frais de déplacements est versée aux membres de l'exécutif (voir compte 31700.00). Le surplus d'heures spéciales, non incluses dans le salaire mensuel fixe, est rétribué au prix de 50 fr. brut par heure de vacation. Cette dépense figure dans le compte 30000.03.
- 30593.00 Acceptée par le Grand Conseil en mars 2019, la loi instituant un fonds d'encouragement à la formation professionnelle initiale en mode dual (LFFD) est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2020. Ce fonds est alimenté par un prélèvement chez tous les employeurs du Canton à hauteur de 0,58 % de la masse salariale de leur entreprise.
- 31051.00 Dans ce montant sont compris les apéritifs et autres vins d'honneur offerts par le Conseil communal à l'occasion de réceptions officielles ou à des sociétés ou groupements, ainsi que les divers achats de vins. Le repas offert annuellement aux employés communaux, divers cadeaux et fleurs offerts à l'occasion de départ à la retraite, de naissance, de mariage et décès au sein du personnel ou de ses proches sont également inclus dans cette rubrique. Nous comptabilisons également dans ce compte les frais de réception des jeunes de 18 ans et ceux de la réception des nonagénaires et couples fêtant leurs 50 et 60 ans de mariage.
- 31130.00 L'ordinateur portable d'un membre du Conseil communal doit être remplacé en 2025.
- 31180.00 L'outil informatique utilisé pour les procès-verbaux du Conseil communal est obsolète et n'est plus maintenu par la société qui l'a conçu ; son remplacement est donc inévitable. Le choix s'est porté sur un nouvel outil proposé par le Service informatique de l'entité neuchâteloise (SIEN) dédié à la gestion des séances et des procès-verbaux du Conseil communal, lequel sera à moyen terme étendu aux séances des commissions et du Conseil général et remplacera la plateforme ECHO.
- 31340.02 Les véhicules privés des membres du Conseil communal sont couverts par une assurance « casco collective », lors de leurs déplacements en lien avec leur mandat.
- 31530.00 La redevance pour la maintenance du système informatique, assurée par le Service informatique de l'entité neuchâteloise (SIEN), est définie au travers d'une convention, laquelle a été révisée et indexée pour la période 2024-2028. Cette maintenance couvre l'entretien du matériel, l'hébergement de données, ainsi que le développement et le suivi des applications informatiques nécessaires aux services administratifs. Les cinq conseillers communaux étant équipés d'un ordinateur portable, ceci implique le paiement d'une redevance annuelle au SIEN pour la maintenance de ce matériel informatique.
- 31700.00 Les membres du Conseil communal touchent une indemnité forfaitaire mensuelle de 50 fr. pour les frais de déplacements avec leur véhicule privé en lien avec leur fonction (5 membres x 50 fr./mois x 12 mois = 3'000 fr.).
- 31990.00 Le Conseil communal octroie ponctuellement quelques dons ou soutiens financiers durant l'année.
- 43090.00 Nous comptabilisons dans ce compte les jetons de présence perçus par les membres du Conseil communal faisant partie d'un syndicat intercommunal ou de toute autre institution extracommunale, devant être reversés à la Commune puisque l'indemnisation de ces différentes représentations est incluse dans le salaire de base (voir commentaire du compte 30000.02, ci-dessus).

02100 Service financier

- 31000.00 Cette rubrique comporte les frais de fournitures spécifiques au Service financier.



Budget 2025

Classification fonctionnelle		Budget 2025	Budget 2024	Ecart	Comptes 2023	Ecart
0	ADMINISTRATION GENERALE	1'842'300	1'647'600	194'700	1'546'712.81	295'587
	Charges	2'288'900	2'065'800	223'100	2'085'611.94	203'288
	Revenus	-446'600	-418'200	-28'400	-538'899.13	92'299
01	Législatif et exécutif	248'100	226'500	21'600	222'348.83	25'751
	Charges	253'900	232'500	21'400	227'566.03	26'334
	Revenus	-5'800	-6'000	200	-5'217.20	-583
01100	Conseil général	27'900	30'300	-2'400	26'986.18	914
30	Charges de personnel	10'000	12'000	-2'000	9'945.00	55
30000.00	Jetons de présence CG et Commissions	10'000	12'000	-2'000	9'945.00	55
31	Charges de biens, de services et d'exploitat.	14'600	15'300	-700	14'041.18	559
31020.00	Imprimés, publications	3'000	4'000	-1'000	2'894.05	106
31020.02	Publications et annonces	3'000	3'500	-500	2'254.48	746
31180.00	Immobilisations incorporelles (logiciels, licences)	1'000	0	1'000	1'615.50	-616
31320.02	Honoraires de révision	7'300	7'300	0	7'215.90	84
31990.00	Autres charges d'exploitation	300	500	-200	61.25	239
39	Imputations internes	3'300	3'000	300	3'000.00	300
39300.00	Imput. internes frais administratifs et d'exploitat.	3'300	3'000	300	3'000.00	300
01200	Conseil communal	220'200	196'200	24'000	195'362.65	24'837
30	Charges de personnel	150'300	141'600	8'700	148'348.65	1'951
30000.02	Honoraires du Conseil communal	72'000	72'000	0	72'000.00	0
30000.03	Jetons de présence du Conseil communal	64'000	57'000	7'000	68'187.50	-4'188
30500.00	Cotis. patron. AVS, AI, APG, AC, frais adm.	8'900	8'400	500	5'491.10	3'409
30530.00	Cotis. patron. aux assurances-accidents	300	300	0	299.10	1
30540.00	Cotis. patron. caisses de compens. pour ALFA	2'700	2'600	100	1'706.05	994
30591.00	Fonds de formation professionnelle	200	200	0	78.55	121
30592.00	Cotis. patron. aux structures d'accueil	300	300	0	161.55	138
30593.00	Fonds formation apprentis	800	800	0	404.15	396
30900.00	Formation et perfectionnement du personnel	1'000	0	1'000		1'000
30990.00	Autres charges du personnel	100	0	100	20.65	79
31	Charges de biens, de services et d'exploitat.	75'400	60'300	15'100	51'931.20	23'469
31020.00	Imprimés, publications	0	0	0	838.90	-839
31020.02	Publications et annonces	800	300	500	1'011.26	-211
31051.00	Frais de réceptions	32'000	32'000	0	28'428.45	3'572
31130.00	Matériel informatique	1'500	1'500	0		1'500
31180.00	Immobilisations incorporelles (logiciels, licences)	12'200	200	12'000	130.99	12'069
31300.03	Téléphones	200	200	0	162.00	38
31340.01	Assurances choses et RC	400	400	0	323.65	76
31340.02	Primes d'assurances véhicules	300	300	0	268.90	31
31530.00	Entretien du matériel informatique	23'000	20'400	2'600	17'650.65	5'349
31700.00	Frais de déplacements et autres frais	3'000	3'000	0	3'116.40	-116
31990.00	Autres charges d'exploitation	2'000	2'000	0		2'000
39	Imputations internes	300	300	0	300.00	0
39300.00	Imput. internes frais administratifs et d'exploitat.	300	300	0	300.00	0
43	Revenus divers	-5'800	-6'000	200	-5'217.20	-583
43090.00	Autres revenus d'exploitation	-5'800	-6'000	200	-5'217.20	-583
02	Services généraux	1'594'200	1'421'100	173'100	1'324'363.98	269'836
	Charges	2'035'000	1'833'300	201'700	1'858'045.91	176'954
	Revenus	-440'800	-412'200	-28'600	-533'681.93	92'882
02100	Service financier	216'000	176'200	39'800	119'544.30	96'456
31	Charges de biens, de services et d'exploitat.	276'200	225'200	51'000	273'243.55	2'956
31000.00	Matériel de bureau	500	500	0		500

- 31100.01 Nous prévoyons en 2025 de faire l'acquisition de deux tables « assis/debout » pour le personnel du Service de la comptabilité (8'000 fr.), ainsi que le remplacement d'une chaise du même service (1'500 fr.).
- 31130.00 L'ordinateur portable d'un collaborateur du Service financier doit être remplacé en 2025.
- 31300.04 En plus des frais de poursuites concernant des débiteurs de la Commune, ceux liés à la perception des impôts par l'Etat sont également imputés dans ce compte.
- 31331.00 Cette rubrique comporte les frais que nous facture l'Etat pour la gestion et la perception de l'impôt, lesquels s'élèvent à 20 fr. par contribuable, tant pour les personnes physiques que morales.
- 31370.03 On trouve dans ce compte le coût de la redevance radio-TV facturée par l'entreprise Serafe pour le compte de la Confédération. La redevance est calculée sur le montant total des chiffres d'affaires déclarés de plus de 500'000 fr. de nos différents domaines d'activités assujettis à la TVA.
- 31530.00 La redevance pour la maintenance du système informatique, assurée par Service informatique de l'entité neuchâteloise (SIEN), est définie au travers d'une convention, laquelle a été révisée et indexée pour la période 2024-2028. Cette maintenance couvre l'entretien du matériel, l'hébergement de données, ainsi que le développement et le suivi des applications informatiques nécessaires aux services administratifs.
- 31811.01 On comptabilise dans ce compte les recettes fiscales négatives telles que pertes sur débiteurs, remises d'impôts et autres créances fiscales non recouvrables, suite à l'insolvabilité du contribuable ou au renoncement de l'office compétent.
- 31811.03 Voir commentaire du compte 31811.01 ci-dessus.
- 31990.00 On trouve dans cette rubrique les frais facturés pour les transactions payées au guichet par cartes de crédit ou débit direct, ainsi que les frais facturés pour la gestion des « e-factures » émises par le Service financier.
- 42100.00 On trouve dans ce compte le produit de la facturation au Syndicat intercommunal de la STEP Boudry-Cortailod du travail administratif effectué par l'Administration communale pour son compte.
- 42900.01 Nous confions à un bureau externe le mandat de recouvrement d'actes de défaut de biens (ADB) accumulés au cours de ces dernières années. Ce bureau externe nous reverse le 75 % des créances récupérées. L'Office de perception procède également à des récupérations sur ADB de créances fiscales.

02200 Administration (général)

- 30100.00 En 2025, la dotation en personnel de l'Administration restera inchangée et comptera 5,6 équivalents plein temps. Toutefois, comme le responsable du Service de la comptabilité partira en retraite en 2025, nous prévoyons plusieurs mois de chevauchement avec la personne qui lui succèdera, L'Administration comptera un apprenti durant douze mois et un second durant cinq mois.
- 30593.00 La loi instituant un fonds d'encouragement à la formation professionnelle initiale en mode dual (LFFD) institue un fonds qui est alimenté par un prélèvement chez tous les employeurs du Canton à hauteur de 0,58 % de la masse salariale de leur entreprise. La prestation de ce fonds versée à la Commune pour les apprentis employés de commerce qu'elle forme apparaît dans le compte 46311.00 du présent chapitre.
- 30900.00 Cette rubrique comporte les frais liés à la formation des apprentis (inscription aux examens, cotisation en tant que membre de l'Organisation régionale de formation du Canton de Neuchâtel (ORF-NE) et frais d'organisation des cours interentreprises organisés par cette dernière.
- 31000.00 Les achats de papier et de fournitures de bureau pour tous les services sont comptabilisés sous cette rubrique, additionnés aux achats d'outils de travail et de matériel de bureau utilisés pour le bon fonctionnement de l'Administration.
- 31020.00 Les fournitures de papier à lettres, les impressions d'enveloppes et de formulaires, dont le coût est comptabilisé dans cette rubrique ne concernent pas uniquement l'Administration, raison pour laquelle nous en refacturons une partie à d'autres services communaux par le biais d'imputations internes (voir compte 49300.00).
- 31130.00 Deux ordinateurs de l'Administration devront être remplacés en 2025 (3'200 fr.). Une réserve pour dépenses diverses se monte également à 1'300 fr..
- 31300.00 Dans le cadre de la remise aux normes de nos procédures de contrôles internes, et afin de répondre aux obligations légales de la Commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail (CFST), nous devons dépenser une somme d'environ 12'000 fr. en 2025 pour mettre en place les différentes démarches, procédures et visites de contrôle de Sécurité au travail. Le coût des années suivantes avoisinera les 2'160 fr. par année. Le tableau de répartition par service de ces 12'000 fr., établi au prorata du nombre de collaborateurs, avec un facteur de 2 pour les services externes, donne pour le présent chapitre comptable un montant de 2'470 fr. pour 2025.



Budget 2025

Classification fonctionnelle		Budget 2025	Budget 2024	Ecart	Comptes 2023	Ecart
31100.01	Mobilier de bureau	9'500	1'000	8'500		9'500
31100.02	Machines de bureau	1'000	1'000	0	672.25	328
31130.00	Matériel informatique	1'600	1'000	600		1'600
31300.01	Frais postaux	1'200	1'200	0	810.75	389
31300.02	Frais bancaires	1'100	1'200	-100	971.20	129
31300.03	Téléphones	600	600	0	515.90	84
31300.04	Frais de poursuites	28'000	21'800	6'200	27'727.90	272
31300.14	Frais d'actes notariés	3'000	3'000	0		3'000
31331.00	Frais de participation au Bordereau Unique	68'000	66'500	1'500	67'440.00	560
31370.03	Redevances Radio-TV	600	700	-100	460.00	140
31530.00	Entretien du matériel informatique	11'600	11'900	-300	10'215.00	1'385
31811.01	ADB, remises et non-valeur PP	122'500	112'500	10'000	125'166.47	-2'666
31811.02	ADB, remises et non-valeur PM	25'000	0	25'000	37'270.39	-12'270
31811.03	ADB, remises et non-valeur ISIS	1'000	1'300	-300	1'027.36	-27
31900.00	Prestations en dommages et intérêts	0	0	0	9.33	-9
31990.00	Autres charges d'exploitation	1'000	1'000	0	957.00	43
36	Charges de transfert	0	0	0	16'707.00	-16'707
36500.00	Réévaluations, participations PA	0	0	0	16'707.00	-16'707
42	Taxes	-60'100	-48'400	-11'700	-58'503.42	-1'597
42100.00	Emoluments administratifs	-4'000	-4'000	0	-4'000.00	0
42600.01	Remboursements frais de poursuites	-18'000	-18'000	0	-16'724.93	-1'275
42600.03	Frais de rappels	-4'800	-4'000	-800	-4'807.16	7
42900.01	Récupérations ADB	-33'300	-22'400	-10'900	-32'971.33	-329
43	Revenus divers	-100	-600	500	-11.83	-88
43090.00	Autres revenus d'exploitation	-100	-600	500	-11.83	-88
44	Revenus financiers	0	0	0	-95'184.00	95'184
44900.00	Réévaluations PA	0	0	0	-95'184.00	95'184
48	Revenus extraordinaires	0	0	0	-16'707.00	16'707
48950.00	Prélèvements sur la réserve liée au retraitement..	0	0	0	-16'707.00	16'707
02200	Administration (général)	910'900	820'800	90'100	769'121.54	141'778
30	Charges de personnel	979'500	877'300	102'200	853'219.23	126'281
30100.00	Salaires du personnel	784'800	699'800	85'000	684'059.55	100'740
30108.00	Variation provision HS + VAC	0	0	0	-916.72	917
30109.00	Rmbt salaires personnel admin. et d'exploitation	0	0	0	-85.85	86
30300.00	Indemnité pour travailleurs temporaires	11'400	0	11'400		11'400
30400.00	Alloc. pour enfants et alloc. de formation	3'900	3'900	0	3'888.00	12
30490.00	Autres allocations (indemnités de piquet)	1'400	1'100	300	800.00	600
30500.00	Cotis. patron. AVS, AI, APG, AC, frais adm.	41'200	45'500	-4'300	44'382.40	-3'182
30520.00	Cotis. patron. à la caisse de pensions	111'000	101'400	9'600	98'195.20	12'805
30530.00	Cotis. patron. aux assurances-accidents	1'400	1'500	-100	1'394.30	6
30540.00	Cotis. patron. caisses de compens. pour ALFA	12'700	14'000	-1'300	12'912.20	-212
30591.00	Fonds de formation professionnelle	600	600	0	591.35	9
30592.00	Cotis. patron. aux structures d'accueil	1'200	1'300	-100	1'223.75	-24
30593.00	Fonds formation apprentis	3'700	4'100	-400	3'057.95	642
30900.00	Formation et perfectionnement du personnel	6'200	4'100	2'100	3'124.15	3'076
30910.00	Recrutement du personnel	0	0	0	460.40	-460
30990.00	Autres charges du personnel	0	0	0	132.55	-133
31	Charges de biens, de services et d'exploitat.	105'100	113'000	-7'900	96'473.26	8'627
31000.00	Matériel de bureau	6'000	5'500	500	6'300.50	-301
31020.00	Imprimés, publications	5'000	5'000	0	4'901.75	98
31020.01	Photocopies	4'500	4'500	0	4'349.50	151
31020.02	Publications et annonces	1'700	1'700	0	3'114.45	-1'414
31030.00	Littérature spécialisée, magazines	600	600	0	513.00	87
31100.01	Mobilier de bureau	2'000	9'800	-7'800	4'727.70	-2'728
31100.02	Machines de bureau	1'000	1'000	0		1'000
31130.00	Matériel informatique	4'500	4'000	500	80.80	4'419
31180.00	Immobilisations incorporelles (logiciels, licences)	2'200	3'100	-900	358.61	1'841
31300.00	Prestations de services de tiers	2'500	0	2'500		2'500
31300.03	Téléphones	1'200	1'500	-300	1'283.20	-83
31300.05	Cotisations	1'300	2'000	-700	1'957.35	-657

31300.13	Cette rubrique comporte les charges découlant de la convention intercommunale relative à l'archivage.
31332.01	On trouve dans ce compte la coût de la redevance annuelle payée au Service informatique de l'entité neuchâteloise (SIEN) pour notre connexion informatique au Nœud Cantonal.
31340.02	Les véhicules privés des membres de l'Administration communale sont couverts par une assurance « casco collective » lors de leurs déplacements professionnels.
31530.00	La redevance pour la maintenance du système informatique, assurée par le Service informatique de l'entité neuchâteloise (SIEN), est définie au travers d'une convention, laquelle a été révisée et indexée pour la période 2024-2028. Cette maintenance couvre l'entretien du matériel, l'hébergement de données, ainsi que le développement et le suivi des applications informatiques nécessaires aux services administratifs.
46110.01	L'Etat nous verse un dédommagement pour la perception de la redevance cantonale sur l'eau potable dont nous sommes chargés. Il est composé d'un forfait de 1'500 fr. auquel s'ajoute un montant équivalent à 50 centimes par habitant.
46311.00	Le « contrat-formation » est une mesure qui vise à encourager la formation d'apprentis sous la forme d'un soutien financier versé aux entreprises formatrices. Pour les apprentis employés de commerce, les entreprises perçoivent un montant annuel de 3'000 fr. par apprenti.
49100.00	Une partie des charges salariales nettes de l'Administration est imputée dans les chapitres suivants : 34110 – Port ; 71010 – Approvisionnement en eau ; 72010 – Traitement des eaux usées. En outre, nous comptabilisons dans ce compte un montant forfaitaire équivalent à 2,5 % des revenus des locations des bâtiments du patrimoine financier pour la participation de l'Administration communale aux travaux de gérance de ces immeubles (voir commentaires des rubriques 39100.00 des chapitres 963001 à 963012).
49300.00	Dans cette rubrique, figurent le coût de diverses fournitures et prestations « facturées » à d'autres services communaux.
49300.02	Conformément aux dispositions du règlement d'exécution de la loi sur le traitement des déchets, des frais administratifs correspondant à un montant de 25 fr. par facture de taxe déchets sont imputés au chapitre 73010 « Gestion des déchets – ménages » (voir compte 39300.00 du chapitre mentionné précédemment).
02900	Immeubles administratifs
30100.00	Le Service de conciergerie compte 4 équivalents plein temps et un apprenti.
30593.00	La loi instituant un fonds d'encouragement à la formation professionnelle initiale en mode dual (LFFD) institue un fonds qui est alimenté par un prélèvement chez tous les employeurs du Canton à hauteur de 0,58 % de la masse salariale de leur entreprise. La prestation de ce fonds versée à la Commune pour l'apprenti agent d'exploitation qu'elle forme au Service de conciergerie apparaît dans le compte 46311.00 du présent chapitre.
30900.00	Les collaborateurs du Service de conciergerie suivent périodiquement des cours de formation continue et de perfectionnement. Les frais de formation des apprentis sont également comptabilisés dans cette rubrique.
31110.00	Nous prévoyons l'achat de pneus pour le véhicule du Service de conciergerie (500 fr.), en plus de diverses dépenses (300 fr.).
31120.00	On trouve ici le coût du renouvellement d'une partie des habits et chaussures des membres du personnel du Service de conciergerie (2'400 fr.). Le coût des habits d'un nouvel apprenti, dès la rentrée scolaire 2025-2026, est devisé à 700 fr.
31200.01	Les frais de chauffage de l'Administration communale sont entièrement comptabilisés dans cette rubrique. Ce bâtiment est chauffé par l'installation de Cort'Agora. La contrepartie des frais de chauffage se trouve dans le compte 44790.04 du chapitre 34203).



Budget 2025

Classification fonctionnelle	Budget 2025	Budget 2024	Ecart	Comptes 2023	Ecart
31300.12 Ports et affranchissements	18'100	18'000	100	18'041.30	59
31300.13 Archiviste intercommunal	11'500	11'300	200	9'691.75	1'808
31300.80 Contrats de maintenance	600	400	200	599.95	0
31332.01 Frais de connexion au nœud cantonal (SIEN)	9'400	9'300	100	8'616.00	784
31340.01 Assurances choses et RC	1'700	1'700	0	1'578.00	122
31340.02 Primes d'assurances véhicules	300	400	-100	268.90	31
31340.03 Prime d'assurance cautionnement	900	900	0	894.60	5
31500.00 Entretien meubles, machines et appareils	500	500	0		500
31510.00 Entretien de machines, appareils et outils	500	500	0	12.50	488
31530.00 Entretien du matériel informatique	27'100	29'300	-2'200	27'238.35	-138
31700.00 Frais de déplacements et autres frais	1'500	1'500	0	1'544.05	-44
31920.01 Droits d'auteurs	400	400	0	286.00	114
31990.00 Autres charges d'exploitation	100	100	0	115.00	-15
33 Amortissements du patrimoine administratif	26'300	25'000	1'300	15'800.00	10'500
33200.00 Amort. planifiés, immob. incorporelles	26'300	25'000	1'300	15'800.00	10'500
39 Imputations internes	0	400	-400		0
39400.00 Imput. internes intérêts et charges financières	0	400	-400		0
42 Taxes	-6'200	-6'200	0	-6'662.40	462
42100.00 Emoluments administratifs	-6'200	-6'200	0	-6'662.40	462
43 Revenus divers	0	0	0	-9.55	10
43090.00 Autres revenus d'exploitation	0	0	0	-9.55	10
46 Revenus de transfert	-6'900	-6'900	0	-9'899.00	2'999
46110.01 Dédommag. perception redevance sur l'eau	-3'900	-3'900	0	-3'899.00	-1
46311.00 Subvention du fonds de formation apprentis	-3'000	-3'000	0	-6'000.00	3'000
49 Imputations internes	-186'900	-181'800	-5'100	-179'800.00	-7'100
49100.00 Imput. internes pour prestations de services	-110'400	-108'800	-1'600	-104'700.00	-5'700
49300.00 Imput. internes frais administratifs et d'exploitation	-14'900	-13'500	-1'400	-13'500.00	-1'400
49300.02 Imput. déchets	-61'600	-59'500	-2'100	-61'600.00	0
02900 Immeubles administratifs	467'300	424'100	43'200	435'698.14	31'602
30 Charges de personnel	513'000	459'800	53'200	454'979.95	58'020
30100.00 Salaires du personnel	382'700	360'000	22'700	366'517.25	16'183
30108.00 Variation provision HS + VAC	0	0	0	-1'884.85	1'885
30109.00 Rmbt salaires personnel admin. et d'exploitation	0	0	0	-3'681.80	3'682
30300.00 Indemnité pour travailleurs temporaires	30'500	0	30'500		30'500
30400.00 Alloc. pour enfants et alloc. de formation	3'300	4'900	-1'600	4'185.00	-885
30490.00 Autres allocations (indemnités de piquet)	4'000	5'000	-1'000	3'550.00	450
30500.00 Cotis. patron. AVS, AI, APG, AC, frais adm.	25'000	23'700	1'300	24'153.10	847
30520.00 Cotis. patron. à la caisse de pensions	48'600	46'000	2'600	45'243.00	3'357
30530.00 Cotis. patron. aux assurances-accidents	3'700	4'100	-400	7'308.60	-3'609
30540.00 Cotis. patron. caisses de compens. pour ALFA	7'500	7'300	200	6'962.50	538
30591.00 Fonds de formation professionnelle	300	300	0	318.40	-18
30592.00 Cotis. patron. aux structures d'accueil	700	700	0	659.80	40
30593.00 Fonds formation apprentis	2'200	2'100	100	1'648.95	551
30900.00 Formation et perfectionnement du personnel	4'500	5'700	-1'200		4'500
31 Charges de biens, de services et d'exploitat.	59'100	56'500	2'600	69'673.12	-10'573
31000.00 Matériel de bureau	100	0	100	28.65	71
31010.00 Matériel d'exploitation, fournitures	500	500	0	35.40	465
31010.01 Produits de nettoyages	2'000	2'000	0	2'606.75	-607
31010.02 Carburants	1'200	1'300	-100	741.40	459
31020.02 Publications et annonces	300	300	0		300
31100.00 Meubles, machines et appareils de bureau	300	1'200	-900	110.75	189
31110.00 Machines, appareils, véhicules et outils	800	1'700	-900	3'687.25	-2'887
31120.00 Acquisition de vêtements, linges, rideaux	3'100	2'700	400	2'260.80	839
31130.00 Matériel informatique	300	0	300	685.00	-385
31180.00 Immobilisations incorporelles (logiciels, licences)	200	500	-300	148.45	52
31200.01 Chauffage	16'800	13'000	3'800	18'210.25	-1'410
31200.02 Electricité	2'400	2'600	-200	2'331.62	68
31200.03 Eau	1'100	1'400	-300	937.75	162
31200.04 Déchets	500	500	0	408.55	91

31300.00	Dans le cadre de la remise aux normes de nos procédures de contrôles internes, et afin de répondre aux obligations légales de la Commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail (CFST), nous devons dépenser une somme d'environ 12'000 fr. en 2025 pour mettre en place les différentes démarches, procédures et visites de contrôle de Sécurité au travail. Le coût des années suivantes avoisinera les 2'160 fr. par année. Le tableau de répartition par service de ces 12'000 fr., établi au prorata du nombre de collaborateurs, avec un facteur de 2 pour les services externes, donne pour le présent chapitre comptable un montant de 3'529 fr. pour 2025.
31300.80	Ce compte englobe notamment le contrat de maintenance pour l'entretien de l'ascenseur du bâtiment administratif (5'700 fr.), celui pour l'abonnement et la location de lignes téléphoniques du système de détection incendie (2'900 fr.), ainsi que celui concernant le contrôle de la toiture (300 fr.). L'ECAP nous facture, en plus de sa prime habituelle pour ce bâtiment, celle du contrat d'abonnement relatif au raccordement d'installations et de détection incendie et de gaz à la centrale neuchâteloise d'urgence de la Police neuchâteloise (622 fr.).
31440.00	On trouve dans ce compte les dépenses d'entretien courant du bâtiment administratif du chemin des Draizes 2 (2'500 fr.). En 2025, nous remplacerons le système d'alarme incendie (1'600 fr.) et nous améliorerons l'éclairage de secours (600 fr.).
31510.00	Ce compte englobe notamment le coût d'entretien du véhicule du Service de conciergerie. En 2025, nous prévoyons de procéder au contrôle périodique de ce véhicule (900 fr.).
31530.00	La redevance pour la maintenance du système informatique, assurée par le Service informatique de l'entité neuchâteloise (SIEN), est définie au travers d'une convention, laquelle a été révisée et indexée pour la période 2024-2028. Cette maintenance couvre l'entretien du matériel, l'hébergement de données, ainsi que le développement et le suivi des applications informatiques nécessaires aux services administratifs.
39400.00	La valeur au bilan des actifs se rapportant au chapitre 02900 « immeubles administratifs » représente 3,87 % du total des actifs. En conséquence, le même pourcentage du total des intérêts est imputé dans ce chapitre (voir également commentaires de la rubrique 49400.00 du chapitre 96100).
42406.24	Les principales recettes figurant dans ce compte émanent des taxes d'hivernage (5'200 fr. environ) et des taxes de terrasses (9'500 fr. environ). Le produit de la redevance pour l'usage du domaine public, introduite par le Règlement communal d'exécution de la loi sur l'approvisionnement en électricité (LAEL) et d'utilisation du fonds communal de l'énergie, est estimé à 155'000 fr.
42500.00	Il s'agit de la valeur du courant électrique produit par les panneaux photovoltaïques qui est injecté dans le réseau.
43090.00	On trouve dans ce compte la recette du « forfait annuel de conciergerie » pour l'entretien de l'immeuble de l'Impasse du Carraz 1.
46311.00	Le « contrat-formation » est une mesure qui vise à encourager la formation d'apprentis sous la forme d'un soutien financier versé aux entreprises formatrices. Pour les apprentis agents d'exploitation, les entreprises perçoivent un montant annuel de 5'000 fr. par apprenti.



Budget 2025

Classification fonctionnelle	Budget 2025	Budget 2024	Ecart	Comptes 2023	Ecart
31300.00 Prestations de services de tiers	4'700	1'100	3'600		4'700
31300.03 Téléphones	500	500	0	404.05	96
31300.80 Contrats de maintenance	9'500	9'500	0	9'322.85	177
31340.01 Assurances choses et RC	900	900	0	844.75	55
31340.02 Primes d'assurances véhicules	1'000	1'000	0	855.15	145
31340.04 Primes d'assurances ECAP (PA)	2'200	2'200	0	2'163.75	36
31340.05 Primes d'assurances bâtiments PA	1'400	1'400	0	1'284.75	115
31370.02 Taxes routières pour véhic. de service (plaques)	500	500	0	425.75	74
31440.00 Entretien des terrains bâtis et bâtiments PA	4'700	6'700	-2'000	8'098.10	-3'398
31500.00 Entretien meubles, machines et appareils	500	500	0	75.80	424
31510.00 Entretien de machines, appareils et outils	900	800	100	12'136.65	-11'237
31530.00 Entretien du matériel informatique	2'000	3'000	-1'000	1'703.00	297
31700.00 Frais de déplacements et autres frais	400	400	0	113.90	286
31990.00 Autres charges d'exploitation	300	300	0	52.00	248
33 Amortissements du patrimoine administratif	69'200	69'200	0	69'200.00	0
33004.00 Amort. planifiés, terrains bâtis PA	69'200	69'200	0	69'200.00	0
39 Imputations internes	6'600	6'900	-300	8'749.80	-2'150
39400.00 Imput. internes intérêts et charges financières	6'600	6'900	-300	8'749.80	-2'150
42 Taxes	-172'700	-160'400	-12'300	-159'024.73	-13'675
42406.24 Taxe d'utilisation du domaine public	-169'700	-157'400	-12'300	-156'045.91	-13'654
42500.00 Ventes	-3'000	-3'000	0	-2'978.82	-21
43 Revenus divers	-2'900	-2'900	0	-2'880.00	-20
43090.00 Autres revenus d'exploitation	-2'900	-2'900	0	-2'880.00	-20
46 Revenus de transfert	-5'000	-5'000	0	-5'000.00	0
46311.00 Subvention du fonds de formation apprentis	-5'000	-5'000	0	-5'000.00	0

11100 Sécurité communale

- 31020.02 Nous comptabilisons principalement dans cette rubrique les frais de publication des éventuels arrêtés de circulation pris par le Conseil communal.
- 31300.10 A certaines occasions, nous faisons appel à une entreprise de sécurité, par exemple lors de la célébration de la Fête nationale ou lorsque des circonstances particulières l'exigent. Nous faisons également appel à une société privée pour la notification des commandements de payer qui nous sont transmis par les Offices de poursuites (31'000 fr.) et à une seconde pour participer au « pool » régional pour les patrouilles effectuées le week-end (10'500 fr.).
- 36120.00 Il s'agit du coût du mandat de sécurité publique confié à la Ville de Neuchâtel (136'000 fr.) ainsi que notre participation au Conseil régional de sécurité publique (CRSP) pour un montant de 1'300 fr.
- 42600.00 On trouve dans ce compte la rémunération du Service cantonal des automobiles et de la navigation (SCAN) pour les retraits de plaques.
- 42700.00 On trouve dans cette rubrique le produit des amendes qui font l'objet d'une dénonciation de notre part au Service de la justice (bureau des créances judiciaires), qui se charge de recouvrer pour notre compte le produit des amendes, puis nous en rétrocède le 75 %.
- 46110.03 On trouve ici l'indemnité de l'Etat versée à la Commune pour les notifications de commandements de payer émis par les Offices de poursuites et faillites.

14000 Questions juridiques

- 31320.00 Il est difficile d'estimer à l'avance le nombre de dossier que nous devons soumettre à un juriste-conseil. Les honoraires pour les conseils juridiques en matière de police des constructions sont comptabilisés dans le chapitre « 79000 – Aménagement du territoire ».
- 31340.00 Nous avons conclu un contrat d'assurance de protection juridique, dans le but de diminuer le coût des honoraires d'avocats auxquels nous devons parfois faire appel pour défendre les intérêts de la Commune.



Budget 2025

	Classification fonctionnelle	Budget 2025	Budget 2024	Ecart	Comptes 2023	Ecart
1	ORDRE ET SECURITE PUBLIQUE, DEFENSE	531'100	589'200	-58'100	517'713.64	13'386
	Charges	888'800	926'000	-37'200	875'335.62	13'464
	Revenus	-357'700	-336'800	-20'900	-357'621.98	-78
11	Sécurité publique	114'500	170'200	-55'700	128'267.63	-13'768
	Charges	185'600	235'500	-49'900	191'928.88	-6'329
	Revenus	-71'100	-65'300	-5'800	-63'661.25	-7'439
11100	Sécurité communale	114'500	170'200	-55'700	128'267.63	-13'768
30	Charges de personnel	0	130'100	-130'100	113'668.13	-113'668
30100.00	Salaires du personnel	0	103'100	-103'100	87'675.05	-87'675
30108.00	Variation provision HS + VAC	0	0	0	434.55	-435
30490.00	Autres allocations (indemnités de piquet)	0	2'500	-2'500	2'190.00	-2'190
30500.00	Cotis. patron. AVS, AI, APG, AC, frais adm.	0	6'800	-6'800	5'923.10	-5'923
30520.00	Cotis. patron. à la caisse de pensions	0	13'900	-13'900	12'672.20	-12'672
30530.00	Cotis. patron. aux assurances-accidents	0	300	-300	192.35	-192
30540.00	Cotis. patron. caisses de compens. pour ALFA	0	2'100	-2'100	1'707.40	-1'707
30591.00	Fonds de formation professionnelle	0	100	-100	78.25	-78
30592.00	Cotis. patron. aux structures d'accueil	0	200	-200	161.80	-162
30593.00	Fonds formation apprentis	0	600	-600	404.15	-404
30900.00	Formation et perfectionnement du personnel	0	500	-500		0
30990.00	Autres charges du personnel	0	0	0	2'229.28	-2'229
31	Charges de biens, de services et d'exploitat.	48'000	49'100	-1'100	45'023.00	2'977
31000.00	Matériel de bureau	0	100	-100		0
31010.02	Carburants	0	1'100	-1'100		0
31020.02	Publications et annonces	1'000	1'400	-400	2'990.10	-1'990
31110.00	Machines, appareils, véhicules et outils	0	1'000	-1'000		0
31120.00	Acquisition de vêtements, linges, rideaux	0	1'000	-1'000		0
31130.00	Matériel informatique	0	2'000	-2'000		0
31180.00	Immobilisations incorporelles (logiciels, licences)	0	100	-100	26.20	-26
31300.03	Téléphones	0	1'000	-1'000	612.90	-613
31300.10	Frais de société surveillance	46'500	35'000	11'500	35'706.90	10'793
31340.01	Assurances choses et RC	0	300	-300	202.40	-202
31340.02	Primes d'assurances véhicules	0	1'000	-1'000	385.55	-386
31370.02	Taxes routières pour véhic. de service (plaques)	0	600	-600	490.00	-490
31510.00	Entretien de machines, appareils et outils	500	0	500	24.90	475
31530.00	Entretien du matériel informatique	0	4'400	-4'400	4'584.05	-4'584
31700.00	Frais de déplacements et autres frais	0	100	-100		0
36	Charges de transfert	137'300	56'000	81'300	32'937.75	104'362
36120.00	Dédommag. communes et syndicats intercomm.	137'300	56'000	81'300	32'937.75	104'362
39	Imputations internes	300	300	0	300.00	0
39300.00	Imput. internes frais administratifs et d'exploitat.	300	300	0	300.00	0
42	Taxes	-31'100	-33'100	2'000	-26'402.25	-4'698
42100.00	Emoluments administratifs	-100	-100	0	-50.00	-50
42600.00	Remboursements de tiers	-1'000	-2'000	1'000	-932.25	-68
42700.00	Part sur amendes de police	-30'000	-31'000	1'000	-25'420.00	-4'580
46	Revenus de transfert	-40'000	-32'200	-7'800	-37'259.00	-2'741
46110.03	Dédommag. pour notification de poursuites	-40'000	-32'200	-7'800	-37'259.00	-2'741
14	Questions juridiques	17'500	23'300	-5'800	13'695.55	3'804
	Charges	72'500	72'700	-200	69'610.80	2'889
	Revenus	-55'000	-49'400	-5'600	-55'915.25	915
14000	Questions juridiques	7'800	7'800	0	10'596.55	-2'797
31	Charges de biens, de services et d'exploitat.	7'800	7'800	0	10'596.55	-2'797
31320.00	Honoraires de conseillers externes	5'000	5'000	0	7'880.05	-2'880
31340.00	Primes d'assurances	2'800	2'800	0	2'716.50	84

14001 Police des habitants

- 31051.00 Une manifestation d'accueil des nouveaux habitants et des personnes naturalisées dans l'année écoulée est organisée une fois l'an pour leur présenter brièvement la Commune.
- 36010.02 Dans ce compte, nous comptabilisons les émoluments que nous devons verser à l'Etat pour l'établissement de permis de séjour ou de travail pour les étrangers résidant dans notre village. Ces émoluments sont facturés aux titulaires des permis dans la rubrique 42100.05, ci-après.
- 36110.14 Le 65 % des émoluments encaissés pour l'établissement de cartes d'identité est reversé à l'Etat. L'encaissement desdits émoluments figure sous la rubrique 42100.06 ci-après.
- 42100.05 Dans ce compte figurent les émoluments perçus pour l'établissement des permis de séjour ou de travail pour les étrangers (voir commentaire du compte 36010.02 ci-avant), ainsi que l'encaissement de diverses attestations établies par le Contrôle des habitants.
- 42100.06 Voir commentaire du compte 36110.14 ci-avant.

14060 Etat civil régional

- 36120.01 Le coût global de l'arrondissement d'état civil de Boudry est réparti à raison de 90 % sur la base du nombre d'habitants et de 10 % sur la base du nombre de ressortissants de chaque commune.

15000 Service du feu

- 31440.00 En plus des travaux d'entretien courant, nous prévoyons le remplacement des joints de fenêtres d'une salle au 2^e étage (4'000 fr.), la réparation de la façade de la porte d'entrée (1'200 fr.) et un contrôle OIBT avec d'éventuels travaux d'électricité subséquents (2'000 fr.).
- 31530.00 L'Etablissement cantonal d'assurance et de prévention (ECAP) a fait développer une application pour smartphones permettant l'accompagnement des visites d'immeubles effectuées par les membres de la Commission du feu et de la sécurité publique ; une redevance d'utilisation de 15 centimes par habitant sera facturées aux communes pour cette application (700 fr.). La redevance d'utilisation de la tablette informatique du président de la commission, intégrée au Nœud Cantonal Neuchâtelois (NCN) s'élèvera quant à elle à 2'000 fr. par année.
- 36120.03 Il s'agit de la part de notre Commune aux charges du Syndicat intercommunal de la sécurité civile du Littoral neuchâtelois (SSCL).
- 39400.00 La valeur au bilan des actifs se rapportant au chapitre 15000 "Service du feu" représente 2,46 % du total des actifs. En conséquence, le même pourcentage du total des intérêts est imputé dans ce chapitre (voir également commentaires de la rubrique 49400.00 du chapitre 96100).
- 42500.00 Il s'agit de la valeur du courant électrique produit par les panneaux photovoltaïques qui est injecté dans le réseau.
- 44390.00 On trouve ici le produit de la refacturation des charges au locataire (gaz, électricité et eau).
- 44700.00 On trouve dans ce compte le revenu de la location du hangar du feu du chemin des Rochettes 10.



Budget 2025

Classification fonctionnelle		Budget 2025	Budget 2024	Ecart	Comptes 2023	Ecart
14001	Police des Habitants	-24'700	-15'900	-8'800	-25'179.00	479
31	Charges de biens, de services et d'exploitat.	1'500	1'500	0	1'638.00	-138
31051.00	Frais de réceptions	1'500	1'500	0	1'448.00	52
31810.00	Pertes sur créances effectives	0	0	0	190.00	-190
36	Charges de transfert	28'800	32'000	-3'200	29'098.25	-298
36010.02	Contrôle des habitants part Etat	21'000	23'000	-2'000	21'307.25	-307
36110.14	Redevance Office de la population	7'800	9'000	-1'200	7'791.00	9
42	Taxes	-55'000	-49'400	-5'600	-55'915.25	915
42100.04	Finances-agrégations et naturalisations	-1'000	-1'000	0	-950.00	-50
42100.05	Emoluments Police des habitants	-42'000	-35'000	-7'000	-42'670.25	670
42100.06	Emoluments cartes d'identité	-12'000	-13'400	1'400	-12'295.00	295
14060	Etat civil régional	34'400	31'400	3'000	28'278.00	6'122
36	Charges de transfert	34'400	31'400	3'000	28'278.00	6'122
36120.01	Emoluments état civil de district	34'400	31'400	3'000	28'278.00	6'122
15	Service du feu	224'100	228'700	-4'600	205'249.14	18'851
	Charges	378'900	375'700	3'200	361'887.94	17'012
	Revenus	-154'800	-147'000	-7'800	-156'638.80	1'839
15000	Service du feu	224'100	228'700	-4'600	205'249.14	18'851
31	Charges de biens, de services et d'exploitat.	44'800	43'300	1'500	38'849.24	5'951
31130.00	Matériel informatique	500	2'100	-1'600	3'338.39	-2'838
31180.00	Immobilisations incorporelles (logiciels, licences)	700	700	0		700
31200.01	Chauffage	13'900	13'200	700	13'824.95	75
31200.02	Electricité	8'500	8'100	400	10'442.50	-1'943
31200.03	Eau	2'000	2'000	0	1'921.30	79
31300.00	Prestations de services de tiers	0	0	0	180.00	-180
31300.03	Téléphones	500	0	500	58.10	442
31300.80	Contrats de maintenance	3'700	3'700	0	3'691.50	9
31320.00	Honoraires de conseillers externes	1'500	0	1'500	1'140.00	360
31340.04	Primes d'assurances ECAP (PA)	1'500	1'400	100	1'414.95	85
31340.05	Primes d'assurances bâtiments PA	1'100	1'100	0	1'026.90	73
31440.00	Entretien des terrains bâtis et bâtiments PA	8'200	8'000	200	1'810.65	6'389
31530.00	Entretien du matériel informatique	2'700	3'000	-300		2'700
33	Amortissements du patrimoine administratif	39'500	41'900	-2'400	41'500.00	-2'000
33004.00	Amort. planifiés, terrains bâtis PA	39'500	41'900	-2'400	41'500.00	-2'000
36	Charges de transfert	290'400	286'100	4'300	276'014.70	14'385
36120.03	Part communale au Syndicat du feu	290'400	286'100	4'300	276'014.70	14'385
39	Imputations internes	4'200	4'400	-200	5'524.00	-1'324
39400.00	Imput. internes intérêts et charges financières	4'200	4'400	-200	5'524.00	-1'324
42	Taxes	-18'000	-12'000	-6'000	-17'948.55	-51
42500.00	Ventes	-18'000	-12'000	-6'000	-17'948.55	-51
43	Revenus divers	0	0	0	-810.00	810
43090.00	Autres revenus d'exploitation	0	0	0	-810.00	810
44	Revenus financiers	-136'800	-135'000	-1'800	-137'880.25	1'080
44390.00	Remboursement de charges	-28'800	-27'000	-1'800	-29'880.25	1'080
44700.00	Loyers et fermages, biens-fonds PA	-108'000	-108'000	0	-108'000.00	0
16	Défense	175'000	167'000	8'000	170'501.32	4'499
	Charges	251'800	242'100	9'700	251'908.00	-108
	Revenus	-76'800	-75'100	-1'700	-81'406.68	4'607

16100 Stand de tir

- 31690.00 Nous versons au Canton un montant de 7'000 fr. pour l'utilisation des installations de tir de Bôle.
- 36360.00 Il s'agit de la subvention versée à la Noble Compagnie des Mousquetaires de Cortaillod. Le Conseil communal, par arrêté du 21 juin 1999, a fixé les critères d'octroi de subventions aux sociétés sportives en fonction du nombre de membres actifs dans la société, du nombre de juniors, de licenciés, et du niveau de participation à des championnats.

16101 Défense nationale militaire / abri STPA

- 31110.00 En 2025, les extincteurs de l'abri militaire seront révisés (600 fr.), en plus des dépenses diverses habituelles (400 fr.).
- 31200.01 et suivants Les coûts de chauffage, d'éclairage et de consommation d'eau du cantonnement sont directement liés au taux d'occupation des locaux (voir rubrique 44700.00 ci-dessous), ainsi qu'aux conditions climatiques de l'année.
- 31440.00 En plus de l'entretien courant (1'000 fr.), nous procéderons à la réparation de la porte automatique en bas de la rampe d'accès (2'000 fr.), au changement de la pompe de circulation de l'eau chaude sanitaire (1'500 fr.) et à la réparation d'un WC par le Service de conciergerie (500 fr.).
- 33004.00 Le montant de l'amortissement découlant du retraitement du bilan effectué en 2018, soit 52'000 fr., est neutralisée par un prélèvement à la réserve (voir compte 48950.00 ci-après).
- 39400.00 La valeur au bilan des actifs se rapportant au chapitre 16101 "Défense nationale militaire / abri STPA" représente 2,70 % du total des actifs. En conséquence, le même pourcentage du total des intérêts est imputé dans ce chapitre (voir également commentaires de la rubrique 49400.00 du chapitre 96100).
- 44700.00 Il est toujours difficile de prévoir le nombre de demandes de locations qui nous seront adressées durant l'année à venir. Pour l'instant, les autorités militaires n'ont planifié aucune occupation de notre abri STPA en 2025. Par contre, nous devrions pouvoir louer notre abri durant environ trois semaines pour héberger une septantaine de vendangeurs.
- 48950.00 On trouve ici la neutralisation, par le biais d'un prélèvement à la réserve, de l'amortissement complémentaire suite au retraitement des bâtiments du PA (patrimoine administratif). Voir compte 33004.00 ci-avant.

16200 Protection civile

- 36110.00 Conformément à la loi d'application de la législation fédérale sur la protection de la population et la protection civile, les frais de fonctionnement des OPC régionales sont assumés par les Communes à raison d'un montant forfaitaire par habitant, qui alimente un fonds cantonal. En 2025, cette contribution est maintenue à 13 fr. 50 par habitant.

16201 Poste sanitaire (Cure 14)

- 33004.00 Le montant de l'amortissement découlant du retraitement du bilan effectué en 2018, soit 14'500 fr., est neutralisée par un prélèvement à la réserve (voir compte 48950.00 ci-après).
- 39400.00 La valeur au bilan des actifs se rapportant au chapitre 16201 "Poste sanitaire (Cure 14)" représente 0,76 % du total des actifs. En conséquence, le même pourcentage du total des intérêts est imputé dans ce chapitre (voir également commentaires de la rubrique 49400.00 du chapitre 96100).
- 44700.00 Trois abris sont loués à des groupes musicaux ou à des particuliers, au prix forfaitaire de 100 fr. par mois chacun.
- 48950.00 On trouve ici la neutralisation, par le biais d'un prélèvement à la réserve, de l'amortissement complémentaire suite au retraitement des bâtiments du PA (patrimoine administratif). Voir compte 33004.00 ci-avant.



Budget 2025

Classification fonctionnelle		Budget 2025	Budget 2024	Ecart	Comptes 2023	Ecart
16100	Stand de tir	8'300	8'300	0	8'220.00	80
31	Charges de biens, de services et d'exploitat.	7'000	7'000	0	7'000.00	0
31690.00	Autres loyers et frais d'utilisation	7'000	7'000	0	7'000.00	0
36	Charges de transfert	1'300	1'300	0	1'220.00	80
36360.00	Subv. organisations privées à but non lucratif	1'300	1'300	0	1'220.00	80
16101	Défense nationale militaire / abri STPA	77'100	70'300	6'800	74'161.67	2'938
31	Charges de biens, de services et d'exploitat.	24'700	16'300	8'400	23'218.35	1'482
31010.01	Produits de nettoyages	800	800	0	113.00	687
31110.00	Machines, appareils, véhicules et outils	1'000	400	600		1'000
31200.01	Chauffage	7'000	1'600	5'400	9'736.75	-2'737
31200.02	Electricité	3'900	3'900	0	4'683.45	-783
31200.03	Eau	2'000	2'000	0	2'538.15	-538
31200.04	Déchets	300	400	-100	236.95	63
31300.03	Téléphones	300	300	0	303.50	-4
31340.04	Primes d'assurances ECAP (PA)	1'700	1'700	0	1'678.45	22
31340.05	Primes d'assurances bâtiments PA	800	800	0	731.25	69
31370.01	Taxes de séjours	1'400	900	500	1'580.80	-181
31440.00	Entretien des terrains bâtis et bâtiments PA	5'000	3'000	2'000	1'616.05	3'384
31500.00	Entretien meubles, machines et appareils	500	500	0		500
33	Amortissements du patrimoine administratif	104'600	104'600	0	104'600.00	0
33004.00	Amort. planifiés, terrains bâtis PA	103'900	103'900	0	103'900.00	0
33006.00	Amort. planifiés, biens meubles PA	700	700	0	700.00	0
39	Imputations internes	4'600	5'000	-400	6'559.60	-1'960
39400.00	Imput. internes intérêts et charges financières	4'600	5'000	-400	6'559.60	-1'960
44	Revenus financiers	-4'800	-3'600	-1'200	-8'216.28	3'416
44391.00	Autres remboursements de tiers	0	0	0	-230.50	231
44700.00	Loyers et fermages, biens-fonds PA	-4'800	-3'600	-1'200	-7'985.78	3'186
48	Revenus extraordinaires	-52'000	-52'000	0	-52'000.00	0
48950.00	Prélèvements sur la réserve liée au retraitement..	-52'000	-52'000	0	-52'000.00	0
16200	Protection civile	65'100	63'600	1'500	63'531.00	1'569
36	Charges de transfert	65'100	63'600	1'500	63'531.00	1'569
36110.00	Dédommag. aux cantons et aux concordats	65'100	63'600	1'500	63'531.00	1'569
16201	Poste sanitaire (Cure 14)	16'400	17'100	-700	16'726.35	-326
31	Charges de biens, de services et d'exploitat.	4'300	4'900	-600	4'108.15	192
31200.02	Electricité	3'100	3'700	-600	3'038.05	62
31200.03	Eau	200	200	0	150.45	50
31340.04	Primes d'assurances ECAP (PA)	500	500	0	467.25	33
31340.05	Primes d'assurances bâtiments PA	200	200	0	174.45	26
31440.00	Entretien des terrains bâtis et bâtiments PA	300	300	0	277.95	22
33	Amortissements du patrimoine administratif	28'900	28'900	0	28'900.00	0
33004.00	Amort. planifiés, terrains bâtis PA	28'900	28'900	0	28'900.00	0
39	Imputations internes	1'300	1'400	-100	1'818.20	-518
39400.00	Imput. internes intérêts et charges financières	1'300	1'400	-100	1'818.20	-518
44	Revenus financiers	-3'600	-3'600	0	-3'600.00	0
44700.00	Loyers et fermages, biens-fonds PA	-3'600	-3'600	0	-3'600.00	0
48	Revenus extraordinaires	-14'500	-14'500	0	-14'500.00	0
48950.00	Prélèvements sur la réserve liée au retraitement..	-14'500	-14'500	0	-14'500.00	0

16202 Poste de commandement (Coteaux 3)

Pas de commentaires.

16203 Poste d'attente (Draizes 23)

44700.00 Le Poste d'attente est occasionnellement loué par des associations locales ou des particuliers.



Budget 2025

Classification fonctionnelle		Budget 2025	Budget 2024	Ecart	Comptes 2023	Ecart
16202	Poste de commandement (Coteaux 3)	4'500	3'800	700	3'770.15	730
31	Charges de biens, de services et d'exploitat.	3'800	3'100	700	3'770.15	30
31200.01	Chauffage	3'700	3'000	700	3'600.00	100
31440.00	Entretien des terrains bâtis et bâtiments PA	100	100	0	170.15	-70
44	Revenus financiers	700	700	0		700
44700.00	Loyers et fermages, biens-fonds PA	700	700	0		700
16203	Poste d'attente (Draizes 23)	3'600	3'900	-300	4'092.15	-492
31	Charges de biens, de services et d'exploitat.	6'200	6'000	200	7'182.55	-983
31010.00	Matériel d'exploitation, fournitures	100	100	0		100
31010.01	Produits de nettoyages	200	200	0	58.00	142
31200.02	Electricité	1'500	1'500	0	1'717.95	-218
31200.03	Eau	1'300	1'300	0	1'466.50	-167
31340.04	Primes d'assurances ECAP (PA)	1'000	1'000	0	967.40	33
31340.05	Primes d'assurances bâtiments PA	900	900	0	882.45	18
31370.01	Taxes de séjours	900	700	200	1'158.40	-258
31440.00	Entretien des terrains bâtis et bâtiments PA	300	300	0	931.85	-632
44	Revenus financiers	-2'600	-2'100	-500	-3'090.40	490
44700.00	Loyers et fermages, biens-fonds PA	-2'600	-2'100	-500	-3'090.40	490

21110 Cycle 1

- 31300.21 La part communale au coût des séances d'orthophonie est très difficile à estimer, car elle dépend du nombre de cas à traiter en cours d'année. La part cantonale est prise en charge par l'Office de l'enseignement spécialisé (OES).
- 36120.05 On trouve dans cette rubrique le coût de la participation de Cortaillod aux charges du Cercle scolaire régional Les Cerisiers pour le cycle 1.

21200 Cycle 2

- 31300.21 La part communale au coût des séances d'orthophonie est très difficile à estimer, car elle dépend du nombre de cas à traiter en cours d'année. La part cantonale est prise en charge par l'Office de l'enseignement spécialisé (OES).
- 36120.05 On trouve dans cette rubrique le coût de la participation de Cortaillod aux charges du Cercle scolaire régional Les Cerisiers pour le cycle 2.

21300 Cycle 3

- 31300.21 La part communale au coût des séances d'orthophonie est très difficile à estimer, car elle dépend du nombre de cas à traiter en cours d'année. La part cantonale est prise en charge par l'Office de l'enseignement spécialisé (OES).
- 31610.00 La Commune prend à sa charge le coût de la mise à disposition de la salle polyvalente Cort'Agora au Cercle scolaire régional Les Cerisiers à l'occasion de sa cérémonie de fin d'année scolaire.
- 36120.05 On trouve dans cette rubrique le coût de la participation de Cortaillod aux charges du Cercle scolaire régional Les Cerisiers pour le cycle 3.

21700 Bâtiments scolaires

- 31010.01 On trouve dans ce compte le coût des produits de nettoyages habituels, le papier WC et la location d'une nacelle pour nettoyer les vitres des collèges.
- 31100.00 En 2025, en plus des achats divers (500 fr.), nous prévoyons l'achat d'un aspirateur à accumulateur pour le collège des Noisetiers (1'300 fr.), l'achat d'une auto-laveuse pour différents bâtiments (3'500 fr.).
- 31110.03 On trouve dans ce compte les divers achats à faire suite au contrôle annuel des installations et équipements sportifs (1'000 fr.).
- 31200.01 Les installations de chauffage du collège du Coq d'Or chauffent également le collège des Corneilles, le Temple, la Maison de paroisse et l'Hôtel de Commune. La facturation de cette prestation figure dans la rubrique 44790.00 ci-après.
- 31300.80 On trouve principalement dans ce compte le coût des contrats de maintenance et d'abonnements des centrales « feu » et du contrôle des toitures des collèges et du contrôle des installations solaires thermiques du Collège des Corneilles. L'ECAP nous facture, en plus de sa prime habituelle, celle du contrat d'abonnement relatif au raccordement d'installations et de détection incendie et de gaz à la centrale neuchâteloise d'urgence de la Police neuchâteloise (620 fr.).
- 31440.00 L'an prochain, les principales dépenses d'entretien des collèges seront les suivantes :
- Divers travaux dans divers bâtiments scolaires (12'000 fr.) ;
 - Mise aux normes feu des collèges du Coq d'Or et des Corneilles (8'000 fr.) ;
 - Réfection de l'étanchéité de la toiture des Corneilles (7'000 fr.) ;
 - Remplacement de 5 fenêtres Ouest à cause d'infiltrations d'eau aux Noisetiers (9'000 fr.) ;
 - Contrôle OIBT et divers travaux électriques subséquents (4'000 fr.) ;
 - Prévision pour réparation de divers stores (3'000 fr.) ;
 - Remplacement de l'ilot central classe 2 au collège des Noisetiers (3'000 fr.) ;
 - Remplacement de mains courantes au collège des Corneilles (2'000 fr.) ;
 - Remplacement d'un WC et révision par un professionnel (2'000 fr.) ;
 - Remplacement de 2 bancs cassés par 2 en béton (2'200 fr.) ;
 - Travaux de peintures diverses par le Service de conciergerie (1'500 fr.) ;
 - Rafranchissement de la peinture d'une classe au Coq d'Or (800 fr.).
- 33004.00 Le montant de l'amortissement découlant du retraitement du bilan effectué en 2018, soit 217'900 fr., est neutralisée par un prélèvement à la réserve (voir compte 48950.00 ci-après).



Budget 2025

	Classification fonctionnelle	Budget 2025	Budget 2024	Ecart	Comptes 2023	Ecart
2	FORMATION	6'339'400	6'235'200	104'200	6'071'393.20	268'007
	Charges	6'604'000	6'540'100	63'900	6'343'017.25	260'983
	Revenus	-264'600	-304'900	40'300	-271'624.05	7'024
21	Scolarité obligatoire	6'249'800	6'152'300	97'500	6'004'213.58	245'586
	Charges	6'514'400	6'457'200	57'200	6'275'837.63	238'562
	Revenus	-264'600	-304'900	40'300	-271'624.05	7'024
21110	Cycle 1	1'047'600	1'150'500	-102'900	1'175'107.84	-127'508
31	Charges de biens, de services et d'exploitat.	700	600	100	1'389.80	-690
31300.21	Orthophonie, logopédie	700	600	100	892.80	-193
31990.00	Autres charges d'exploitation	0	0	0	497.00	-497
36	Charges de transfert	1'046'900	1'149'900	-103'000	1'173'718.04	-126'818
36120.05	Participation au Syndicat scolaire	1'046'900	1'149'900	-103'000	1'173'718.04	-126'818
21200	Cycle 2	1'680'700	1'621'700	59'000	1'777'454.34	-96'754
31	Charges de biens, de services et d'exploitat.	1'000	1'500	-500	1'260.80	-261
31300.21	Orthophonie, logopédie	1'000	1'500	-500	460.80	539
31990.00	Autres charges d'exploitation	0	0	0	800.00	-800
36	Charges de transfert	1'679'700	1'620'200	59'500	1'776'193.54	-96'494
36120.05	Participation au Syndicat scolaire	1'679'700	1'620'200	59'500	1'776'193.54	-96'494
21300	Cycle 3	2'736'500	2'601'300	135'200	2'238'280.30	498'220
31	Charges de biens, de services et d'exploitat.	3'300	3'300	0	3'291.80	8
31300.21	Orthophonie, logopédie	500	500	0	316.80	183
31610.00	Loyers, frais d'utilisation des immobilisations	2'800	2'800	0	2'475.00	325
31990.00	Autres charges d'exploitation	0	0	0	500.00	-500
36	Charges de transfert	2'733'200	2'598'000	135'200	2'234'988.50	498'212
36120.05	Participation au Syndicat scolaire	2'733'200	2'598'000	135'200	2'234'988.50	498'212
21700	Bâtiments scolaires	746'300	745'100	1'200	780'560.58	-34'261
31	Charges de biens, de services et d'exploitat.	245'400	218'000	27'400	270'376.68	-24'977
31010.00	Matériel d'exploitation, fournitures	300	300	0	21.95	278
31010.01	Produits de nettoyage	12'500	12'500	0	10'982.70	1'517
31100.00	Meubles, machines et appareils de bureau	5'300	500	4'800	798.75	4'501
31110.00	Machines, appareils, véhicules et outils	1'800	7'500	-5'700	6'219.40	-4'419
31110.03	Equipements sportifs	1'000	1'000	0		1'000
31200.01	Chauffage	110'000	113'000	-3'000	139'741.95	-29'742
31200.02	Electricité	13'900	13'900	0	14'882.60	-983
31200.03	Eau	6'700	7'000	-300	6'404.40	296
31200.04	Déchets	2'400	2'200	200	2'338.10	62
31300.80	Contrats de maintenance	16'000	16'000	0	16'162.59	-163
31340.04	Primes d'assurances ECAP (PA)	9'700	9'600	100	9'715.25	-15
31340.05	Primes d'assurances bâtiments PA	7'200	7'200	0	7'152.60	47
31440.00	Entretien des terrains bâtis et bâtiments PA	55'000	24'500	30'500	48'096.24	6'904
31500.00	Entretien meubles, machines et appareils	1'600	800	800	540.70	1'059
31510.00	Entretien de machines, appareils et outils	1'500	1'500	0	6'765.45	-5'265
31990.00	Autres charges d'exploitation	500	500	0	554.00	-54
33	Amortissements du patrimoine administratif	741'800	755'800	-14'000	746'800.00	-5'000
33004.00	Amort. planifiés, terrains bâtis PA	741'200	755'800	-14'600	746'800.00	-5'600
33006.00	Amort. planifiés, biens meubles PA	600	0	600		600
38	Charges extraordinaires	0	50'000	-50'000		0
38790.00	Amort. complém. de dépenses d'investissements	0	50'000	-50'000		0
39	Imputations internes	23'700	26'200	-2'500	35'007.95	-11'308

39400.00	La valeur au bilan des actifs se rapportant au chapitre 21700 "Bâtiments scolaires du cycle 1 et 2" représente 13,89 % du total des actifs. En conséquence, le même pourcentage du total des intérêts est imputé dans ce chapitre (voir également commentaires de la rubrique 49400.00 du chapitre 96100).
42500.00	Il s'agit de la valeur du courant électrique produit par les panneaux photovoltaïques qui est injecté dans le réseau.
44700.00	L'aula du collège des Corneilles est louée en soirée au chœur mixte l'Echo du Vignoble et à des orchestres. En outre, la location de locaux dans le collège des Noisetiers à des infirmières à domicile indépendantes nous rapporte annuellement 2'400 fr.
44790.00	Il s'agit de la part des frais de chauffage facturée pour les bâtiments raccordés au chauffage des collèges, à savoir : l'Hôtel de Commune, la Maison de paroisse, le Temple, la bibliothèque et un abri de protection civile.
48950.00	On trouve ici la neutralisation, par le biais d'un prélèvement à la réserve, de l'amortissement complémentaire suite au retraitement des bâtiments du PA (patrimoine administratif). Voir compte 33004.00 ci-avant.

21921 Patrouilleurs scolaires

30100.00	Quatre patrouilleurs se partagent les trois sites surveillés, à savoir : bas de la rue de la Fin, carrefour Courtils-Pièces-Chaperon-Cure et collège du Coq d'Or.
----------	---

22000 Ecoles spéciales

36140.00	Il s'agit de la prise en charge par la Commune de l'écologie des élèves de Cortaillod qui suivent les cours de l'Académie Maximilien de Meuron à Neuchâtel.
----------	---

23000 Formation professionnelle initiale

31300.21	La part communale au coût des séances d'orthophonie est très difficile à estimer, car elle dépend du nombre de cas à traiter en cours d'année.
36370.01	Dans ses prévisions budgétaires 2025, l'Etat de Neuchâtel annonce une augmentation des charges nettes de la composante « bourses d'études » de 6,4 % par rapport au budget 2024. L'intention d'améliorer la prise en compte des besoins des jeunes en formation et des parents, dès la rentrée 2025-2026, ouvrira le cercle des bénéficiaires et devrait constituer une réponse au postulat précarité (Po 22.225 « La précarité estudiantine à l'heure de l'inflation »).



Budget 2025

Classification fonctionnelle		Budget 2025	Budget 2024	Ecart	Comptes 2023	Ecart
39400.00	Imput. internes intérêts et charges financières	23'700	26'200	-2'500	35'007.95	-11'308
42	Taxes	-14'000	-11'700	-2'300	-21'536.30	7'536
42500.00	Ventes	-14'000	-11'700	-2'300	-14'175.00	175
42600.00	Remboursements de tiers	0	0	0	-7'361.30	7'361
44	Revenus financiers	-32'700	-25'300	-7'400	-32'187.75	-512
44700.00	Loyers et fermages, biens-fonds PA	-5'200	-5'200	0	-4'770.00	-430
44790.00	Autres produits des biens-fonds PA	-27'500	-20'100	-7'400	-27'417.75	-82
45	Prélèvem. sur fonds et financements spéciaux	0	-50'000	50'000		0
45110.00	Prélèvements sur les fonds du capital propre	0	-50'000	50'000		0
48	Revenus extraordinaires	-217'900	-217'900	0	-217'900.00	0
48950.00	Prélèvements sur la réserve liée au retraitement..	-217'900	-217'900	0	-217'900.00	0
21921	Patrouilleurs scolaires	38'700	33'700	5'000	32'810.52	5'889
30	Charges de personnel	38'000	33'000	5'000	31'900.55	6'099
30100.00	Salaires du personnel	34'800	30'000	4'800	29'276.25	5'524
30500.00	Cotis. patron. AVS, AI, APG, AC, frais adm.	1'700	1'600	100	1'315.75	384
30530.00	Cotis. patron. aux assurances-accidents	400	400	0	511.00	-111
30530.02	Indemnités de l'assurance accident	0	0	0	-61.60	62
30540.00	Cotis. patron. caisses de compens. pour ALFA	700	600	100	379.10	321
30591.00	Fonds de formation professionnelle	100	100	0	17.35	83
30592.00	Cotis. patron. aux structures d'accueil	100	100	0	35.75	64
30593.00	Fonds formation apprentis	200	200	0	89.85	110
30910.00	Recrutement du personnel	0	0	0	337.10	-337
31	Charges de biens, de services et d'exploitat.	700	700	0	909.97	-210
31020.02	Publications et annonces	0	0	0	247.15	-247
31120.00	Acquisition de vêtements, linges, rideaux	500	500	0	494.80	5
31180.00	Immobilisations incorporelles (logiciels, licences)	100	100	0	100.42	0
31340.01	Assurances choses et RC	100	100	0	67.60	32
22	Ecoles spéciales	9'000	7'700	1'300	7'700.00	1'300
	Charges	9'000	7'700	1'300	7'700.00	1'300
22000	Ecoles spéciales	9'000	7'700	1'300	7'700.00	1'300
36	Charges de transfert	9'000	7'700	1'300	7'700.00	1'300
36140.00	Dédommagements aux entreprises publiques	9'000	7'700	1'300	7'700.00	1'300
23	Formation professionnelle initiale	80'600	75'200	5'400	59'479.62	21'120
	Charges	80'600	75'200	5'400	59'479.62	21'120
23000	Formation professionnelle initiale	80'600	75'200	5'400	59'479.62	21'120
31	Charges de biens, de services et d'exploitat.	500	500	0	550.40	-50
31300.21	Orthophonie, logopédie	500	500	0	550.40	-50
36	Charges de transfert	80'100	74'700	5'400	58'929.22	21'171
36340.00	Subventions aux entreprises publiques	1'700	1'700	0		1'700
36370.01	Bourses d'études	78'400	73'000	5'400	58'929.22	19'471

31100 Musées et arts plastiques

36350.01 La subvention que nous versons au Musée de la vigne et du vin s'élève à 45 centimes par habitant.

32100 Bibliothèques

30100.00 La bibliothèque publique, située dans le collège des Corneilles, occupe une bibliothécaire à temps partiel.

31990.00 Dans ce compte figure le coût des différentes manifestations et animations prévues dans la bibliothèque durant l'année.

36340.00 La participation de notre Commune aux charges de fonctionnement du Bibliobus pour l'année 2025 restera à un montant de 7 fr. par habitant, auquel s'ajoute toujours une cotisation de base de 700 fr.

32200 Concerts et théâtre (général)

31300.00 Il est prévu d'acquérir des « Pass'Jeune » du Théâtre du Passage, offrant un tarif unique de 10 fr. pour chaque spectacle inscrit au programme de la saison.

31300.80 On trouve ici le coût du contrat de maintenance de la toiture du bâtiment des Coteaux 23.

31440.00 L'entretien annuel du bâtiment de la rue des Coteaux 23 est estimé à 3'000 fr.

33004.00 Le montant de l'amortissement découlant du retraitement du bilan effectué en 2018, soit 8'400 fr., est neutralisée par un prélèvement à la réserve (voir compte 48950.00 ci-après).



Budget 2025

Classification fonctionnelle		Budget 2025	Budget 2024	Ecart	Comptes 2023	Ecart
3	CULTURE, LOISIRS ET SPORTS, EGLISES	692'000	682'900	9'100	562'700.29	129'300
	Charges	1'206'200	1'175'300	30'900	1'105'130.45	101'070
	Revenus	-514'200	-492'400	-21'800	-542'430.16	28'230
31	Héritage culturel	2'700	2'200	500	2'267.00	433
	Charges	2'700	2'200	500	2'267.00	433
31100	Musées et arts plastiques	2'700	2'200	500	2'267.00	433
36	Charges de transfert	2'700	2'200	500	2'267.00	433
36350.00	Subventions aux entreprises privées	500	0	500	150.00	350
36350.01	Subvention Musée de la vigne et du vin	2'200	2'200	0	2'117.00	83
32	Culture, autres	188'700	184'500	4'200	175'262.13	13'438
	Charges	198'400	194'200	4'200	184'942.13	13'458
	Revenus	-9'700	-9'700	0	-9'680.00	-20
32100	Bibliothèques	63'500	63'000	500	56'740.60	6'759
30	Charges de personnel	22'000	21'300	700	19'403.85	2'596
30100.00	Salaires du personnel	19'600	18'900	700	17'730.75	1'869
30500.00	Cotis. patron. AVS, AI, APG, AC, frais adm.	1'600	1'600	0	1'168.55	431
30530.00	Cotis. patron. aux assurances-accidents	100	100	0	37.95	62
30540.00	Cotis. patron. caisses de compens. pour ALFA	400	400	0	336.90	63
30591.00	Fonds de formation professionnelle	100	100	0	15.45	85
30592.00	Cotis. patron. aux structures d'accueil	100	100	0	31.90	68
30593.00	Fonds formation apprentis	100	100	0	79.75	20
30990.00	Autres charges du personnel	0	0	0	2.60	-3
31	Charges de biens, de services et d'exploitat.	5'300	5'000	300	3'049.75	2'250
31010.00	Matériel d'exploitation, fournitures	300	300	0	14.95	285
31020.02	Publications et annonces	500	500	0		500
31100.00	Meubles, machines et appareils de bureau	100	100	0		100
31180.00	Immobilisations incorporelles (logiciels, licences)	100	100	0	26.20	74
31200.01	Chauffage	1'300	1'100	200	1'200.00	100
31200.02	Electricité	700	600	100	600.00	100
31300.03	Téléphones	200	200	0	163.20	37
31340.01	Assurances choses et RC	100	100	0	40.90	59
31990.00	Autres charges d'exploitation	2'000	2'000	0	1'004.50	996
33	Amortissements du patrimoine administratif	600	700	-100	600.00	0
33004.00	Amort. planifiés, terrains bâtis PA	600	700	-100	600.00	0
36	Charges de transfert	35'600	36'000	-400	33'687.00	1'913
36340.00	Subventions aux entreprises publiques	34'800	36'000	-1'200	32'942.00	1'858
36350.00	Subventions aux entreprises privées	800	0	800	745.00	55
32200	Concerts et théâtre (général)	106'500	102'800	3'700	107'645.83	-1'146
31	Charges de biens, de services et d'exploitat.	13'100	10'800	2'300	10'186.15	2'914
31020.02	Publications et annonces	200	200	0		200
31200.01	Chauffage	2'000	3'600	-1'600	2'137.05	-137
31200.02	Electricité	6'500	2'100	4'400	6'515.40	-15
31200.03	Eau	200	200	0	113.35	87
31300.00	Prestations de services de tiers	500	1'000	-500	70.00	430
31300.80	Contrats de maintenance	200	200	0	142.10	58
31340.04	Primes d'assurances ECAP (PA)	400	400	0	318.80	81
31340.05	Primes d'assurances bâtiments PA	100	100	0	73.15	27
31440.00	Entretien des terrains bâtis et bâtiments PA	3'000	3'000	0	816.30	2'184
33	Amortissements du patrimoine administratif	16'800	16'800	0	16'800.00	0
33004.00	Amort. planifiés, terrains bâtis PA	16'800	16'800	0	16'800.00	0
34	Charges financières	0	0	0	6'681.00	-6'681

36120.06	Il s'agit de la part de Cortaillod aux frais de fonctionnement du Syndicat intercommunal du Théâtre régional de Neuchâtel (SITRN). Selon l'article 45 du règlement du SITRN, les Communes membres se répartissent entre elles les charges au moyen d'un facteur établi pour chaque Commune, que l'on obtient en multipliant le nombre d'habitants par un coefficient de pondération tenant compte de l'éloignement par rapport aux installations et aux liaisons offertes par les transports publics.
36350.00	Des subventions ou dons sont accordés ponctuellement à diverses associations et groupes culturels.
36360.12	Notre participation est de 30 fr. par enfant de Cortaillod qui participe aux activités de la «Lanterne magique».
39400.00	La valeur au bilan des actifs se rapportant au chapitre 32200 "Concerts et théâtre" représente 0,41 % du total des actifs. En conséquence, le même pourcentage du total des intérêts est imputé dans ce chapitre (voir également commentaires de la rubrique 49400.00 du chapitre 96100).
44700.00	Un vigneron de Cortaillod loue un petit hangar au rez de ce bâtiment pour y entreposer du matériel, au prix de 100 fr. par mois.
48950.00	On trouve ici la neutralisation, par le biais d'un prélèvement à la réserve, de l'amortissement complémentaire suite au retraitement des bâtiments du PA (patrimoine administratif). Voir compte 33004.00 ci-avant.
32900	Culture et promotion
36360.00	En plus des divers dons ou subventions accordés ponctuellement (2'000 fr.), cette rubrique comporte la participation communale à la Marche du 1 ^{er} Mars (200 fr.), aux feux d'artifice de la fête nationale (5'000 fr.) et à l'installation sonore y relative (800 fr.). ainsi que notre soutien au « Passeport Vacances » pour les jeunes (500 fr.).
36370.00	On trouve dans cette rubrique les dons accordés par la Commune au Centre de formation professionnelle neuchâtelois (CPNE) pour participer au financement des prix scolaires remis aux élèves ayant obtenus les meilleures moyennes. En outre, la Commune apporte ponctuellement un soutien financier pour des projets ayant un rapport avec le village de Cortaillod.
34100	Sports (général)
31300.80	On trouve dans ce compte le coût du contrat de maintenance des engins de sports extérieurs installés aux Rondinières.
36360.00 et suivants	Les subventions allouées aux associations sportives sont déterminées conformément à l'arrêté du Conseil communal du 21 juin 1999 fixant les critères d'octroi en fonction du nombre de membres actifs dans le club, du nombre de juniors, du nombre de licenciés et du niveau de participation à des championnats.
39400.00	La valeur au bilan des actifs se rapportant au chapitre 34100 "Sport (général)" représente 0,03 % du total des actifs. En conséquence, le même pourcentage du total des intérêts est imputé dans ce chapitre (voir également commentaires de la rubrique 49400.00 du chapitre 96100).



Budget 2025

Classification fonctionnelle	Budget 2025	Budget 2024	Ecart	Comptes 2023	Ecart
34304.00 Travaux de gros entretien, bâtiments PF	0	0	0	6'681.00	-6'681
36 Charges de transfert	85'500	84'000	1'500	82'524.03	2'976
36120.06 Syndicat du théâtre neuchâtelois	71'400	72'600	-1'200	74'514.03	-3'114
36350.00 Subventions aux entreprises privées	6'000	5'000	1'000	2'700.00	3'300
36360.00 Subv. organisations privées à but non lucratif	1'700	1'700	0	900.00	800
36360.10 Subvention à la fanfare	1'300	1'300	0	1'250.00	50
36360.11 Subvention au chœur mixte	2'000	2'000	0	2'000.00	0
36360.12 Subvention à la Lanterne Magique	900	900	0	660.00	240
36360.13 Subvention à La Claque	500	500	0	500.00	0
36360.15 Subvention à Sons & Musiques Cortaillod	1'700	0	1'700		1'700
39 Imputations internes	700	800	-100	1'054.65	-355
39400.00 Imput. internes intérêts et charges financières	700	800	-100	1'054.65	-355
44 Revenus financiers	-1'200	-1'200	0	-1'200.00	0
44700.00 Loyers et fermages, biens-fonds PA	-1'200	-1'200	0	-1'200.00	0
48 Revenus extraordinaires	-8'400	-8'400	0	-8'400.00	0
48950.00 Prélèvements sur la réserve liée au retraitement..	-8'400	-8'400	0	-8'400.00	0
32900 Culture et promotion	18'700	18'700	0	10'875.70	7'824
31 Charges de biens, de services et d'exploitat.	5'300	5'300	0	1'321.75	3'978
31020.02 Publications et annonces	300	300	0	331.70	-32
31300.00 Prestations de services de tiers	5'000	5'000	0	990.05	4'010
36 Charges de transfert	13'500	13'500	0	9'633.95	3'866
36360.00 Subv. organisations privées à but non lucratif	8'500	8'500	0	8'433.95	66
36360.14 Mérites culturels	3'000	3'000	0	400.00	2'600
36370.00 Subventions aux personnes physiques	2'000	2'000	0	800.00	1'200
42 Taxes	-100	-100	0	-80.00	-20
42500.04 Vente de livres	-100	-100	0	-80.00	-20
33210 Télé réseau	0	0	0	0.00	0
34 Sports et loisirs	416'000	418'500	-2'500	307'149.98	108'850
Charges	884'100	864'800	19'300	803'500.14	80'600
Revenus	-468'100	-446'300	-21'800	-496'350.16	28'250
34100 Sports (général)	52'000	50'600	1'400	44'650.50	7'350
31 Charges de biens, de services et d'exploitat.	1'700	1'700	0	1'615.50	85
31300.80 Contrats de maintenance	1'700	1'700	0	1'615.50	85
36 Charges de transfert	50'300	48'700	1'600	47'795.00	2'505
36120.07 Syndicat d'athlétisme (SIAALN)	27'100	26'200	900	25'975.00	1'125
36360.01 Mérites sportifs	5'000	5'000	0	3'900.00	1'100
36360.03 Subvention FC Cortaillod	4'800	4'500	300	4'830.00	-30
36360.04 Subvention CEP	4'800	4'200	600	4'740.00	60
36360.05 Subvention Judo Club	5'100	5'100	0	5'900.00	-800
36360.07 Subvention Tennis de table	2'000	2'100	-100	1'750.00	250
36360.09 Subvention Badminton Club	500	600	-100	200.00	300
36370.00 Subventions aux personnes physiques	1'000	1'000	0	500.00	500
39 Imputations internes	0	200	-200		0
39400.00 Imput. internes intérêts et charges financières	0	200	-200		0
43 Revenus divers	0	0	0	-4'760.00	4'760
43090.00 Autres revenus d'exploitation	0	0	0	-4'760.00	4'760
34105 Centre sportif La Rive	123'300	93'600	29'700	61'973.05	61'327

34105 Centre sportif La Rive

- 31340.04 Il s'agit de la prime d'assurance (ECAP) du bâtiment sportif de La Rive.
- 31300.80 On trouve ici le contrat de maintenance pour l'entretien de la chaufferie (500 fr.) et une réserve pour divers futurs contrats de maintenance (500 fr.), sachant que les panneaux solaires seront encore sous garantie en 2025.
- 31400.00 Le montant figurant dans ce compte est composé essentiellement des charges d'entretien annuel du terrain de football par une entreprise spécialisée (23'000 fr.), de l'entretien (ou du remplacement) de l'arroseur (1'300 fr.) et de l'entretien de la barrière entourant le terrain de football (700 fr.).
- 31440.00 On trouve dans ce compte le coût du contrôle statique des 6 mâts du terrain de football (4'000 fr.), de l'entretien provisoire de l'éclairage dudit terrain (3'000 fr.) et enfin celui concernant l'entretien des équipements électriques généraux et photovoltaïques, sanitaires, eau potable et chauffage (1'000 fr.).
- 39400.00 La valeur au bilan des actifs se rapportant au chapitre 34105 "Centre sportif La Rive" représente 3,25 % du total des actifs. En conséquence, le même pourcentage du total des intérêts est imputé dans ce chapitre (voir également commentaires de la rubrique 49400.00 du chapitre 96100).
- 44720.00 Le FC-Cortailod s'acquitte d'un loyer annuel de 2'000 fr. (hors charges) pour l'occupation des vestiaires et de la cantine du bâtiment de La Rive.

34110 Port

- 31300.00 Un contrôle des installations électriques (OIBT) sera effectué en 2025 et d'éventuels travaux de mise en conformité sont prévus.
- 31430.01 Nous prévoyons trois faucardages des algues dans le port en 2025 (7'500 fr.). Le coût d'entretien de la grue et de ses sangles est devisé à 2'200 fr.
- 31610.00 L'Association de développement de Cortailod (ADC) loue à la Commune un local comprenant 2 douches et 2 lavabos qui sont à la disposition des navigateurs. Le prix de location est de 10'800 fr. par an, dont la moitié est comptabilisée dans la rubrique 31610.00 du chapitre 34201 (Plage).
- 31690.00 On trouve dans cette rubrique le coût de la redevance annuelle (400 fr.) facturée par l'Etat de Neuchâtel pour la bouée située à l'entrée du port, à laquelle s'accrochent les voiliers pour monter ou descendre leurs voiles.
- 31990.00 On comptabilise ici le coût de la taxe annuelle du SCAN concernant le bateau utilisé par le Service des travaux publics pour l'entretien du port.
- 35110.00 En application du règlement du fonds du port, du 14 décembre 2023, la part du bénéfice du port qui peut être versée à la caisse générale ne doit pas excéder 10 % du montant des taxes d'amarrage encaissées, soit dans notre cas 22'200 fr. Dès lors, l'excédent de revenus du chapitre 34110 "Port", après ce versement, devrait s'élever à 53'900 fr. et sera affecté à la réserve ad hoc.
- 39100.00 Une part des charges salariales de l'Administration et du Service des travaux publics est comptabilisée dans le chapitre 34110 "Port".
- 39400.00 La valeur au bilan des actifs se rapportant au chapitre 34110 "Port" représente 2,81 % du total des actifs. En conséquence, le même pourcentage du total des intérêts est imputé dans ce chapitre (voir également commentaires de la rubrique 49400.00 du chapitre 96100).



Budget 2025

Classification fonctionnelle		Budget 2025	Budget 2024	Ecart	Comptes 2023	Ecart
31	Charges de biens, de services et d'exploitat.	36'300	34'800	1'500	36'751.70	-452
31200.01	Chauffage	0	500	-500		0
31300.80	Contrats de maintenance	1'000	3'000	-2'000	425.00	575
31340.04	Primes d'assurances ECAP (PA)	1'000	1'000	0	608.45	392
31340.05	Primes d'assurances bâtiments PA	500	500	0	125.65	374
31370.00	Impôts et taxes	0	0	0	462.00	-462
31400.00	Entretien de terrains	25'000	29'000	-4'000	30'710.25	-5'710
31440.00	Entretien des terrains bâtis et bâtiments PA	8'500	500	8'000	4'222.35	4'278
31510.00	Entretien de machines, appareils et outils	300	300	0	198.00	102
33	Amortissements du patrimoine administratif	83'400	55'300	28'100	23'957.20	59'443
33003.00	Amort. planifiés, autres ouvrages génie civil PA	4'700	5'300	-600	7'557.20	-2'857
33004.00	Amort. planifiés, terrains bâtis PA	78'700	50'000	28'700	16'400.00	62'300
38	Charges extraordinaires	0	0	0	15'000.00	-15'000
38790.00	Amort. complém. de dépenses d'investissements	0	0	0	15'000.00	-15'000
39	Imputations internes	5'600	3'500	2'100	1'264.15	4'336
39400.00	Imput. internes intérêts et charges financières	5'600	3'500	2'100	1'264.15	4'336
44	Revenus financiers	-2'000	0	-2'000		-2'000
44720.00	Paielements pour utilisation des biens-fonds PA	-2'000	0	-2'000		-2'000
45	Prélèvem. sur fonds et financements spéciaux	0	0	0	-15'000.00	15'000
45110.00	Prélèvements sur les fonds du capital propre	0	0	0	-15'000.00	15'000
34110	Port	-22'200	-22'200	0	-82'906.25	60'706
31	Charges de biens, de services et d'exploitat.	33'400	29'600	3'800	28'950.16	4'450
31000.00	Matériel de bureau	100	100	0		100
31020.00	Imprimés, publications	200	200	0		200
31100.00	Meubles, machines et appareils de bureau	300	300	0		300
31110.00	Machines, appareils, véhicules et outils	1'000	1'200	-200	963.97	36
31200.01	Chauffage	1'000	800	200	981.93	18
31200.02	Electricité	8'600	8'600	0	8'835.43	-235
31200.03	Eau	700	600	100	686.63	13
31300.00	Prestations de services de tiers	3'500	0	3'500		3'500
31300.03	Téléphones	100	100	0	85.80	14
31340.01	Assurances choses et RC	2'100	2'100	0	2'079.00	21
31340.02	Primes d'assurances véhicules	200	200	0	169.30	31
31430.01	Entretien du port	9'700	9'500	200	9'149.58	550
31610.00	Loyers, frais d'utilisation des immobilisations	5'400	5'400	0	5'400.00	0
31690.00	Autres loyers et frais d'utilisation	400	400	0	300.00	100
31810.00	Pertes sur créances effectives	0	0	0	259.52	-260
31990.00	Autres charges d'exploitation	100	100	0	39.00	61
33	Amortissements du patrimoine administratif	62'100	62'000	100	62'200.00	-100
33003.03	Amort. planifiés port	61'300	61'300	0	61'500.00	-200
33004.00	Amort. planifiés, terrains bâtis PA	800	700	100	700.00	100
35	Attrib. aux fonds et financements spéciaux	53'900	56'800	-2'900		53'900
35110.00	Attrib. aux fonds du capital propre	53'900	56'800	-2'900		53'900
39	Imputations internes	78'100	78'700	-600	76'319.80	1'780
39100.00	Imput. internes pour prestations de services	70'800	71'200	-400	67'400.00	3'400
39300.00	Imput. internes frais administratifs et d'exploitat.	2'500	2'200	300	2'200.00	300
39400.00	Imput. internes intérêts et charges financières	4'800	5'300	-500	6'719.80	-1'920
42	Taxes	-249'700	-249'300	-400	-250'176.21	476
42401.40	Taxe d'électricité (compteur)	-1'400	-1'000	-400	-1'392.76	-7
42401.50	Taxe d'amarrage	-222'000	-222'000	0	-221'778.51	-221
42401.51	Taxe d'hivernage	-12'000	-11'400	-600	-12'642.29	642
42401.55	Taxe d'utilisation de la grue	-6'800	-6'100	-700	-6'942.60	143
42401.56	Taxe visiteurs	-5'500	-6'800	1'300	-5'220.05	-280
42401.57	Taxe d'enregistrement	-2'000	-2'000	0	-2'200.00	200
43	Revenus divers	0	0	0	-200.00	200
43090.00	Autres revenus d'exploitation	0	0	0	-200.00	200

34200 Loisirs (général)

- 31010.00 En 2020, le Conseil général a décidé de prévoir un budget annuel de 6'000 fr. pour soutenir, durant les exercices 2021 et 2022, les organisateurs de manifestations souhaitant essayer la solution des verres réutilisables, afin de leur octroyer un financement partiel des frais occasionnés par la gestion de ce type de verres. L'épidémie de Covid-19 a fait que toutes les manifestations prévues ont été annulées en 2021. Dès lors, ce soutien a été décalé aux années 2022 et 2023 et ce n'est qu'en 2023 que les organisateurs d'une manifestation ont sollicité ce soutien financier. Il est prévu de le pérenniser.
- 31010.02 Les frais d'essence du minibus communal sont comptabilisés dans ce chapitre.
- 31090.00 On trouve dans ce compte une réserve pour une éventuelle réparation des décorations de Noël et location de la nacelle y relative (1'000 fr.), le forfait pour la location de la tente officielle de la Fête de la vendange et son montage (600 fr.), ainsi que le forfait pour le matériel de sonorisation de la tente officielle (1'200 fr.).
- 31110.00 En 2025, outre les achats courants (500 fr.), nous prévoyons l'achat de bois pour des plateaux de tables et des bancs de réserve pour lesdites tables (1'000 fr.).
- 31340.04 On trouve dans ce compte la prime de l'ECAP concernant la cabane en bois ronds du Potat.
- 31440.00 L'entretien des places de pique-nique est devisé à 500 fr. et celui des bancs communaux à 800 fr.
- 31690.00 Nous louons trois cabines de WC qui sont installées durant la belle saison à proximité des places de pique-nique du chemin de la Jeunesse, de la cabane du Potat et de la place de jeux de l'Administration (loyer, nettoyage et entretien). On trouve aussi dans ce compte le coût de la redevance annuelle pour la bouée à d'amarrage du radeau sur lequel était installé le feu de la Fête nationale.
- 33003.00 Le montant de l'amortissement découlant du retraitement du bilan effectué en 2018 (abri en rondins du Potat), soit 1'500 fr., est neutralisée par un prélèvement à la réserve (voir compte 48950.00 ci-après).
- 36320.00 Cette rubrique comporte notre participation aux coûts d'exploitation du Skatepark du Littoral Neuchâtelois, situé à Colombier.
- 36360.00 Il s'agit notamment du soutien apporté aux organisateurs de la Fête de la vendange et à l'accueil d'une Commune invitée dans ce cadre, ainsi qu'à diverses manifestations villageoises.
- 36360.08 La convention que nous avons signée avec la ludothèque de la Basse-Areuse prévoit une participation financière maximum de 50 cts par habitant et par année.
- 39400.00 La valeur au bilan des actifs se rapportant au chapitre 34200 "Loisirs (général)" représente 0,06 % du total des actifs. En conséquence, le même pourcentage du total des intérêts est imputé dans ce chapitre (voir également commentaires de la rubrique 49400.00 du chapitre 96100).
- 48950.00 On trouve ici la neutralisation, par le biais d'un prélèvement à la réserve, de l'amortissement complémentaire suite au retraitement des bâtiments du PA (patrimoine administratif). Voir compte 33003.00 ci-avant.

34201 Plage

- 31420.08 Nous devons, comme chaque année, remettre en place les galets de la plage (800 fr.). En outre, un montant de 1'200 fr. est prévu pour l'éventuel faucardage des algues de la plage. Le contrôle des chaînes du radeau et des bouées est devisé à 200 fr.
- 31610.00 Le local de navigation n'étant pas exclusivement utilisé par les navigateurs, la moitié du montant du loyer est comptabilisée dans le chapitre « Plage »; l'autre moitié apparaît dans le chapitre 34110 « Port », sous la rubrique 31610.00.
- 39400.00 La valeur au bilan des actifs se rapportant au chapitre 34201 "Plage" représente 0,29 % du total des actifs. En conséquence, le même pourcentage du total des intérêts est imputés dans ce chapitre (voir également commentaires de la rubrique 49400.00 du chapitre 96100).

34202 Parcs publics et chemins pédestres

- 31400.01 Dans ce compte, nous comptabilisons les dépenses découlant des achats de fleurs, arbustes, engrais, semences et produits phytosanitaires pour différents endroits du village (10'000 fr.). S'agissant des espaces verts, plusieurs arbres secs devront être remplacés et les grands arbres devront être taillés à l'aide d'une nacelle (4'500 fr.). En 2025, nous prévoyons également de remplacer certains arbres du camping (2'000 fr.).
- 31400.02 Figurent dans ce compte le coût de l'entretien courant (2'500 fr.) pour le remplacement d'éléments de jeux existants et le coût des matériaux dispersés sur les aires de jeux (gazon, sable, gravier, copeaux). En 2025, nous prévoyons en outre la remise en état de la piste de 400 mètres du terrain de La Rive, incluant la pose de copeaux et le remplacement de rondins défectueux (1'500 fr.).



Budget 2025

Classification fonctionnelle		Budget 2025	Budget 2024	Ecart	Comptes 2023	Ecart
34200	Loisirs (général)	36'300	38'100	-1'800	45'690.65	-9'391
31	Charges de biens, de services et d'exploitat.	23'000	24'600	-1'600	32'204.30	-9'204
31010.00	Matériel d'exploitation, fournitures	6'000	6'000	0	2'850.00	3'150
31010.02	Carburants	100	100	0	21.15	79
31090.00	Autres charges de matériel et de marchandises	2'800	1'400	1'400	10'151.65	-7'352
31110.00	Machines, appareils, véhicules et outils	1'500	1'500	0	8'000.00	-6'500
31200.02	Electricité	300	300	0	236.00	64
31200.04	Déchets	900	900	0	704.00	196
31340.01	Assurances choses et RC	300	300	0	219.00	81
31340.02	Primes d'assurances véhicules	1'100	1'100	0	1'018.60	81
31340.04	Primes d'assurances ECAP (PA)	100	100	0	85.65	14
31340.05	Primes d'assurances bâtiments PA	100	100	0	22.50	78
31370.02	Taxes routières pour véhic. de service (plaques)	700	700	0	601.00	99
31400.00	Entretien de terrains	400	400	0		400
31440.00	Entretien des terrains bâtis et bâtiments PA	1'300	5'100	-3'800	2'445.00	-1'145
31510.00	Entretien de machines, appareils et outils	700	600	100	46.85	653
31690.00	Autres loyers et frais d'utilisation	6'700	6'000	700	5'802.90	897
33	Amortissements du patrimoine administratif	3'000	3'000	0	3'000.00	0
33004.00	Amort. planifiés, terrains bâtis PA	3'000	3'000	0	3'000.00	0
36	Charges de transfert	13'500	13'400	100	13'860.10	-360
36320.00	Subv. aux communes et syndicats intercomm.	2'000	2'000	0	1'907.10	93
36360.00	Subv. organisations privées à but non lucratif	8'000	9'000	-1'000	9'600.00	-1'600
36360.08	Subv. à la Ludothèque de la Basse-Areuse	2'500	2'400	100	2'353.00	147
36360.16	Subvention à l'association du Frihou	1'000	0	1'000		1'000
39	Imputations internes	100	100	0	189.35	-89
39400.00	Imput. internes intérêts et charges financières	100	100	0	189.35	-89
43	Revenus divers	-1'800	-1'500	-300	-2'063.10	263
43090.00	Autres revenus d'exploitation	-1'800	-1'500	-300	-2'063.10	263
48	Revenus extraordinaires	-1'500	-1'500	0	-1'500.00	0
48950.00	Prélèvements sur la réserve liée au retraitement..	-1'500	-1'500	0	-1'500.00	0
34201	Plage	36'300	36'400	-100	36'239.80	60
31	Charges de biens, de services et d'exploitat.	8'800	8'800	0	8'424.40	376
31110.00	Machines, appareils, véhicules et outils	1'000	1'000	0	1'181.65	-182
31200.02	Electricité	100	100	0	75.05	25
31420.08	Entretien de la plage	2'200	2'200	0	1'607.70	592
31610.00	Loyers, frais d'utilisation des immobilisations	5'400	5'400	0	5'400.00	0
31690.00	Autres loyers et frais d'utilisation	100	100	0	160.00	-60
33	Amortissements du patrimoine administratif	27'000	27'000	0	27'000.00	0
33003.00	Amort. planifiés, autres ouvrages génie civil PA	27'000	27'000	0	27'000.00	0
39	Imputations internes	500	600	-100	815.40	-315
39400.00	Imput. internes intérêts et charges financières	500	600	-100	815.40	-315
34202	Parcs publics et chemins pédestres	25'900	47'600	-21'700	31'698.99	-5'799
31	Charges de biens, de services et d'exploitat.	22'300	42'300	-20'000	25'253.94	-2'954
31300.00	Prestations de services de tiers	0	0	0	3'594.25	-3'594
31400.01	Entretien des places vertes	16'500	21'000	-4'500	12'777.39	3'723
31400.02	Entretien des places de jeux	4'000	19'500	-15'500	3'564.25	436
31410.00	Entretien des routes / voies de communication	1'000	1'000	0	5'318.05	-4'318
31440.00	Entretien des terrains bâtis et bâtiments PA	800	800	0		800
33	Amortissements du patrimoine administratif	3'400	5'000	-1'600	6'100.00	-2'700
33001.00	Amort. planifiés, routes/voies communication PA	3'400	4'300	-900	3'000.00	400
33006.00	Amort. planifiés, biens meubles PA	0	700	-700	3'100.00	-3'100

39400.00 La valeur au bilan des actifs se rapportant au chapitre 34202 "Parcs publics et chemins pédestres" représente 0,12 % du total des actifs. En conséquence, le même pourcentage du total des intérêts est imputés dans ce chapitre (voir également commentaires de la rubrique 49400.00 du chapitre 96100).

34203 Salle polyvalente

31010.01 L'achat de produits de nettoyages, papiers WC, serviettes et sacs poubelles est devisé à 7'500 fr.

31100.00 Nous prévoyons chaque année le renouvellement d'une partie de la vaisselle, ainsi que divers achats de matériel. En 2025, nous prévoyons en plus l'achat de spots LED pour la partie scénique (3'500 fr.).

31110.00 En plus des dépenses courantes (1'000 fr.), nous prévoyons en 2025 l'achat d'un aspirateur portable à accumulateurs (1'200 fr.).

31110.03 Le remplacement d'une partie du matériel et des engins de sport doit être prévu chaque année au budget, du fait de son vieillissement (1'000 fr.). En 2025, nous procéderons également à la remise aux normes de l'installation des barres de Reck (5'900 fr.).

31200.01 et 31200.02 Une partie de l'électricité et du chauffage est refacturée aux locataires, au bâtiment de l'Administration communale et à l'abri STPA (voir rubriques 44790.02 et 44790.04 ci-après).

31300.80 La complexité de certaines installations (scène, lumière, chauffage, détection incendie, ascenseur, etc.) a incité le Conseil communal à en confier la maintenance à des maisons spécialisées.

31440.00 L'an prochain verra la réalisation des travaux principaux suivants :

- RCP autoconsommations et changement de compteurs électriques (7'300 fr.) ;
- Divers entretiens courants (6'000 fr.) ;
- Contrôle électricité OIBT et travaux subséquents éventuels (3'000 fr.) ;
- Provision pour remplacement de 3 moteurs de stores (3'000 fr.) ;
- Réparation de fissures sur le sol de la grande salle (2'000 fr.) ;
- Révision de plusieurs WC (1'500 fr.).

31500.00 En plus du nettoyage et de l'entretien de l'installation de sonorisation (500 fr.), ainsi que des dépenses et réparations courantes (1'500 fr.), nous prévoyons de procéder à l'achat de diverses pièces pour les sanitaires (500 fr.).

33004.00 Le montant de l'amortissement découlant du retraitement du bilan effectué en 2018, soit 70'400 fr., est neutralisée par un prélèvement à la réserve (voir compte 48950.00 ci-après).

33006.00 Il s'agit de l'amortissement des investissements consentis pour le remplacement du mobilier, d'une partie de la sonorisation, de l'éclairage « sport » et d'une braisière basculante et l'achat d'un projecteur multimédia.

39400.00 La valeur au bilan des actifs se rapportant au chapitre 34203 "Salle polyvalente" représente 14,24 % du total des actifs. En conséquence, le même pourcentage du total des intérêts est imputé dans ce chapitre (voir également commentaires de la rubrique 49400.00 du chapitre 96100).

44720.00 Les revenus des locations de la salle polyvalente figurent dans cette rubrique.

44790.02 et 44790.04 Voir commentaire des rubriques 31200.01 et 31200.02 ci-avant.

48950.00 On trouve ici la neutralisation, par le biais d'un prélèvement à la réserve, de l'amortissement complémentaire suite au retraitement des bâtiments du PA (patrimoine administratif). Voir compte 33004.00 ci-avant.

34204 Immeuble Courtils 35A (Four banal)

31010.00 On trouve ici le coût d'achat de bois de feu et de papier WC pour le Four banal.

31300.80 On comptabilise dans cette rubrique le coût du contrat d'entretien de la toiture du Four banal, ainsi que le ramonage de la cheminée du four.

31440.00 Outre les travaux d'entretien courants, nous prévoyons le remplacement du store extérieur en toile pour un montant de 5'650 fr.

33004.00 Le montant de l'amortissement découlant du retraitement du bilan effectué en 2018, soit 2'800 fr., est neutralisée par un prélèvement à la réserve (voir compte 48950.00 ci-après).

39400.00 La valeur au bilan des actifs se rapportant au chapitre 34204 "Immeuble Courtils 35A – Four banal" représente 0,18 % du total des actifs. En conséquence, le même pourcentage du total des intérêts est imputé dans ce chapitre (voir également commentaires de la rubrique 49400.00 du chapitre 96100).

44700.00 On trouve ici la recette estimée des différentes locations du Four banal tout au long de l'année.



Budget 2025

Classification fonctionnelle		Budget 2025	Budget 2024	Ecart	Comptes 2023	Ecart
39	Imputations internes	200	300	-100	345.05	-145
39400.00	Imput. internes intérêts et charges financières	200	300	-100	345.05	-145
34203	Salle polyvalente	155'600	171'200	-15'600	168'448.99	-12'849
31	Charges de biens, de services et d'exploitat.	138'200	128'500	9'700	145'558.44	-7'358
31000.00	Matériel de bureau	200	200	0		200
31010.00	Matériel d'exploitation, fournitures	500	500	0	457.80	42
31010.01	Produits de nettoyage	7'500	7'500	0	6'833.85	666
31100.00	Meubles, machines et appareils de bureau	5'000	5'100	-100	1'150.65	3'849
31110.00	Machines, appareils, véhicules et outils	2'200	1'500	700	1'692.10	508
31110.03	Equipements sportifs	6'900	8'000	-1'100	7'201.00	-301
31130.00	Matériel informatique	0	0	0	4'563.70	-4'564
31200.01	Chauffage	12'500	8'500	4'000	13'474.05	-974
31200.02	Electricité	28'000	28'000	0	35'452.95	-7'453
31200.03	Eau	4'000	4'000	0	4'023.80	-24
31200.04	Déchets	600	600	0	400.95	199
31300.03	Téléphones	1'700	1'700	0	1'676.00	24
31300.80	Contrats de maintenance	30'000	25'000	5'000	30'326.02	-326
31340.04	Primes d'assurances ECAP (PA)	5'600	5'500	100	5'481.95	118
31340.05	Primes d'assurances bâtiments PA	2'600	2'600	0	2'541.30	59
31440.00	Entretien des terrains bâtis et bâtiments PA	26'400	25'300	1'100	26'561.42	-161
31500.00	Entretien meubles, machines et appareils	2'500	2'500	0	2'657.80	-158
31510.00	Entretien de machines, appareils et outils	1'500	1'500	0	951.60	548
31990.00	Autres charges d'exploitation	500	500	0	111.50	389
33	Amortissements du patrimoine administratif	198'600	205'000	-6'400	206'052.65	-7'453
33004.00	Amort. planifiés, terrains bâtis PA	185'400	191'600	-6'200	188'552.65	-3'153
33006.00	Amort. planifiés, biens meubles PA	13'200	13'400	-200	17'500.00	-4'300
39	Imputations internes	25'100	25'900	-800	32'288.75	-7'189
39300.00	Imput. internes frais administratifs et d'exploitat.	800	700	100	700.00	100
39400.00	Imput. internes intérêts et charges financières	24'300	25'200	-900	31'588.75	-7'289
42	Taxes	-28'500	-30'000	1'500	-28'220.15	-280
42500.00	Ventes	-28'500	-30'000	1'500	-28'220.15	-280
44	Revenus financiers	-107'400	-87'800	-19'600	-116'830.70	9'431
44720.00	Paiements pour utilisation des biens-fonds PA	-75'000	-70'300	-4'700	-82'346.50	7'347
44790.00	Autres produits des biens-fonds PA	-300	-300	0	-301.00	1
44790.01	Récupération taxe déchets	-800	-400	-400	-965.10	165
44790.02	Récupération électricité	-2'500	-1'900	-600	-3'381.10	881
44790.03	Récupération matériel	-1'000	-700	-300	-1'890.00	890
44790.04	Remboursement chauffage Admin. + STPA	-27'800	-14'200	-13'600	-27'947.00	147
48	Revenus extraordinaires	-70'400	-70'400	0	-70'400.00	0
48950.00	Prélèvements sur la réserve liée au retraitement..	-70'400	-70'400	0	-70'400.00	0
34204	Immeuble Courtyls 35A (Four banal)	8'800	3'200	5'600	1'354.25	7'446
31	Charges de biens, de services et d'exploitat.	8'900	2'300	6'600	1'735.30	7'165
31010.00	Matériel d'exploitation, fournitures	500	500	0	350.05	150
31110.00	Machines, appareils, véhicules et outils	300	300	0	290.80	9
31200.02	Electricité	400	400	0	398.40	2
31300.80	Contrats de maintenance	400	400	0	174.40	226
31340.04	Primes d'assurances ECAP (PA)	100	100	0	106.65	-7
31340.05	Primes d'assurances bâtiments PA	100	100	0	48.80	51
31440.00	Entretien des terrains bâtis et bâtiments PA	7'100	500	6'600	366.20	6'734
33	Amortissements du patrimoine administratif	6'400	6'400	0	6'400.00	0
33004.00	Amort. planifiés, terrains bâtis PA	6'400	6'400	0	6'400.00	0
39	Imputations internes	300	300	0	418.95	-119
39400.00	Imput. internes intérêts et charges financières	300	300	0	418.95	-119
44	Revenus financiers	-4'000	-3'000	-1'000	-4'400.00	400
44700.00	Loyers et fermages, biens-fonds PA	-4'000	-3'000	-1'000	-4'400.00	400

48950.00 On trouve ici la neutralisation, par le biais d'un prélèvement à la réserve, de l'amortissement complémentaire suite au retraitement des bâtiments du PA (patrimoine administratif). Voir compte 33004.00 ci-avant.

35000 Paroisse protestante

31200.01 Le Temple est chauffé par les installations du collège du Coq d'Or. La contrepartie de ce montant se trouve sous la rubrique 31200.01 du chapitre 21700 (Bâtiments scolaires).

31300.00 On trouvait jusqu'en 2023 dans cette rubrique notre participation (1'500 fr.) au traitement de l'organiste de la Paroisse du Joran. Le Conseil communal a donné son accord pour que ce forfait annuel soit porté dès 2024 à 3'400 fr., pour la rétribution des musiciens lors des cultes.

31300.80 On trouve dans cette rubrique les frais découlant du contrat d'entretien de l'orgue du Temple, de celui de l'humidificateur et de celui du contrôle de la toiture et du clocher.

31440.00 En plus des dépenses diverses habituelles (2'000 fr.), nous prévoyons en 2025 de remplacer les néons actuels par des ampoules LED fixées dans des armatures (8'000 fr.).

33004.00 Le montant de l'amortissement découlant du retraitement du bilan effectué en 2018, soit 36'400 fr., est neutralisée par un prélèvement à la réserve (voir compte 48950.00 ci-après).

36360.00 La subvention à la Paroisse du Joran se fait au travers de la mise à disposition gratuite de la salle Cort'Agora.

39400.00 La valeur au bilan des actifs se rapportant au chapitre 35000 "Paroisse protestante" représente 1,93 % du total des actifs. En conséquence, le même pourcentage du total des intérêts est imputé dans ce chapitre (voir également commentaires de la rubrique 49400.00 du chapitre 96100).

48950.00 On trouve ici la neutralisation, par le biais d'un prélèvement à la réserve, de l'amortissement complémentaire suite au retraitement des bâtiments du PA (patrimoine administratif). Voir compte 33004.00 ci-avant.

35010 Paroisse catholique

36360.00 La subvention à la Paroisse catholique de Boudry-Cortailod s'élève à 3 fr. par habitant.



Budget 2025

Classification fonctionnelle		Budget 2025	Budget 2024	Ecart	Comptes 2023	Ecart
48	Revenus extraordinaires	-2'800	-2'800	0	-2'800.00	0
48950.00	Prélèvements sur la réserve liée au retraitement..	-2'800	-2'800	0	-2'800.00	0
35	Eglises et affaires religieuses	84'600	77'700	6'900	78'021.18	6'579
	Charges	121'000	114'100	6'900	114'421.18	6'579
	Revenus	-36'400	-36'400	0	-36'400.00	0
35000	Paroisse protestante	70'100	63'500	6'600	63'903.18	6'197
31	Charges de biens, de services et d'exploitat.	26'600	19'800	6'800	16'722.13	9'878
31100.00	Meubles, machines et appareils de bureau	500	500	0		500
31200.01	Chauffage	6'600	6'500	100	7'129.35	-529
31200.02	Electricité	1'800	2'000	-200	1'694.75	105
31300.00	Prestations de services de tiers	3'400	3'400	0	1'400.00	2'000
31300.80	Contrats de maintenance	2'000	3'100	-1'100	2'395.38	-395
31340.04	Primes d'assurances ECAP (PA)	1'200	1'200	0	1'174.50	26
31340.05	Primes d'assurances bâtiments PA	400	400	0	402.80	-3
31440.00	Entretien des terrains bâtis et bâtiments PA	10'000	2'000	8'000	2'525.35	7'475
31500.00	Entretien meubles, machines et appareils	500	500	0		500
31990.00	Autres charges d'exploitation	200	200	0		200
33	Amortissements du patrimoine administratif	73'900	73'900	0	78'899.65	-5'000
33004.00	Amort. planifiés, terrains bâtis PA	73'900	73'900	0	73'900.00	0
33006.00	Amort. planifiés, biens meubles PA	0	0	0	4'999.65	-5'000
36	Charges de transfert	2'700	2'700	0		2'700
36360.00	Subv. organisations privées à but non lucratif	2'700	2'700	0		2'700
39	Imputations internes	3'300	3'500	-200	4'681.40	-1'381
39400.00	Imput. internes intérêts et charges financières	3'300	3'500	-200	4'681.40	-1'381
48	Revenus extraordinaires	-36'400	-36'400	0	-36'400.00	0
48950.00	Prélèvements sur la réserve liée au retraitement..	-36'400	-36'400	0	-36'400.00	0
35010	Paroisse catholique	14'500	14'200	300	14'118.00	382
36	Charges de transfert	14'500	14'200	300	14'118.00	382
36360.00	Subv. organisations privées à but non lucratif	14'500	14'200	300	14'118.00	382

42100 Soins ambulatoires

36360.00 La Commune accorde ponctuellement des dons à des associations ou organismes œuvrant dans ce domaine d'activités.

42200 Services de sauvetage

31300.00 Ce montant est destiné à financer la mise sur pied d'un service sanitaire lors de manifestations populaires (fête nationale ou fête de la vendange, par exemple).

36120.00 Les règles de financement des services d'ambulances neuchâtelois sont les suivantes : l'Etat reconnaît quatre communes en charge des services d'ambulances dans le canton de Neuchâtel. Il fixe les obligations en terme de nombre d'ambulances à mettre à disposition (jour et nuit) pour chacun des services et le coût maximal reconnu pour chaque ambulance. Le budget de chaque service est donc égal au nombre d'ambulances multiplié par le coût d'une ambulance. Chaque service facture aux bénéficiaires de soins toutes les interventions qu'il fait durant l'année A la fin de chaque année, les quatre communes se retrouvent pour déterminer la totalité des charges reconnues (montant fixe équivalant au nombre d'ambulances multiplié par le coût d'une ambulance), pour déterminer la totalité des recettes encaissées (variables chaque année en fonction du nombre d'interventions) et pour calculer l'excédent de charges cantonal à répartir entre toutes les communes du Canton au prorata du nombre d'habitants.

36120.04 Conformément au règlement d'application de la LPDIENS, l'ECAP nous facture notre contribution à l'alimentation d'un fonds des missions de secours. En application des normes MCH2, cette contribution doit être ventilée comme suit :

		Budget 2025		Budget 2024	
Chapitres	Comptes	Fr./hab.	Total (Fr.)	Fr./hab.	Total (Fr.)
Service de sauvetage	42200 / 36120.04	5.49	26'461.80	5.35	25'177.10
Routes, autres	61900 / 36120.04	2.75	13'255.00	2.67	12'565.02
Protection de l'air et du climat	76100 / 36120.04	1.37	6'603.40	1.34	6'306.04
Lutte contre la pollution de l'environnement	76900 / 36120.04	3.43	16'532.60	3.34	15'718.04
Feux de forêts et végétation	82000 / 36120.04	0.69	3'325.80	0.67	3'153.02
		13.73	66'178.60	13.37	62'919.22

43310 Service dentaire scolaire

36370.00 Il est difficile d'estimer à l'avance le nombre de demandes de subsides dentaires qui nous seront présentées l'an prochain.

43400 Contrôle des denrées alimentaires

31300.30 Les propriétaires de réseaux de distribution d'eau potable ont la responsabilité du contrôle de la qualité de l'eau qu'ils distribuent, mais ils peuvent confier cette tâche à une entreprise spécialisée. C'est cette solution qui est appliquée à Cortaillod.

31300.35 Dans ce compte figure notre cotisation (75 fr.) à l'Association suisse des organes officiels de contrôle des champignons (VAPKO), ainsi que celle (750 fr.) concernant la participation aux cours de perfectionnement de notre contrôleuse locale.

49000 Santé publique, autres

31380.00 En 2025, le Conseil communal organisera un cours à l'attention des employés communaux et autres personnes intéressées, visant à leur enseigner l'utilisation des défibrillateurs installés à divers endroits dans le village.

36120.00 On trouve ici le coût de notre participation au Centre de santé sexuelle de Neuchâtel (planning familial), dans le cadre d'une convention signée par la Ville de Neuchâtel et les différentes communes qui ont recours à cette prestation. Le coût facturé s'élève à 130 fr. par consultation.



Budget 2025

	Classification fonctionnelle	Budget 2025	Budget 2024	Ecart	Comptes 2023	Ecart
4	SANTE	243'900	235'300	8'600	202'185.75	41'714
	Charges	243'900	235'300	8'600	202'185.75	41'714
42	Soins ambulatoires	223'500	218'400	5'100	189'316.15	34'184
	Charges	223'500	218'400	5'100	189'316.15	34'184
42100	Soins ambulatoires	1'000	1'000	0	500.00	500
36	Charges de transfert	1'000	1'000	0	500.00	500
36360.00	Subv. organisations privées à but non lucratif	1'000	1'000	0	500.00	500
42200	Services de sauvetage	222'500	217'400	5'100	188'816.15	33'684
31	Charges de biens, de services et d'exploitat.	4'000	4'000	0		4'000
31300.00	Prestations de services de tiers	4'000	4'000	0		4'000
36	Charges de transfert	218'500	213'400	5'100	188'816.15	29'684
36120.00	Dédommag. communes et syndicats intercomm.	192'000	188'200	3'800	187'122.00	4'878
36120.04	Part aux missions de secours (ECAP)	26'500	25'200	1'300	1'694.15	24'806
43	Prévention de la santé	10'900	16'400	-5'500	10'082.20	818
	Charges	10'900	16'400	-5'500	10'082.20	818
43310	Service dentaire scolaire	500	500	0	147.20	353
36	Charges de transfert	500	500	0	147.20	353
36370.00	Subventions aux personnes physiques	500	500	0	147.20	353
43400	Contrôle des denrées alimentaires	10'400	15'900	-5'500	9'935.00	465
31	Charges de biens, de services et d'exploitat.	10'400	15'900	-5'500	9'935.00	465
31300.30	Contrôle de l'eau potable	9'500	15'000	-5'500	9'060.00	440
31300.35	Contrôle des denrées alimentaires	900	900	0	875.00	25
49	Santé publique, non mentionné ailleurs	9'500	500	9'000	2'787.40	6'713
	Charges	9'500	500	9'000	2'787.40	6'713
49000	Santé publique, autres	9'500	500	9'000	2'787.40	6'713
31	Charges de biens, de services et d'exploitat.	5'500	500	5'000	2'787.40	2'713
31110.00	Machines, appareils, véhicules et outils	0	0	0	2'787.40	-2'787
31380.00	Cours, examens et conseils	5'000	0	5'000		5'000
31990.00	Autres charges d'exploitation	500	500	0		500
36	Charges de transfert	4'000	0	4'000		4'000
36120.00	Dédommag. communes et syndicats intercomm.	4'000	0	4'000		4'000

51200 Réductions de primes (LAMal)

36110.02 Dans ses prévisions budgétaires 2025, l'Etat de Neuchâtel annonce une diminution de la charge nette pour les subsides LAMal, sachant que l'évaluation budgétaire a été établie en fonction des subsides effectivement versés en 2023 et des mesures prévues pour 2024. De plus, un réajustement dans l'estimation des effectifs des bénéficiaires, ainsi qu'une baisse du nombre de bénéficiaires de l'aide sociale ont été pris en compte. Enfin, la subvention fédérale annoncée pour 2025 sera en principe en augmentation. La croissance des primes, inconnue au moment de l'établissement du budget, a été estimée à 4 % (prime moyenne cantonale).

53200 Prestations complémentaires à l'AVS

36370.00 Depuis plus de 30 ans, tous les bénéficiaires de prestations complémentaires reçoivent à l'occasion de Noël 50 fr. pour une personne seule, 100 fr. pour un couple et 50 fr. par enfant à charge. Il est proposé de doubler ces montants dès 2025. Il s'agit d'une contribution volontaire de la Commune.

53330 Prestations aux retraités

36360.00 Il s'agit du coût d'organisation du Noël des aînés.

36360.17 Une subvention annuelle de 500 fr. est désormais versée à l'association Table de l'amitié.

36370.00 La Commune finance la course annuelle des personnes âgées, en collaboration avec l'Association de développement de Cortaillod et la Paroisse catholique, qui versent respectivement un montant forfaitaire de 1'000 fr., et de 300 fr. (voir rubrique 42600.00).

42600.00 Voir commentaire de la rubrique 36370.00, ci-avant.

54100 Allocations familiales

36110.09 Dans ses prévisions budgétaires 2025, l'Etat de Neuchâtel annonce une diminution de la charge nette des allocations familiales pour les personnes sans activité lucrative. Cette estimation budgétaire est basée sur le même taux de réduction que celui appliqué à l'aide sociale, soit une baisse de 5 % par rapport au budget 2024.

54300 Avance et recouvrement des pensions alimentaires

Pas de commentaires.

54400 Protection de la jeunesse (général)

36360.00 La Commune accorde ponctuellement des dons à des associations ou organismes œuvrant dans ce domaine d'activités.

54440 Animation de jeunesse

36360.00 A l'instar de la Commune de la Grande Béroche, celle de Cortaillod accorde un soutien financier à la Maison des jeunes de Bevaix qui accueille des enfants et adolescents de toute la région. En outre, la Commune accorde ponctuellement des dons à des associations ou organismes œuvrant dans ce domaine d'activités.

54510 Crèches et garderies

36370.00 Depuis l'exercice 2024, nous séparons les coûts des structures préscolaires de ceux des structures parascolaires, ceci pour une meilleure visibilité des dépenses (voir à cet effet les comptes 36370.05 et 36370.06 ci-après).



Budget 2025

	Classification fonctionnelle	Budget 2025	Budget 2024	Ecart	Comptes 2023	Ecart
5	SECURITE SOCIALE	3'488'800	3'531'000	-42'200	3'494'058.20	-5'258
	Charges	3'490'100	3'532'800	-42'700	3'495'858.20	-5'758
	Revenus	-1'300	-1'800	500	-1'800.00	500
51	Maladie et accident	839'900	884'900	-45'000	869'473.76	-29'574
	Charges	839'900	884'900	-45'000	869'473.76	-29'574
51200	Réductions de primes	839'900	884'900	-45'000	869'473.76	-29'574
36	Charges de transfert	839'900	884'900	-45'000	869'473.76	-29'574
36110.02	Subsides LAMal	839'900	884'900	-45'000	869'473.76	-29'574
53	Vieillesse et survivants	34'700	21'100	13'600	18'679.40	16'021
	Charges	36'000	22'900	13'100	20'479.40	15'521
	Revenus	-1'300	-1'800	500	-1'800.00	500
53200	Prestations complémentaires à l'AVS	24'000	11'600	12'400	11'250.00	12'750
36	Charges de transfert	24'000	11'600	12'400	11'250.00	12'750
36370.00	Subventions aux personnes physiques	24'000	11'600	12'400	11'250.00	12'750
53330	Prestations aux retraités	10'700	9'500	1'200	7'429.40	3'271
36	Charges de transfert	12'000	11'300	700	9'229.40	2'771
36360.00	Subv. organisations privées à but non lucratif	2'500	2'300	200	2'309.45	191
36360.17	Subvention à l'association Table de l'amitié	500	0	500		500
36370.00	Subventions aux personnes physiques	9'000	9'000	0	6'919.95	2'080
42	Taxes	-1'300	-1'800	500	-1'800.00	500
42600.00	Remboursements de tiers	-1'300	-1'800	500	-1'800.00	500
54	Famille et jeunesse	891'800	865'600	26'200	898'323.32	-6'523
	Charges	891'800	865'600	26'200	898'323.32	-6'523
54100	Allocations familiales	49'500	50'900	-1'400	51'215.78	-1'716
36	Charges de transfert	49'500	50'900	-1'400	51'215.78	-1'716
36110.09	Alloc. familiales pers. sans activité lucrative	49'500	50'900	-1'400	51'215.78	-1'716
54300	Avance et recouvr. des pensions alimentaires	8'300	8'800	-500	7'040.41	1'260
36	Charges de transfert	8'300	8'800	-500	7'040.41	1'260
36110.15	Avances de contributions d'entretien	8'300	8'800	-500	7'040.41	1'260
54400	Protection de la jeunesse (général)	1'000	900	100	1'400.00	-400
36	Charges de transfert	1'000	900	100	1'400.00	-400
36360.00	Subv. organisations privées à but non lucratif	1'000	900	100	1'400.00	-400
54440	Animation de jeunesse	23'000	25'000	-2'000	25'300.00	-2'300
36	Charges de transfert	23'000	25'000	-2'000	25'300.00	-2'300
36360.00	Subv. organisations privées à but non lucratif	23'000	25'000	-2'000	25'300.00	-2'300
54510	Crèches et garderies	810'000	780'000	30'000	813'367.13	-3'367
36	Charges de transfert	810'000	780'000	30'000	813'367.13	-3'367
36370.00	Subventions aux personnes physiques	0	780'000	-780'000	813'367.13	-813'367

36370.05 et

36370.06 La Loi sur l'accueil des enfants (LAE2) permet à certaines familles de bénéficier de subsides pour le placement de leur(s) enfant(s) dans des structures d'accueil officiellement reconnues comme telles par l'Etat. Il est toujours difficile d'estimer à l'avance le nombre de demandes de subsides qui nous seront présentées d'une année à l'autre.

55200 Part communale aux mesures d'insertion

Pas de commentaires.

36360.00 La Commune accorde ponctuellement des dons à des associations ou organismes œuvrant dans ce domaine d'activités.

57200 Aide matérielle légale

36110.06 Dans ses prévisions budgétaires 2025, l'Etat de Neuchâtel annonce une diminution de la charge nette de l'aide sociale, due à une prévision de baisse de 5 % du nombre de dossiers. En effet, le recours à l'aide sociale est en diminution dans le Canton de Neuchâtel (taux de 7,5 % en 2017, passé à 5,9 % en 2023). Pour 2025, une diminution des effectifs des bénéficiaires continue d'être projetée, compte tenu des efforts d'intégration professionnelle et des nouvelles mesures organisationnelles qui entreront en vigueur dans l'ensemble des services sociaux du canton (Projet RAISONE, suivi différencié harmonisé).

36110.18 L'Etat fait participer les communes à la lutte contre la fraude dans le domaine de l'aide matérielle.

36360.00 La Commune accorde ponctuellement des dons à des associations ou organismes œuvrant dans ce domaine d'activités.

57900 Assistance, autres

36110.10 Dans ses prévisions budgétaires 2025, l'Etat de Neuchâtel annonce une hausse de la charge nette des subventions accordées, non seulement de par la hausse de l'inflation (2022-2023), mais aussi de par l'augmentation des activités de certains partenaires, essentiellement dans les consultations sociales ouvertes à la population la plus précarisée, proposées par Caritas, le CSP, Pro Senectute, mais également dans le domaine de la violence domestique.

36360.00 La Commune accorde ponctuellement des dons à des associations ou organismes œuvrant dans ce domaine d'activités.

57960 Guichets sociaux régionaux

36120.00 La part des communes aux coûts de fonctionnement du Guichet social régional (GSR) est calculée pour moitié au prorata du nombre d'habitants et pour moitié au prorata du nombre de dossiers ouverts.

59200 Actions d'entraide dans le pays

Pas de commentaires.

59300 Actions d'entraide à l'étranger

36360.00 La Commune accorde ponctuellement des dons à des associations ou organismes œuvrant dans ce domaine d'activités.



Budget 2025

Classification fonctionnelle		Budget 2025	Budget 2024	Ecart	Comptes 2023	Ecart
36370.05	Subv. structures d'accueil préscolaire	515'000	0	515'000		515'000
36370.06	Subv. structures d'accueil parascolaire	295'000	0	295'000		295'000
55	Chômage	180'200	168'000	12'200	154'694.06	25'506
	Charges	180'200	168'000	12'200	154'694.06	25'506
55200	Part communale aux mesures d'insertion	180'200	168'000	12'200	154'694.06	25'506
36	Charges de transfert	180'200	168'000	12'200	154'694.06	25'506
36110.03	Part sur financement LACI	56'600	56'200	400	53'439.06	3'161
36110.17	Intégration socio-professionnelle	122'600	110'800	11'800	101'255.00	21'345
36360.00	Subv. organisations privées à but non lucratif	1'000	1'000	0		1'000
57	Aide sociale et domaine de l'asile	1'540'200	1'589'400	-49'200	1'544'887.66	-4'688
	Charges	1'540'200	1'589'400	-49'200	1'544'887.66	-4'688
57200	Aide matérielle légale	1'021'500	1'110'100	-88'600	1'100'242.44	-78'742
36	Charges de transfert	1'021'500	1'110'100	-88'600	1'100'242.44	-78'742
36110.06	Aide sociale	999'200	1'088'000	-88'800	1'080'652.20	-81'452
36110.18	Lutte contre la fraude (charge nette)	21'300	21'100	200	19'590.24	1'710
36360.00	Subv. organisations privées à but non lucratif	1'000	1'000	0		1'000
57900	Assistance, autres	100'500	86'500	14'000	60'633.47	39'867
36	Charges de transfert	100'500	86'500	14'000	60'633.47	39'867
36110.10	Social privé	99'500	85'500	14'000	59'833.47	39'667
36360.00	Subv. organisations privées à but non lucratif	1'000	1'000	0	800.00	200
57960	Guichets sociaux régionaux	418'200	392'800	25'400	384'011.75	34'188
36	Charges de transfert	418'200	392'800	25'400	384'011.75	34'188
36120.00	Dédommag. communes et syndicats intercomm.	418'200	392'800	25'400	384'011.75	34'188
59	Domaine social, non mentionné ailleurs	2'000	2'000	0	8'000.00	-6'000
	Charges	2'000	2'000	0	8'000.00	-6'000
59200	Actions d'entraide dans le pays	1'000	1'000	0	7'000.00	-6'000
36	Charges de transfert	1'000	1'000	0	7'000.00	-6'000
36320.00	Subv. aux communes et syndicats intercomm.	0	0	0	7'000.00	-7'000
36360.00	Subv. organisations privées à but non lucratif	1'000	1'000	0		1'000
59300	Actions d'entraide à l'étranger	1'000	1'000	0	1'000.00	0
36	Charges de transfert	1'000	1'000	0	1'000.00	0
36360.00	Subv. organisations privées à but non lucratif	1'000	1'000	0	1'000.00	0

61500 Routes communales

- 30100.00 Le Service des travaux publics compte 6 équivalents plein temps.
- 30593.00 La loi instituant un fonds d'encouragement à la formation professionnelle initiale en mode dual (LFFD) institue un fonds qui est alimenté par un prélèvement chez tous les employeurs du Canton à hauteur de 0,58 % de la masse salariale de leur entreprise. La prestation de ce fonds versée à la Commune pour l'apprenti agent d'exploitation qu'elle forme au Service des travaux publics apparaît dans le compte 46311.00 du présent chapitre.
- 30900.00 Les collaborateurs du Service des travaux publics suivent périodiquement des cours de formation continue et de perfectionnement.
- 31010.00 Cette rubrique comporte les achats de sachets pour déjections canines (3'000 fr.) et de sacs pour les poubelles de diverses contenances (2'200 fr.).
- 31010.02 Cette dépense concerne les achats de carburants et lubrifiants destinés à toutes les machines et véhicules motorisés du Service des travaux publics.
- 31010.03 Nous prévoyons l'achat de 7 tonnes de sel et de calcium de déneigement (3'300 fr.), de sable et gravier à béton (800 fr.), ainsi que de sacs de ciment (600 fr.).
- 31110.00 En plus de divers outils, vis et autre matériel pour l'entretien courant (11'000 fr.), nous prévoyons notamment le remplacement d'un poste à souder (2'100 fr.), le remplacement d'une grande débroussailleuse (1'800 fr.), ainsi que l'acquisition d'un accumulateur pour l'outillage électrique (800 fr.) et de jeux de couteaux (400 fr.).
- 31110.02 Dans cette rubrique sont comptabilisés les achats de peintures et solvants (2'000 fr.), le remplacement de panneaux de signalisation routière (10'000 fr.) et le coût des marquages routiers (10'000 fr.). En 2025, nous prévoyons en outre divers marquages aux abribus (5'000 fr.) et avant les trottoirs traversants (3'000 fr.).
- 31120.00 Nous prévoyons le renouvellement de vêtements de travail (4'200 fr.), en plus de l'acquisition de divers équipements collectifs (1'200 fr.).
- 31200.04 Il s'agit de la taxe déchets au poids des différents containers utilisés par le Service des travaux publics.
- 31200.05 Il s'agit de la consommation d'électricité de l'éclairage public.
- 31300.00 Dans le cadre de la remise aux normes de nos procédures de contrôles internes, et afin de répondre aux obligations légales de la Commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail (CFST), nous devons dépenser une somme d'environ 12'000 fr. en 2025 pour mettre en place les différentes démarches, procédures et visites de contrôle de Sécurité au travail. Le coût des années suivantes avoisinera les 2'160 fr. par année. Le tableau de répartition par service de ces 12'000 fr., établi au prorata du nombre de collaborateurs, avec un facteur de 2 pour les services externes, donne pour le présent chapitre comptable un montant de 4'235 fr. pour 2025. De plus, en cas de fortes chutes de neige, nous pourrions être amenés à faire appel à un tiers externe pour le déblaiement des routes et chemins piétonniers (1'500 fr.).
- 31410.00 Comme chaque année, nous prévoyons des travaux de pontage de fissures (15'000 fr.), de gravillonnage de routes (30'000 fr.) et de réfection de capes de vannes, de regards et de grilles (13'000 fr.). Les frais d'évacuation des déchets de routes sont devisés à 15'000 fr. et la réserve pour l'entretien (élagage et abattage) d'arbres en bord de routes est devisée à 2'000 fr. Les travaux divers et imprévus, pour des réfections de revêtements bitumineux, de murs de soutènements suite à des affaissements et autres incidents sont devisés à 30'000 fr.
- 31411.00 La redevance due à « NeuchâtelRoule » pour l'exploitation d'une station et de quinze vélos à Cortaillod s'élève à 8'100 fr. par an.
- 31430.15 Un contrat passé avec la société Eli10 SA, entré en vigueur en 2024 pour une durée de cinq ans, confié à cette entreprise la maintenance de l'éclairage public du village pour un montant forfaitaire annuel de 23'805 fr. 45.
- 31440.00 En plus de l'entretien courant (500 fr.), nous prévoyons d'acheter des panneaux en bois pour les boxes à sable (200 fr.) et des pots de lasures pour protéger le bois (300 fr.).
- 31500.00 Il s'agit de l'entretien courant des différentes machines et du matériel se trouvant dans les locaux occupés par le Service des travaux publics.
- 31510.00 Hormis les réparations et entretiens courants des véhicules (11'500 fr.), les dépenses prévues sont l'achat de brosses pour la balayeuse (1'100 fr.), le service d'entretien du Meili (1'600 fr.) et l'achat de pneus pour ce véhicule (1'000 fr.), l'achat de jantes et pneus d'hiver pour un tracteur (5'000 fr.), l'achat de divers autres pneus (2'900 fr.), la location d'une batterie pour le véhicule électrique Renault (1'100 fr.), l'achat de divers filtres (800 fr.).
- 31530.00 La redevance pour la maintenance du système informatique, assurée par le Service informatique de l'entité neuchâteloise (SIEN), est définie au travers d'une convention, laquelle a été révisée et indexée pour la période 2024-2028. Cette maintenance couvre l'entretien du matériel, l'hébergement de données, ainsi que le développement et le suivi des applications informatiques nécessaires aux services administratifs.
- 31610.00 Nous comptabilisons ici le coût de la location d'une occupation partielle du rez-de-chaussée de l'immeuble des Coteaux 38, dans lequel est entreposé une partie du matériel du Service des travaux publics (4'500 fr.) et de locaux dans le bâtiment de l'ancienne STEP de la Poissine, servant de dépôt pour du matériel de signalisation (2'400 fr.).



Budget 2025

	Classification fonctionnelle	Budget 2025	Budget 2024	Ecart	Comptes 2023	Ecart
6	TRANSPORTS	1'526'600	1'300'400	226'200	1'361'496.72	165'103
	Charges	3'022'600	2'686'000	336'600	1'783'989.67	1'238'610
	Revenus	-1'496'000	-1'385'600	-110'400	-422'492.95	-1'073'507
61	Circulation routière	925'000	793'100	131'900	893'383.03	31'617
	Charges	2'417'500	2'176'700	240'800	1'312'323.23	1'105'177
	Revenus	-1'492'500	-1'383'600	-108'900	-418'940.20	-1'073'560
61500	Routes communales	952'900	807'900	145'000	908'601.43	44'299
30	Charges de personnel	668'500	627'900	40'600	658'145.42	10'355
30100.00	Salaires du personnel	506'600	499'300	7'300	549'446.20	-42'846
30108.00	Variation provision HS + VAC	0	0	0	3'846.92	-3'847
30300.00	Indemnité pour travailleurs temporaires	34'300	0	34'300		34'300
30400.00	Alloc. pour enfants et alloc. de formation	0	1'700	-1'700	2'700.00	-2'700
30490.00	Autres allocations (indemnités de piquet)	4'100	4'100	0	3'900.00	200
30500.00	Cotis. patron. AVS, AI, APG, AC, frais adm.	32'900	32'300	600	34'441.65	-1'542
30520.00	Cotis. patron. à la caisse de pensions	65'500	64'900	600	69'002.60	-3'503
30530.00	Cotis. patron. aux assurances-accidents	5'000	5'700	-700	10'276.40	-5'276
30530.02	Indemnités de l'assurance accident	0	0	0	-29'846.40	29'846
30540.00	Cotis. patron. caisses de compens. pour ALFA	10'100	10'000	100	9'929.25	171
30591.00	Fonds de formation professionnelle	500	500	0	454.40	46
30592.00	Cotis. patron. aux structures d'accueil	900	900	0	940.75	-41
30593.00	Fonds formation apprentis	3'000	2'900	100	2'352.20	648
30900.00	Formation et perfectionnement du personnel	5'600	5'600	0	241.00	5'359
30910.00	Recrutement du personnel	0	0	0	460.45	-460
31	Charges de biens, de services et d'exploitat.	319'900	264'400	55'500	267'823.28	52'077
31000.00	Matériel de bureau	300	300	0	82.60	217
31010.00	Matériel d'exploitation, fournitures	5'200	4'800	400	5'449.85	-250
31010.02	Carburants	13'000	12'600	400	11'934.50	1'066
31010.03	Produits pour mesures hivernales	4'700	4'700	0	2'115.20	2'585
31030.00	Littérature spécialisée, magazines	500	500	0	439.00	61
31090.00	Autres charges de matériel et de marchandises	0	0	0	251.55	-252
31110.00	Machines, appareils, véhicules et outils	16'100	16'000	100	21'681.58	-5'582
31110.02	Signalisation routière	30'000	21'500	8'500	22'568.74	7'431
31120.00	Acquisition de vêtements, linges, rideaux	5'400	4'200	1'200	5'633.95	-234
31130.00	Matériel informatique	0	0	0	685.00	-685
31180.00	Immobilisations incorporelles (logiciels, licences)	200	200	0	181.20	19
31200.01	Chauffage	4'700	5'100	-400	6'324.35	-1'624
31200.02	Electricité	2'300	2'600	-300	2'141.00	159
31200.03	Eau	1'000	1'400	-400	762.70	237
31200.04	Déchets	10'000	11'500	-1'500	9'030.80	969
31200.05	Eclairage public	26'000	25'700	300	25'900.30	100
31300.00	Prestations de services de tiers	5'800	1'500	4'300	538.50	5'262
31300.03	Téléphones	600	600	0	518.65	81
31300.63	Informatisation du réseau	0	0	0	1'208.95	-1'209
31300.80	Contrats de maintenance	1'200	1'200	0	802.35	398
31340.01	Assurances choses et RC	2'300	2'300	0	2'194.95	105
31340.02	Primes d'assurances véhicules	7'700	7'700	0	7'234.05	466
31340.04	Primes d'assurances ECAP (PA)	700	700	0	650.10	50
31340.05	Primes d'assurances bâtiments PA	500	500	0	494.65	5
31370.02	Taxes routières pour véhic. de service (plaques)	4'700	4'500	200	4'426.45	274
31410.00	Entretien des routes / voies de communication	105'000	75'000	30'000	77'639.20	27'361
31411.00	Entretien mobilier urbain	8'100	5'400	2'700	5'385.00	2'715
31430.15	Entretien éclairage public (EP)	24'000	12'000	12'000	5'252.75	18'747
31440.00	Entretien des terrains bâtis et bâtiments PA	1'000	1'000	0	1'644.70	-645
31500.00	Entretien meubles, machines et appareils	4'000	4'000	0	5'669.21	-1'669
31510.00	Entretien de machines, appareils et outils	25'000	25'600	-600	30'198.45	-5'198
31530.00	Entretien du matériel informatique	2'000	3'400	-1'400	1'703.00	297
31610.00	Loyers, frais d'utilisation des immobilisations	6'900	6'900	0	6'900.00	0
31700.00	Frais de déplacements et autres frais	300	300	0	180.00	120
31900.00	Autres charges d'exploitation	700	700	0		700
33	Amortissements du patrimoine administratif	186'100	158'800	27'300	159'425.60	26'674
33001.00	Amort. planifiés, routes/voies communication PA	92'300	78'800	13'500	81'148.40	11'152
33003.01	Amort. planifiés éclairage public	57'200	62'300	-5'100	57'300.00	-100

36370.00	Nous prévoyons d'octroyer des subventions pour la pose d'éclairage intelligent sur des rues privées (3'000 fr.)
38790.00	Une partie des investissements prévus dans le chapitre « Routes communales », pour un montant total de 1'205'600 fr., sera amortie par un prélèvement à la « Réserve taxes d'équipements (dessertes) ». Selon les normes MCH2, cette opération comptable doit apparaître dans le compte d'exploitation, mais elle est neutre, car compensée par l'écriture passée dans le compte 45110.00 ci-après.
39400.00	La valeur au bilan des actifs se rapportant au chapitre 61500 "Routes communales" représente 8,68 % du total des actifs. En conséquence, le même pourcentage du total des intérêts est imputé dans ce chapitre (voir également commentaires de la rubrique 49400.00 du chapitre 96100).
42400.08	En application des normes « MCH2 », le produit des taxes d'équipement (dessertes) est désormais comptabilisé dans le compte d'exploitation, alors qu'il était précédemment versé dans un compte de bilan (Réserve pour taxes d'équipement). Sur la base de la décision du Conseil général du 4 mai 2023, ce produit est réparti à raison de 50 % dans le chapitre « 61500 – Routes communales », 20 % dans le chapitre « 71010 – Approvisionnement en eau » et 30 % dans le chapitre « 72010 – Traitement des eaux usées ».
43090.00	On trouve dans ce compte le produit de la refacturation de diverses prestations effectuées par le Service des travaux publics, des indemnités versées par des assurances, ainsi que le produit de la refacturation aux fautifs des dégâts commis par eux au mobilier urbain.
45110.00	Voir commentaire compte 38790.00 ci-avant.
46010.01	La loi sur la taxe des véhicules, remorques et bateaux (LTVRB) prévoit que 3 % du produit annuel de la taxe précitée soient reversés aux communes par le Canton.
46110.00	L'Etat de Neuchâtel nous verse une indemnité pour une mesure de compensation écologique pour l'entretien d'une haie au lieu-dit Courbes-Rayes.
48930.00	Les préfinancements servent à neutraliser le montant de l'amortissement des investissements pour lesquels ils ont été constitués. Pour la réfection de l'avenue François-Borel, ce montant s'élève à 19'900 fr. et pour celle de la rue des Chavannes à 13'100 fr.
48950.00	On trouve ici la neutralisation, par le biais d'un prélèvement à la réserve, de l'amortissement complémentaire suite au retraitement des bâtiments du PA (patrimoine administratif). Voir compte 33004.00 ci-avant.
49100.00	Une partie des charges salariales nettes du Service des travaux publics est imputée dans les chapitres suivants : 34110 – Port ; 71010 – Approvisionnement en eau ; 72010 – Traitement des eaux usées ; 73010 – Gestion des déchets ménages.

61550 Places de stationnement

42406.20	On trouve dans ce compte le produit de la taxe d'utilisation du domaine public pour les places de parc du Centre commercial « Littoral-Centre », le produit des locations ponctuelles du parking de Courbe-Rayes (pour camions et remorques) et celui de la location de deux places de parc pour le logement de l'Impasse du Carraz 1.
----------	--

61900 Routes, autres

36120.04	Conformément au règlement d'application de la LPDIENS, l'ECAP nous facture notre contribution à l'alimentation d'un fonds des missions de secours. En application des normes MCH2, cette contribution doit être ventilée comme suit :
----------	---

Chapitres	Comptes	Budget 2025		Budget 2024	
		Fr./hab.	Total (Fr.)	Fr./hab.	Total (Fr.)
Service de sauvetage	42200 / 36120.04	5.49	26'461.80	5.35	25'177.10
Routes, autres	61900 / 36120.04	2.75	13'255.00	2.67	12'565.02
Protection de l'air et du climat	76100 / 36120.04	1.37	6'603.40	1.34	6'306.04
Lutte contre la pollution de l'environnement	76900 / 36120.04	3.43	16'532.60	3.34	15'718.04
Feux de forêts et végétation	82000 / 36120.04	0.69	3'325.80	0.67	3'153.02
		13.73	66'178.60	13.37	62'919.22



Budget 2025

Classification fonctionnelle		Budget 2025	Budget 2024	Ecart	Comptes 2023	Ecart
33004.00	Amort. planifiés, terrains bâtis PA	11'500	11'700	-200	11'900.00	-400
33006.01	Amort. planifiés véhicules	25'100	6'000	19'100	9'077.20	16'023
36	Charges de transfert	3'000	0	3'000		3'000
36370.00	Subventions aux personnes physiques	3'000	0	3'000		3'000
38	Charges extraordinaires	1'205'600	1'081'000	124'600	178'346.58	1'027'253
38790.00	Amort. complém. de dépenses d'investissements	1'205'600	1'081'000	124'600	178'346.58	1'027'253
39	Imputations internes	16'400	15'500	900	17'782.35	-1'382
39300.00	Imput. internes frais administratifs et d'exploitat.	1'600	1'500	100	1'500.00	100
39400.00	Imput. internes intérêts et charges financières	14'800	14'000	800	16'282.35	-1'482
42	Taxes	-101'900	-117'000	15'100	-49'060.87	-52'839
42100.07	Autorisations de circuler	-1'900	-2'000	100	-1'740.00	-160
42400.08	Taxes d'équipements (desserte)	-100'000	-115'000	15'000	-40'481.52	-59'518
42600.00	Remboursements de tiers	0	0	0	-6'839.35	6'839
43	Revenus divers	-5'500	-5'000	-500	-9'674.35	4'174
43090.00	Autres revenus d'exploitation	-5'500	-5'000	-500	-9'674.35	4'174
45	Prélèvem. sur fonds et financements spéciaux	-1'205'600	-1'081'000	-124'600	-178'346.58	-1'027'253
45110.00	Prélèvements sur les fonds du capital propre	-1'205'600	-1'081'000	-124'600	-178'346.58	-1'027'253
46	Revenus de transfert	-18'100	-18'000	-100	-22'840.00	4'740
46010.01	Quote-part à la taxe LTVRB	-16'800	-16'700	-100	-16'575.00	-225
46110.00	Dédommag. des cantons et des concordats	-1'300	-1'300	0	-1'265.00	-35
46311.00	Subvention du fonds de formation apprentis	0	0	0	-5'000.00	5'000
48	Revenus extraordinaires	-43'600	-43'600	0	-43'600.00	0
48930.00	Prélèv. sur préfinancements capital propre	-33'000	-33'000	0	-33'000.00	0
48950.00	Prélèvements sur la réserve liée au retraitement..	-10'600	-10'600	0	-10'600.00	0
49	Imputations internes	-71'900	-75'100	3'200	-69'400.00	-2'500
49100.00	Imput. internes pour prestations de services	-71'900	-75'100	3'200	-69'400.00	-2'500
61550	Places de stationnement	-41'200	-27'400	-13'800	-41'007.30	-193
31	Charges de biens, de services et d'exploitat.	2'400	13'900	-11'500	2'671.60	-272
31110.00	Machines, appareils, véhicules et outils	0	12'000	-12'000		0
31300.00	Prestations de services de tiers	400	400	0	300.00	100
31430.05	Entretien des parkings	1'000	1'000	0	1'738.30	-738
31510.00	Entretien de machines, appareils et outils	1'000	500	500	633.30	367
33	Amortissements du patrimoine administratif	2'300	2'600	-300	2'300.00	0
33003.02	Amort. planifiés parkings	2'300	2'600	-300	2'300.00	0
39	Imputations internes	0	0	0	39.50	-40
39400.00	Imput. internes intérêts et charges financières	0	0	0	39.50	-40
42	Taxes	-45'900	-43'900	-2'000	-46'018.40	118
42406.20	Locations places de parc	-20'900	-20'900	0	-20'822.00	-78
42406.21	Revenus horodateurs	-25'000	-23'000	-2'000	-25'196.40	196
61900	Routes, autres	13'300	12'600	700	25'788.90	-12'489
36	Charges de transfert	13'300	12'600	700	25'788.90	-12'489
36120.04	Part aux missions de secours (ECAP)	13'300	12'600	700	25'788.90	-12'489
62	Transports publics	601'000	506'700	94'300	468'113.69	132'886
	Charges	604'500	508'700	95'800	471'666.44	132'834
	Revenus	-3'500	-2'000	-1'500	-3'552.75	53
62300	Subvention trafic régional	593'200	500'000	93'200	462'695.99	130'504

62300 Subvention trafic régional

- 31300.00 Il s'agit de la dépense relative aux courses de bus supplémentaires commandées à l'occasion de la fête de la vendange.
- 36140.00 Le système de financement du trafic local et du trafic régional intègre la couverture des coûts de l'ensemble des lignes de transport public du Canton, réseau urbain et régional confondus. C'est le système du « pot commun » introduit dans le cadre du désenchevêtrement. Pour la répartition de la part des Communes entre elles, le critère de la qualité de la desserte implique que les Communes bien desservies paient par habitant un montant plus important que les Communes moins bien loties. Deux causes principales expliquent l'augmentation des indemnités versées aux entreprises de transports publics : d'une part, la hausse des coûts de production de transN SA et d'autre part, la refonte de l'horaire 2025.
- 36370.00 Une dépenses de 30'000 fr. est prévue pour l'octroi, sous certaines conditions, de subsides en faveur des habitants au bénéfice d'un abonnement « adulte » pour les transports public.
- 36370.02 Quiconque, domicilié à Cortaillod et disposant d'un abonnement mensuel ou annuel de transports publics valable pendant les mois de novembre à février, a droit à un subside équivalent à 25 % du prix de l'abonnement mensuel « Onde verte » pour les zones 10 et 11. Ce subside n'est pas cumulable à celui versé pour les titulaires d'abonnements « adulte » (voir compte 36370.00 ci-avant). Il est prévu de reconduire cette mesure jusqu'en 2025. Cette dépense est neutralisée par un prélèvement au « Fonds à vocation énergétique ».
- 45110.00 Il s'agit du prélèvement au « Fonds à vocation énergétique » pour un montant égal aux dépenses composées par les subventions accordées sur les abonnements de transports publics durant la période hivernale.

62310 Noctambus

- 36140.00 La part des communes aux coûts du Noctambus est calculée en fonction de la population (1/3) et du nombre d'utilisateurs (2/3).

62900 Transports publics, autres

Pas de commentaires.

63100 Navigation

Pas de commentaires.



Budget 2025

Classification fonctionnelle		Budget 2025	Budget 2024	Ecart	Comptes 2023	Ecart
31	Charges de biens, de services et d'exploitat.	3'500	3'000	500	14'561.09	-11'061
31300.00	Prestations de services de tiers	3'500	3'000	500	3'198.64	301
31320.00	Honoraires de conseillers externes	0	0	0	11'362.45	-11'362
36	Charges de transfert	593'200	499'000	94'200	451'687.65	141'512
36140.00	Dédommagements aux entreprises publiques	559'700	472'900	86'800	419'950.30	139'750
36370.00	Subventions aux personnes physiques	30'000	24'100	5'900	28'184.60	1'815
36370.02	Subv. abo. Onde Verte période hivernale	3'500	2'000	1'500	3'552.75	-53
45	Prélèvem. sur fonds et financements spéciaux	-3'500	-2'000	-1'500	-3'552.75	53
45110.00	Prélèvements sur les fonds du capital propre	-3'500	-2'000	-1'500	-3'552.75	53
62310	Noctambus	7'800	6'700	1'100	4'994.15	2'806
36	Charges de transfert	7'800	6'700	1'100	4'994.15	2'806
36140.00	Dédommagements aux entreprises publiques	7'800	6'700	1'100	4'994.15	2'806
62900	Transports publics, autres	0	0	0	423.55	-424
36	Charges de transfert	0	0	0	423.55	-424
36120.04	Part aux missions de secours (ECAP)	0	0	0	423.55	-424
63	Transports, autres	600	600	0	0.00	600
	Charges	600	600	0	0.00	600
63100	Navigation	600	600	0	0.00	600
31	Charges de biens, de services et d'exploitat.	600	600	0		600
31110.00	Machines, appareils, véhicules et outils	300	300	0		300
31430.02	Entretien du débarcadère	300	300	0		300

71010 Approvisionnement en eau

- 30100.00 et suivants Il s'agit des charges salariales des releveurs de compteurs d'eau.
- 31200.02 Ce compte comprend l'énergie consommée par les stations de pompage et le système de dégermination.
- 31300.03 Il s'agit du coût d'abonnement des lignes téléphoniques louées pour le contrôle à distance du pompage et des réservoirs.
- 31300.05 On trouve dans ce compte notre cotisation de membre de la SVGW (Association pour l'eau, le gaz et la chaleur), anciennement dénommée Société Suisse de l'Industrie du Gaz et des Eaux (SSIGE).
- 31300.63 La mise à jour des relevés du cadastre souterrain est effectuée par un bureau de géomatique-informatique, afin de numériser l'entier des réseaux, dont celui de l'eau.
- 31300.80 On trouve ici le coût des contrats de maintenance liés à l'approvisionnement en eau, à savoir les hydrantes et les vannes, le curage du captage de la source de Perreux et le contrôle du toit du puits des Coteaux.
- 31420.01 Un montant de 70'000 fr. est alloué à la réparation des fuites, à l'entretien courant et au renforcement du réseau. Par ailleurs, la fourniture et la pose d'une borne hydrante, selon le développement du village, est également prévue au budget 2025 (30'000 fr.).
- 31420.02 Divers travaux d'entretien (20'000 fr.) et de nettoyage (300 fr.) de nos réservoirs sont nécessaires chaque année, afin de rester en conformité avec les exigences du Service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV).
- 31420.04 L'entretien des différentes fontaines du village et l'achat de chlore sont devisés à 600 fr. par année.
- 33002.00 et 33003.00 Le montant de l'amortissement découlant du retraitement du bilan effectué en 2018, soit 28'600 fr., est neutralisée par un prélèvement à la réserve (voir compte 48950.00 ci-après).
- 36120.11 Il s'agit des prestations fournies par la société Eli10 SA pour le service de permanence.
- 37010.01 Il s'agit de la redevance cantonale de 70 centimes par m³ d'eau vendue, que nous devons verser à l'Etat. Elle est répercutée intégralement sur les abonnés; l'encaissement figure sous la rubrique 47010.01.
- 39100.00 Une part des charges salariales de l'Administration, du Service des travaux publics et du Service technique est comptabilisée dans le chapitre 71010 "Approvisionnement en eau".
- 39400.00 La valeur au bilan des actifs se rapportant au chapitre 71010 "Approvisionnement en eau" représente 10,20 % du total des actifs. En conséquence, le même pourcentage du total des intérêts est imputé dans ce chapitre (voir également commentaires de la rubrique 49400.00 du chapitre 96100).
- 42400.08 En application des normes « MCH2 », le produit des taxes d'équipement (dessertes) est désormais comptabilisé dans le compte d'exploitation, alors qu'il était précédemment versé dans un compte de bilan (Réserve pour taxes d'équipement). Sur la base de la décision du Conseil général du 4 mai 2023, ce produit est réparti à raison de 50 % dans le chapitre « 61500 – Routes communales », 20 % dans le chapitre « 71010 – Approvisionnement en eau » et 30 % dans le chapitre « 72010 – Traitement des eaux usées ».
- 42401.01 La taxe de base annuelle reste fixée à 97 fr. par compteur ; elle est multipliée par les coefficients suivants, en fonction du calibre du compteur (diamètre nominal DN) :

Calibre (DN)	Coefficient	Taxe de base
Jusqu'à 20 mm	1	97.-
25 mm	5	485.-
32 mm	10	970.-
40 mm	12	1'164.-
50 mm	15	1'455.-
65 mm	20	1'940.-
80 mm	25	2'425.-
100 mm et plus	30	2'910.-



Budget 2025

Classification fonctionnelle		Budget 2025	Budget 2024	Ecart	Comptes 2023	Ecart
7	PROTEC. ENVIRONNEM. ET AMENAG. TERRI TOIRE	725'800	714'800	11'000	605'570.31	120'230
	Charges	3'404'800	3'445'800	-41'000	3'506'628.30	-101'828
	Revenus	-2'679'000	-2'731'000	52'000	-2'901'057.99	222'058
71	Approvisionnement en eau	0	0	0	0.00	0
	Charges	839'300	882'800	-43'500	1'020'686.92	-181'387
	Revenus	-839'300	-882'800	43'500	-1'020'686.92	181'387
71010	Approvisionnement en eau	0	0	0	0.00	0
30	Charges de personnel	4'100	3'900	200	3'495.15	605
30100.00	Salaires du personnel	3'300	3'100	200	3'239.00	61
30500.00	Cotis. patron. AVS, AI, APG, AC, frais adm.	300	300	0	138.15	162
30530.00	Cotis. patron. aux assurances-accidents	100	100	0	63.10	37
30540.00	Cotis. patron. caisses de compens. pour ALFA	100	100	0	39.85	60
30591.00	Fonds de formation professionnelle	100	100	0	1.85	98
30592.00	Cotis. patron. aux structures d'accueil	100	100	0	3.80	96
30593.00	Fonds formation apprentis	100	100	0	9.40	91
31	Charges de biens, de services et d'exploitat.	271'400	291'900	-20'500	415'598.14	-144'198
31010.00	Matériel d'exploitation, fournitures	200	200	0		200
31020.00	Imprimés, publications	800	800	0		800
31110.00	Machines, appareils, véhicules et outils	1'000	0	1'000		1'000
31110.01	Achat de compteurs	5'000	16'000	-11'000	14'479.39	-9'479
31180.00	Immobilisations incorporelles (logiciels, licences)	100	0	100	13.10	87
31200.02	Electricité	86'000	95'000	-9'000	85'336.64	663
31200.03	Eau	2'000	2'000	0	110'655.00	-108'655
31300.03	Téléphones	4'200	3'600	600	3'687.05	513
31300.05	Cotisations	2'100	2'100	0	1'778.83	321
31300.07	Frais de facturation	300	300	0	114.63	185
31300.08	Pose de compteurs	2'500	11'000	-8'500		2'500
31300.63	Informatisation du réseau	6'200	6'200	0	6'517.68	-318
31300.80	Contrats de maintenance	13'600	11'200	2'400	14'191.05	-591
31320.00	Honoraires de conseillers externes	8'500	8'500	0	1'609.49	6'891
31340.01	Assurances choses et RC	3'000	3'000	0	3'078.15	-78
31340.04	Primes d'assurances ECAP (PA)	1'500	1'400	100	1'419.45	81
31340.05	Primes d'assurances bâtiments PA	700	700	0	709.85	-10
31420.01	Entretien du réseau d'eau	100'000	95'000	5'000	116'314.34	-16'314
31420.02	Entretien des réservoirs	30'300	31'300	-1'000	51'617.92	-21'318
31420.04	Entretien des fontaines	600	800	-200	27.86	572
31420.05	Entretien réseau des vignes et jardins	1'200	1'200	0	765.60	434
31510.00	Entretien de machines, appareils et outils	1'000	1'000	0		1'000
31530.00	Entretien du matériel informatique	600	600	0		600
31810.00	Pertes sur créances effectives	0	0	0	3'002.12	-3'002
3190.00	Autres charges d'exploitation	0	0	0	279.99	-280
33	Amortissements du patrimoine administratif	214'900	221'700	-6'800	262'100.00	-47'200
33002.00	Amort. planifiés, aménagement des eaux PA	122'600	125'300	-2'700	174'600.00	-52'000
33003.00	Amort. planifiés, autres ouvrages génie civil PA	83'800	92'700	-8'900	83'800.00	0
33006.00	Amort. planifiés, biens meubles PA	1'200	1'200	0	1'200.00	0
33200.00	Amort. planifiés, immob. incorporelles	7'300	2'500	4'800	2'500.00	4'800
36	Charges de transfert	12'000	11'000	1'000	13'485.08	-1'485
36120.11	Mandat d'exploitation Eli10	12'000	11'000	1'000	13'485.08	-1'485
37	Subventions à redistribuer	190'000	210'000	-20'000	186'746.00	3'254
37010.01	Redevances sur vente d'eau (canton)	190'000	210'000	-20'000	186'746.00	3'254
39	Imputations internes	146'900	144'300	2'600	139'262.55	7'637
39100.00	Imput. internes pour prestations de services	125'600	125'700	-100	118'600.00	7'000
39300.00	Imput. internes frais administratifs et d'exploitat.	3'900	3'500	400	3'500.00	400
39400.00	Imput. internes intérêts et charges financières	17'400	15'100	2'300	17'162.55	237
42	Taxes	-536'600	-572'600	36'000	-540'126.35	3'526
42400.08	Taxes d'équipements (desserte)	-40'000	-46'000	6'000	-16'192.61	-23'807
42401.01	Taxe de base eau (compteur)	-245'000	-250'000	5'000	-244'176.23	-824

42401.02	Nous estimons la vente d'eau à 272'300 m ³ . L'an prochain, le prix du m ³ d'eau consommé restera fixé à 90 ct.
45100.00	L'excédent de charges du chapitre 71010 « Approvisionnement en eau », qui devrait s'élever à 84'100 fr., sera prélevé à la réserve ad hoc.
47010.01	Voir commentaire de la rubrique 37010.01 ci-avant.
48950.00	On trouve ici la neutralisation, par le biais d'un prélèvement à la réserve, de l'amortissement complémentaire suite au retraitement des bâtiments du PA (patrimoine administratif). Voir comptes 33003.00 et 33004.00 ci-avant.

72010 Traitement des eaux usées

31300.63	La mise à jour des relevés du cadastre souterrain est effectuée par un bureau de géomatique-informatique, afin de numériser l'entier des réseaux, dont celui de l'évacuation des eaux usées.
31300.80	On trouve dans ce compte les contrats d'entretiens semestriels des bassins d'eau pluviale (BEP) de La Grassilière (3'000 fr.) et de Chenaux (3'000 fr.), le coût des quatre contrôles annuels de dératisation effectués par SOS Nuisibles (4'000 fr.) et la maintenance électrique des stations de pompage (STAP) de La Poissine, Derrière-Moulin et Port (300 fr.).
31430.20	En plus de l'entretien courant (20'000 fr.), les travaux suivants sont prévus l'an prochain : - vidange des grilles de routes (16'000 fr.) ; - curage fosses bovistop dans les vignes, au stand de tir et au carré du tram (2'000 fr.) ;
39100.00	Une part des charges salariales de l'Administration, du Service des travaux publics et du Service technique est comptabilisée dans le chapitre 72010 "Traitement des eaux usées".
39300.01	Les charges liées au traitement des eaux claires sont financées par la taxe d'épuration. En conséquence, le solde net du chapitre 72030 « Traitement des eaux claires », soit 159'700 fr., est imputé dans le chapitre 72010 « Traitement des eaux usées ».
39400.00	La valeur au bilan des actifs se rapportant au chapitre 72010 "Traitement des eaux usées" représente 2,87 % du total des actifs. En conséquence, le même pourcentage du total des intérêts est imputé dans ce chapitre (voir également commentaires de la rubrique 49400.00 du chapitre 96100).
42400.08	En application des normes « MCH2 », le produit des taxes d'équipement (dessertes) est désormais comptabilisé dans le compte d'exploitation, alors qu'il était précédemment versé dans un compte de bilan (Réserve pour taxes d'équipement). Sur la base de la décision du Conseil général du 4 mai 2023, ce produit est réparti à raison de 50 % dans le chapitre « 61500 – Routes communales », 20 % dans le chapitre « 71010 – Approvisionnement en eau » et 30 % dans le chapitre « 72010 – Traitement des eaux usées ».
42401.10	Le montant de la taxe d'épuration est fixé à 2 fr. 80 par mètre cube d'eau consommée.
45100.00	L'excédent de charges escompté dans le chapitre 72010 "Traitement des eaux usées", soit 29'200 fr., sera prélevé à la réserve ad hoc.

72030 Traitement des eaux claires

31300.63	La mise à jour des relevés du cadastre souterrain est effectuée par un bureau de géomatique-informatique, afin de numériser l'entier des réseaux, dont celui de l'évacuation des eaux claires.
31430.20	Cette rubrique comporte le coût de l'entretien courant des canalisations transportant les eaux claires.



Budget 2025

Classification fonctionnelle		Budget 2025	Budget 2024	Ecart	Comptes 2023	Ecart
42401.02	Taxe sur consomm. eau (ménages + entreprises)	-245'000	-270'000	25'000	-246'156.62	1'157
42401.03	Taxe eau des vignes	-2'300	-2'300	0	-2'273.97	-26
42401.04	Taxe eau de chantiers	-2'000	-2'000	0	-1'108.03	-892
42401.05	Taxe sur la consommation d'eau (jardins)	-800	-800	0	-795.00	-5
42600.00	Remboursements de tiers	-1'500	-1'500	0	-29'423.89	27'924
45	Prélèvem. sur fonds et financements spéciaux	-84'100	-71'600	-12'500	-265'281.07	181'181
45100.00	Prélèvements sur les financements spéciaux	-84'100	-71'600	-12'500	-265'281.07	181'181
47	Subventions à redistribuer	-190'000	-210'000	20'000	-186'679.50	-3'321
47010.01	Redevance cantonale sur l'eau potable	-190'000	-210'000	20'000	-186'679.50	-3'321
48	Revenus extraordinaires	-28'600	-28'600	0	-28'600.00	0
48950.00	Prélèvements sur la réserve liée au retraitement..	-28'600	-28'600	0	-28'600.00	0
72	Traitement des eaux usées	0	0	0	0.00	0
	Charges	998'900	1'037'200	-38'300	1'045'970.20	-47'070
	Revenus	-998'900	-1'037'200	38'300	-1'045'970.20	47'070
72010	Traitement des eaux usées	0	0	0	0.00	0
31	Charges de biens, de services et d'exploitat.	66'100	53'300	12'800	143'401.28	-77'301
31000.00	Matériel de bureau	1'000	1'000	0		1'000
31020.00	Imprimés, publications	1'000	1'000	0		1'000
31300.00	Prestations de services de tiers	0	1'000	-1'000		0
31300.07	Frais de facturation	700	700	0	326.22	374
31300.63	Informatisation du réseau	700	700	0	2'261.93	-1'562
31300.80	Contrats de maintenance	10'300	4'500	5'800	4'169.02	6'131
31340.01	Assurances choses et RC	300	300	0	283.20	17
31340.05	Primes d'assurances bâtiments PA	100	100	0	29.45	71
31420.03	Entretien des stations de pompage	12'000	4'000	8'000	62'177.03	-50'177
31430.20	Entretien des canaux, égoûts	38'000	38'000	0	74'154.43	-36'154
31530.00	Entretien du matériel informatique	2'000	2'000	0		2'000
33	Amortissements du patrimoine administratif	168'500	162'600	5'900	151'200.00	17'300
33003.06	Amort. planifiés canalisations, égouts	168'500	162'600	5'900	151'200.00	17'300
36	Charges de transfert	383'900	443'500	-59'600	365'294.73	18'605
36120.08	Syndicat pour l'épuration (STEP Boudry-Cort.)	17'900	19'500	-1'600	21'050.00	-3'150
36120.09	Syndicat pour l'épuration (STEP La Saunerie)	363'400	424'000	-60'600	341'701.46	21'699
36120.11	Mandat d'exploitation Eli10	2'600	0	2'600	2'543.27	57
39	Imputations internes	220'700	218'700	2'000	221'012.37	-312
39100.00	Imput. internes pour prestations de services	53'900	53'400	500	50'700.00	3'200
39300.00	Imput. internes frais administratifs et d'exploitat.	2'200	2'000	200	2'000.00	200
39300.01	Imput. internes eaux claires	159'700	159'100	600	165'061.82	-5'362
39400.00	Imput. internes intérêts et charges financières	4'900	4'200	700	3'250.55	1'649
42	Taxes	-810'000	-869'000	59'000	-774'427.11	-35'573
42400.08	Taxes d'équipements (desserte)	-60'000	-69'000	9'000	-24'288.91	-35'711
42401.10	Taxe d'épuration	-750'000	-800'000	50'000	-750'138.20	138
45	Prélèvem. sur fonds et financements spéciaux	-29'200	-9'100	-20'100	-106'481.27	77'281
45100.00	Prélèvements sur les financements spéciaux	-29'200	-9'100	-20'100	-106'481.27	77'281
72030	Traitement des eaux claires	0	0	0	0.00	0
31	Charges de biens, de services et d'exploitat.	14'200	14'200	0	1'927.25	12'273
31300.00	Prestations de services de tiers	1'000	1'000	0		1'000
31300.63	Informatisation du réseau	1'200	1'200	0	959.98	240
31430.20	Entretien des canaux, égoûts	9'000	9'000	0	967.27	8'033
31530.00	Entretien du matériel informatique	3'000	3'000	0		3'000
33	Amortissements du patrimoine administratif	113'900	115'500	-1'600	132'200.00	-18'300
33003.06	Amort. planifiés canalisations, égouts	113'900	115'500	-1'600	132'200.00	-18'300

- 39100.00 Une part des charges salariales du Service technique est comptabilisée dans le chapitre 72030 "Traitement des eaux claires".
- 39400.00 La valeur au bilan des actifs se rapportant au chapitre 72030 "Traitement des eaux claires" représente 2,17 % du total des actifs. En conséquence, le même pourcentage du total des intérêts est imputé dans ce chapitre (voir également commentaires de la rubrique 49400.00 du chapitre 96100).
- 49300.01 Les charges liées au traitement des eaux claires sont financées par la taxe d'épuration, en application de la décision du Conseil général du 15 décembre 2005. En conséquence, le solde net du chapitre 72030 « Traitement des eaux claires », soit 159'700 fr., est imputé dans le chapitre 72010 « Traitement des eaux usées ».

73010 Gestion des déchets ménages

Le pourcentage de participation de l'impôt au financement des coûts d'élimination des déchets urbains provenant des ménages est fixé à 20 %, par décision du Conseil général.

- 31110.00 Nous prévoyons l'achat de sacs pour les conteneurs enterrés de type Molok (3'000 fr.), le remplacement de deux conteneurs enterrés (10'000 fr.), l'achat de deux conteneurs à déchets verts de 700 litres (1'200 fr.) et de produit contre les asticots (300 fr.).
- 31300.40 Il s'agit uniquement des frais de transport des déchets urbains des habitants. Avec l'introduction généralisée des conteneurs enterrés, cette prestation nous est facturée 24 fr. par habitant et par année.
- 31300.47 Selon la convention passée entre Vadec SA et la Commune, notre participation aux frais d'exploitation de la déchetterie régionale de La Croix est basée sur un coût par habitant de 32 fr.
- 31370.00 Pour respecter le principe d'échéance, nous comptabilisons dans cette rubrique la réduction de la déduction de l'impôt préalable (REDIP).
- 31510.00 Le nettoyage et la désinfection deux fois par année de 55 conteneurs enterrés est devisé à 18'700 fr. et celui de 60 conteneurs en plastique de 700 litres pour les déchets verts est devisé à 5'500 fr. En outre, des travaux d'entretien sur les conteneurs enterrés du centre du village sont devisés à 25'000 fr.
- 31690.00 Nous comptabilisons dans ce compte le coût de la location auprès de Vadec SA de 16 containers aériens de type Grunderco installés dans les écopoints.
- 36140.00 On trouve ici le coût de la collecte et de l'élimination des déchets spéciaux des ménages.
- 39100.00 Une part des charges salariales du Service des travaux publics et du Service technique est comptabilisée dans le chapitre 73010 "Gestion des déchets ménages".
- 39300.00 Conformément aux dispositions du règlement d'exécution de la loi sur le traitement des déchets, des frais administratifs correspondant à un montant de 25 fr. par facture de taxe déchets sont imputés au chapitre 73010 « Gestion des déchets ménages » (voir rubrique 49300.02 du chapitre 02200 « Services généraux »). En contrepartie, il n'y a pas d'imputation de charges salariales du chapitre 02200 sur le chapitre 73010.
- 42401.20 En 2025, la taxe de déchets due par les personnes physiques restera fixée à 75 fr. par an et par ménage d'une personne (taxe de base).
- 42600.10 Dans ce compte sont comptabilisées les rétrocessions versées par Vadec SA pour le recyclage du verre.
- 42600.18 Selon les règles et paramètres définis par la Commission cantonale de gestion des déchets (CCGD), la taxe nette rétrocédée aux communes devrait s'élever à 165 fr./tonne en 2025 et les Communes sont rétribuées au prorata des tonnages de sacNEva livrés. La part de rétrocession concernant les entreprises fait l'objet d'une extourne dans le compte 42600.19 du chapitre 73030.
- 45100.00 L'excédent de charges du chapitre 73010 « Gestion des déchets ménages », estimé à 56'100 fr., sera prélevé à la réserve ad hoc.

73030 Gestion des déchets entreprises

Pas de commentaires.



Budget 2025

Classification fonctionnelle		Budget 2025	Budget 2024	Ecart	Comptes 2023	Ecart
36	Charges de transfert	2'600	0	2'600	2'543.22	57
36120.11	Mandat d'exploitation Eli10	2'600	0	2'600	2'543.22	57
39	Imputations internes	29'000	29'400	-400	28'391.35	609
39100.00	Imput. internes pour prestations de services	25'300	25'000	300	23'600.00	1'700
39400.00	Imput. internes intérêts et charges financières	3'700	4'400	-700	4'791.35	-1'091
49	Imputations internes	-159'700	-159'100	-600	-165'061.82	5'362
49300.01	Imput. interne eaux usées	-159'700	-159'100	-600	-165'061.82	5'362
73	Gestion des déchets	107'200	100'400	6'800	97'608.68	9'591
	Charges	692'100	671'100	21'000	675'275.70	16'824
	Revenus	-584'900	-570'700	-14'200	-577'667.02	-7'233
73010	Gestion des déchets ménages	107'200	100'400	6'800	97'608.68	9'591
31	Charges de biens, de services et d'exploitat.	490'300	462'100	28'200	440'308.76	49'991
31020.00	Imprimés, publications	800	6'000	-5'200	800	800
31110.00	Machines, appareils, véhicules et outils	14'500	12'000	2'500	8'201.02	6'299
31300.05	Cotisations	300	300	0	300.00	0
31300.07	Frais de facturation	400	400	0	404.04	-4
31300.40	Ramassage des déchets urbains (transporteur)	122'000	121'500	500	118'893.57	3'106
31300.42	Compostage (ramassage et traitement)	100'000	100'000	0	92'757.22	7'243
31300.43	Récupération du papier	28'000	25'000	3'000	27'830.58	169
31300.44	Recyclage et collecte du verre	5'900	5'800	100	5'810.09	90
31300.45	Récupération de la ferraille	1'500	1'500	0	1'365.13	135
31300.47	Déchetterie de la Croix	154'200	150'600	3'600	150'592.01	3'608
31370.00	Impôts et taxes	6'000	7'200	-1'200	5'397.45	603
31510.00	Entretien de machines, appareils et outils	49'200	24'200	25'000	20'305.11	28'895
31690.00	Autres loyers et frais d'utilisation	4'000	4'100	-100	3'870.94	129
31810.00	Pertes sur créances effectives	3'500	3'500	0	4'313.03	-813
31990.00	Autres charges d'exploitation	0	0	0	268.57	-269
35	Attrib. aux fonds et financements spéciaux	0	0	0	40'369.03	-40'369
35100.00	Attrib. aux financements spéciaux	0	0	0	40'369.03	-40'369
36	Charges de transfert	4'000	4'000	0	3'486.43	514
36140.00	Dédommagements aux entreprises publiques	4'000	4'000	0	3'486.43	514
39	Imputations internes	79'500	78'100	1'400	78'500.00	1'000
39100.00	Imput. internes pour prestations de services	22'200	22'900	-700	21'200.00	1'000
39300.00	Imput. internes frais administratifs et d'exploitat.	57'300	55'200	2'100	57'300.00	0
42	Taxes	-381'500	-395'600	14'100	-438'720.54	57'221
42401.20	Taxe déchets ménages	-290'000	-288'100	-1'900	-340'711.57	50'712
42600.10	Récupération du verre	-8'500	-8'500	0	-8'259.33	-241
42600.11	Vente du papier	0	-6'000	6'000	0	0
42600.12	Vente de la ferraille	-400	-400	0	-389.64	-10
42600.18	Rétrocession Vadec ménages	-82'600	-92'600	10'000	-89'360.00	6'760
45	Prélèvem. sur fonds et financements spéciaux	-56'100	-19'600	-36'500		-56'100
45100.00	Prélèvements sur les financements spéciaux	-56'100	-19'600	-36'500		-56'100
49	Imputations internes	-29'000	-28'600	-400	-26'335.00	-2'665
49100.00	Imput. internes pour prestations de services	-6'700	-7'400	700	-6'422.00	-278
49300.02	Imput. déchets	-300	0	-300	-247.00	-53
49900.00	Autres imput. internes	-22'000	-21'200	-800	-19'666.00	-2'334
73030	Gestion des déchets entreprises	0	0	0	0.00	0
31	Charges de biens, de services et d'exploitat.	85'000	94'000	-9'000	79'596.04	5'404
31300.40	Ramassage des déchets urbains (transporteur)	53'000	57'000	-4'000	51'372.09	1'628
31300.46	Incinération déchets au poids	32'000	37'000	-5'000	28'223.90	3'776
31810.00	Pertes sur créances effectives	0	0	0	0.05	0
35	Attrib. aux fonds et financements spéciaux	0	0	0	2'380.44	-2'380

39300.00 et

suivants Les imputations internes relatives aux déchets des entreprises sont calculées selon une clé de répartition basée sur le tonnage des entreprises par rapport à celui des ménages.

42401.21 La taxe de base due par les établissements, commerces et entreprises l'est en fonction de la quantité de déchets produits. Pour l'année prochaine, celle-ci s'élèvera à :

- a) forfait annuel de 220 fr. + TVA pour les « petites » entreprises produisant annuellement moins d'une tonne de déchets ;
- b) forfait annuel de 440 fr. + TVA pour les « moyennes » entreprises produisant annuellement entre une et cinq tonnes de déchets ;
- c) forfait annuel de 660 fr. + TVA pour les « grandes » entreprises produisant annuellement plus de cinq tonnes de déchets ;
- d) forfait annuel de 110 fr. + TVA pour les entreprises qui ne sont pas taxées au poids (sans container à puce électronique).

42401.22 En plus de la taxe de base (voir compte 42401.21, ci-avant), les entreprises dont les déchets sont pesés doivent s'acquitter d'une taxe de 400 fr. par tonne, destinée à couvrir les frais de levage, de transport et d'élimination.

42600.19 Voir commentaire du compte 42600.18 dans le chapitre 73010 (Déchets ménages).

45100.00 L'excédent de charges du chapitre 73030 « Gestion des déchets entreprises », soit 4'600 fr., sera prélevé à la réserve ad hoc.

74100 Corrections de cours d'eau

31420.06 En 2025, en plus de l'entretien courant (300 fr.), nous prévoyons le curage de cours d'eau (5'000 fr.).

75000 Protection des espèces et du paysage

Pas de commentaires.

76100 Protection de l'air et du climat

36120.04 Conformément au règlement d'application de la LPDIENS, l'ECAP nous facture notre contribution à l'alimentation d'un fonds des missions de secours. En application des normes MCH2, cette contribution doit être ventilée comme suit :

Chapitres	Comptes	Budget 2025		Budget 2024	
		Fr./hab.	Total (Fr.)	Fr./hab.	Total (Fr.)
Service de sauvetage	42200 / 36120.04	5.49	26'461.80	5.35	25'177.10
Routes, autres	61900 / 36120.04	2.75	13'255.00	2.67	12'565.02
Protection de l'air et du climat	76100 / 36120.04	1.37	6'603.40	1.34	6'306.04
Lutte contre la pollution de l'environnement	76900 / 36120.04	3.43	16'532.60	3.34	15'718.04
Feux de forêts et végétation	82000 / 36120.04	0.69	3'325.80	0.67	3'153.02
		13.73	66'178.60	13.37	62'919.22

76900 Lutte contre la pollution de l'environnement

36120.04 Voir commentaires du chapitre précédent.

77100 Cimetières, crématoires

31300.00 Lors du décès d'un habitant de Cortaillod, nous prenons en charge les frais de transports du corps, effectué par une entreprise de pompes funèbres ; il s'agit d'une contribution volontaire de la Commune.



Budget 2025

Classification fonctionnelle	Budget 2025	Budget 2024	Ecart	Comptes 2023	Ecart
35100.00 Attrib. aux financements spéciaux	0	0	0	2'380.44	-2'380
39 Imputations internes	33'300	32'900	400	30'635.00	2'665
39100.00 Imput. internes pour prestations de services	6'700	7'400	-700	6'422.00	278
39300.00 Imput. internes frais administratifs et d'exploitat.	4'600	4'300	300	4'547.00	53
39900.00 Autres imput. internes	22'000	21'200	800	19'666.00	2'334
42 Taxes	-112'500	-121'500	9'000	-112'611.48	111
42401.21 Taxe de base entreprises	-36'500	-37'000	500	-36'491.03	-9
42401.22 Taxe déchets entreprises au poids	-72'000	-80'000	8'000	-71'831.52	-168
42600.19 Rétrocession Vadec entreprises	-4'000	-4'500	500	-4'288.93	289
45 Prélèvem. sur fonds et financements spéciaux	-5'800	-5'400	-400		-5'800
45100.00 Prélèvements sur les financements spéciaux	-5'800	-5'400	-400		-5'800
74 Aménagements	5'500	5'500	0	845.70	4'654
Charges	5'500	5'500	0	845.70	4'654
74100 Corrections de cours d'eau	5'500	5'500	0	845.70	4'654
31 Charges de biens, de services et d'exploitat.	5'500	5'500	0	845.70	4'654
31420.06 Entretien cours d'eau et berges	5'300	5'300	0	845.70	4'454
31420.07 Entretien des rives du lac	200	200	0		200
75 Protection des espèces et du paysage	2'500	2'400	100	962.05	1'538
Charges	2'500	2'400	100	962.05	1'538
75000 Protection des espèces et du paysage	2'500	2'400	100	962.05	1'538
31 Charges de biens, de services et d'exploitat.	1'000	1'000	0		1'000
31990.00 Autres charges d'exploitation	1'000	1'000	0		1'000
36 Charges de transfert	1'500	1'400	100	962.05	538
36110.00 Dédommag. aux cantons et aux concordats	1'000	900	100	962.05	38
36360.00 Subv. organisations privées à but non lucratif	500	500	0		500
76 Lutte contre la pollution de l'environnement	23'200	22'000	1'200	15'059.20	8'141
Charges	23'200	22'000	1'200	15'059.20	8'141
76100 Protection de l'air et du climat	6'600	6'300	300	9'882.60	-3'283
36 Charges de transfert	6'600	6'300	300	9'882.60	-3'283
36120.04 Part aux missions de secours (ECAP)	6'600	6'300	300	9'882.60	-3'283
76900 Lutte contre la pollution de l'environnement	16'600	15'700	900	5'176.60	11'423
36 Charges de transfert	16'600	15'700	900	5'176.60	11'423
36120.04 Part aux missions de secours (ECAP)	16'600	15'700	900	5'176.60	11'423
77 Protection de l'environnement, autres	31'100	30'400	700	24'870.39	6'230
Charges	44'000	41'600	2'400	37'540.39	6'460
Revenus	-12'900	-11'200	-1'700	-12'670.00	-230
77100 Cimetières, crématoires	12'100	11'300	800	5'220.10	6'880
31 Charges de biens, de services et d'exploitat.	7'700	5'400	2'300	3'608.70	4'091
31200.02 Electricité	500	500	0	412.85	87
31200.04 Déchets	1'000	700	300	1'030.70	-31
31300.00 Prestations de services de tiers	500	500	0	263.90	236
31300.80 Contrats de maintenance	700	700	0	551.05	149

- 31430.04 Les principales dépenses habituelles prévues sont la location d'une pelle rétro pour le creusage de tombes (1'000 fr.) et l'achat de gravier et plantes (1'000 fr.). En 2025, nous prévoyons en outre l'évacuation des anciens ornements du quartier 11 (1'500 fr.) et la location d'une pelle rétro pour les enlever (500 fr.).
- 33003.00 Le montant de l'amortissement découlant du retraitement du bilan effectué en 2018, soit 4'300 fr., est neutralisée par un prélèvement à la réserve (voir compte 48950.00 ci-après).
- 39400.00 La valeur au bilan des actifs se rapportant au chapitre 77100 "Cimetières, crématoires" représente 0,47 % du total des actifs. En conséquence, le même pourcentage du total des intérêts est imputé dans ce chapitre (voir également commentaires de la rubrique 49400.00 du chapitre 96100).
- 42400.04 Les locations du pavillon sont facturées selon le tarif suivant :
- | | Interne | Externe |
|--|---------|---------|
| Utilisation d'une chambre mortuaire, cas normal, (trois jours environ) par corps | 60.- | 100.- |
| Par jour supplémentaire en cas d'obsèques différées | 20.- | 40.- |
| Utilisation de l'installation de climatisation | 30.- | 40.- |
- 42400.05 L'émolument perçu pour la location d'une niche du columbarium pour une durée de trente ans s'élève à 700 fr. pour un défunt domicilié dans la Commune et à 1'400 fr. pour un défunt externe.
- 42400.06 Dans ce compte sont comptabilisés les émoluments perçus en cas de dépôt d'une urne cinéraire dans une tombe existante ou de dépôt d'un corps dans une tombe nouvelle, d'un défunt qui n'était pas domicilié dans notre village et dont la famille a demandé à ce qu'il soit inhumé dans notre cimetière ; les tarifs sont les suivants :
- inhumation dans une tombe nouvelle 600 fr.
 - dépôt d'une urne dans une tombe nouvelle 400 fr.
 - dépôt d'une urne dans une tombe existante 300 fr.
 - dépôt de cendres dans la tombe anonyme 300 fr.
- 48950.00 On trouve ici la neutralisation, par le biais d'un prélèvement à la réserve, de l'amortissement complémentaire suite au retraitement des bâtiments du PA (patrimoine administratif). Voir compte 33003.00 ci-avant.

77910 Toilettes publiques

- 31010.00 Il s'agit de l'achat de savons, papier W-C, brosses, lunettes de WC, etc.
- 33004.00 Le montant de l'amortissement découlant du retraitement du bilan effectué en 2018, soit 2'600 fr., est neutralisée par un prélèvement à la réserve (voir compte 48950.00 ci-après).
- 39400.00 La valeur au bilan des actifs se rapportant au chapitre 77910 "Toilettes publiques" représente 0,23 % du total des actifs. En conséquence, le même pourcentage du total des intérêts est imputé dans ce chapitre (voir également commentaires de la rubrique 49400.00 du chapitre 96100).
- 48950.00 On trouve ici la neutralisation, par le biais d'un prélèvement à la réserve, de l'amortissement complémentaire suite au retraitement des bâtiments du PA (patrimoine administratif). Voir compte 33009.00 ci-avant.

79000 Aménagement du territoire (général)

- 30100.00 Le Service technique compte 4,4 équivalents plein temps (EPT).
- 30593.00 Acceptée par le Grand Conseil en mars 2019, la loi instituant un fonds d'encouragement à la formation professionnelle initiale en mode dual (LFFD) est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2020. Ce fonds est alimenté par un prélèvement chez tous les employeurs du Canton à hauteur de 0,58 % de la masse salariale de leur entreprise.



Budget 2025

Classification fonctionnelle		Budget 2025	Budget 2024	Ecart	Comptes 2023	Ecart
31340.01	Assurances choses et RC	200	200	0	144.10	56
31340.04	Primes d'assurances ECAP (PA)	200	200	0	163.80	36
31340.05	Primes d'assurances bâtiments PA	100	100	0	63.25	37
31430.04	Entretien du cimetière	4'000	2'000	2'000	979.05	3'021
31430.06	Entretien du pavillon	500	500	0		500
33	Amortissements du patrimoine administratif	13'900	13'600	300	10'800.00	3'100
33003.00	Amort. planifiés, autres ouvrages génie civil PA	13'900	13'600	300	10'800.00	3'100
39	Imputations internes	800	900	-100	881.40	-81
39400.00	Imput. internes intérêts et charges financières	800	900	-100	881.40	-81
42	Taxes	-6'000	-4'300	-1'700	-5'770.00	-230
42400.04	Location du pavillon	-1'000	-1'000	0	-770.00	-230
42400.05	Location du columbarium	-3'500	-2'100	-1'400	-3'500.00	0
42400.06	Particip. famille pour défunt externe	-1'500	-1'200	-300	-1'500.00	0
48	Revenus extraordinaires	-4'300	-4'300	0	-4'300.00	0
48950.00	Prélèvements sur la réserve liée au retraitement..	-4'300	-4'300	0	-4'300.00	0
77910	Toilettes publiques	19'000	19'100	-100	19'650.29	-650
31	Charges de biens, de services et d'exploitat.	7'600	7'600	0	8'038.09	-438
31010.00	Matériel d'exploitation, fournitures	2'200	2'200	0	3'897.55	-1'698
31200.02	Electricité	2'900	2'900	0	2'815.45	85
31200.03	Eau	300	300	0	276.30	24
31340.04	Primes d'assurances ECAP (PA)	100	100	0	98.90	1
31340.05	Primes d'assurances bâtiments PA	100	100	0	90.95	9
31440.00	Entretien des terrains bâtis et bâtiments PA	2'000	2'000	0	858.94	1'141
33	Amortissements du patrimoine administratif	13'600	13'600	0	13'600.00	0
33004.00	Amort. planifiés, terrains bâtis PA	13'600	13'600	0	13'600.00	0
39	Imputations internes	400	500	-100	612.20	-212
39400.00	Imput. internes intérêts et charges financières	400	500	-100	612.20	-212
48	Revenus extraordinaires	-2'600	-2'600	0	-2'600.00	0
48950.00	Prélèvements sur la réserve liée au retraitement..	-2'600	-2'600	0	-2'600.00	0
79	Aménagement du territoire	556'300	554'100	2'200	466'224.29	90'076
	Charges	799'300	783'200	16'100	710'288.14	89'012
	Revenus	-243'000	-229'100	-13'900	-244'063.85	1'064
79000	Aménagement du territoire (général)	522'800	522'500	300	434'929.39	87'871
30	Charges de personnel	563'700	562'400	1'300	529'078.80	34'621
30100.00	Salaires du personnel	441'900	444'600	-2'700	436'024.75	5'875
30108.00	Variation provision HS + VAC	0	0	0	-8'528.40	8'528
30300.00	Indemnité pour travailleurs temporaires	7'600	0	7'600		7'600
30400.00	Alloc. pour enfants et alloc. de formation	4'900	6'500	-1'600	6'098.40	-1'198
30490.00	Autres allocations (indemnités de piquet)	300	300	0	200.00	100
30500.00	Cotis. patron. AVS, AI, APG, AC, frais adm.	36'500	36'600	-100	28'504.70	7'995
30520.00	Cotis. patron. à la caisse de pensions	55'000	55'300	-300	51'121.50	3'879
30530.00	Cotis. patron. aux assurances-accidents	1'000	1'000	0	925.45	75
30530.02	Indemnités de l'assurance accident	0	0	0	-2'304.90	2'305
30540.00	Cotis. patron. caisses de compens. pour ALFA	8'900	8'900	0	8'218.20	682
30591.00	Fonds de formation professionnelle	400	400	0	376.45	24
30592.00	Cotis. patron. aux structures d'accueil	800	900	-100	778.65	21
30593.00	Fonds formation apprentis	2'600	2'600	0	1'946.05	654
30900.00	Formation et perfectionnement du personnel	3'800	3'800	0	5'654.25	-1'854
30910.00	Recrutement du personnel	0	1'500	-1'500		0
30990.00	Autres charges du personnel	0	0	0	63.70	-64
31	Charges de biens, de services et d'exploitat.	102'300	89'700	12'600	79'125.04	23'175
31000.00	Matériel de bureau	700	700	0	307.65	392
31020.00	Imprimés, publications	200	200	0		200

- 31020.02 Il s'agit des frais de mise à l'enquête publique, ainsi que des frais des publications que nous faisons paraître dans la presse. Ces frais sont refacturés aux propriétaires ou promoteurs concernés sous la rubrique 42100.03 ci-après. L'augmentation des demandes de permis en lien avec des pompes à chaleur fait que le montant mis au budget 2024 est plus conséquent qu'avant.
- 31100.01 Nous prévoyons en 2025 de faire l'acquisition d'une table « assis/debout » pour le personnel du Service technique (4'000 fr.).
- 31300.00 Il s'agit essentiellement des honoraires versés à notre avocat-conseil. Figurent occasionnellement dans ce compte les honoraires d'un aménagiste qui traite les dossiers de modifications du plan d'aménagement communal et de recours contre ledit plan, le dézonage de certaines parcelles et les projets de plans de quartier (40'000 fr.).
- Dans le cadre de la remise aux normes de nos procédures de contrôles internes, et afin de répondre aux obligations légales de la Commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail (CFST), nous devons dépenser une somme d'environ 12'000 fr. en 2025 pour mettre en place les différentes démarches, procédures et visites de contrôle de Sécurité au travail. Le coût des années suivantes avoisinera les 2'160 fr. par année. Le tableau de répartition par service de ces 12'000 fr., établi au prorata du nombre de collaborateurs, avec un facteur de 2 pour les services externes, donne pour le présent chapitre comptable un montant de 1'764 fr. pour 2025.
- 31300.05 On trouve dans ce compte notre cotisation de membre à EspaceSuisse, l'association pour l'aménagement du territoire.
- 31320.00 Il s'agit des honoraires des architectes-conseils qui étudient les dossiers de plans déposés dans le cadre de demandes de permis de construire. Il n'est pas possible d'évaluer avec précision le nombre d'expertises de dossiers de plans qui nous seront soumises l'an prochain. Ces expertises sont refacturées aux propriétaires ou promoteurs concernés et les recettes y relatives apparaissent dans la rubrique 42400.00 ci-après.
- 31530.00 La redevance pour la maintenance du système informatique, assurée par le Service informatique de l'entité neuchâteloise (SIEN), est définie au travers d'une convention, laquelle a été révisée et indexée pour la période 2024-2028. Cette maintenance couvre l'entretien du matériel, l'hébergement de données, ainsi que le développement et le suivi des applications informatiques nécessaires aux services administratifs.
- 31700.00 Une indemnité est versée aux membres du Service technique qui utilisent de leur véhicule privé pour des courses professionnelles.
- 39400.00 La valeur au bilan des actifs se rapportant au chapitre 79000 "Aménagement du territoire" représente 0,94 % du total des actifs. En conséquence, le même pourcentage du total des intérêts est imputé dans ce chapitre (voir également commentaires de la rubrique 49400.00 du chapitre 96100).
- 42100.03 Voir commentaires de la rubrique 31020.02 ci-avant.
- 42400.00 On trouve ici le produit de la refacturation aux propriétaires ou promoteurs concernés des frais d'expertise de plans et des frais de contrôles de conformité effectués par nos architectes-conseils.
- 49100.00 Une partie des charges salariales nettes du Service technique est imputée dans les chapitres suivants :
71010 – Approvisionnement en eau ; 72010 – Traitement des eaux usées ; 72030 – Traitement des eaux claires ; 73010 – Gestion des déchets ménages ; 87110 – Réseau d'électricité. En outre, nous comptabilisons dans ce compte un montant forfaitaire équivalent à 2,5 % des revenus des locations des bâtiments du patrimoine financier pour la participation du Service technique aux travaux de gérance de ces immeubles (voir commentaires des rubriques 39100.00 des chapitres 963001 à 963012).

79070 Conférence régionales

- 31300.06 Les cotisations des communes en faveur de l'Association des Communes Neuchâteloises (ACN) sera augmentée l'an prochain de 95 centimes à 1 fr. 20 par habitant.

36340.01 et

- 36340.03 L'an prochain, les communes du Littoral membres de l'association Objectif.ne (ex-Réseau urbain neuchâtelois -RUN) et de l'association « Région Neuchâtel Littoral » (RNL) devront s'acquitter d'une contribution totale s'élevant à 5 fr. 70 par habitant, soit pour Cortaillod un montant total de 27'700 fr.

Cette cotisation se détaille comme suit :

Détail	Fr./habitant
- cotisations Objectif.ne	2.50
- accompagnement et coordination PA-RUN	0.50
- participation élaboration PA-RUN	<u>0.50</u>
sous-total RUN	3.50
- cotisations RNL	0.50
- fonds d'étude et réalisations	1.40
- prix soutien sports et culture	<u>0.30</u>
sous-total RNL	2.20
TOTAL	<u>5.70</u>



Budget 2025

Classification fonctionnelle	Budget 2025	Budget 2024	Ecart	Comptes 2023	Ecart
31020.01 Photocopies	2'500	2'000	500	1'815.25	685
31020.02 Publications et annonces	4'500	4'500	0	6'203.21	-1'703
31100.01 Mobilier de bureau	6'000	500	5'500	3'389.75	2'610
31130.00 Matériel informatique	1'000	4'000	-3'000	3'345.90	-2'346
31180.00 Immobilisations incorporelles (logiciels, licences)	200	100	100	312.63	-113
31300.00 Prestations de services de tiers	41'800	40'000	1'800	25'705.32	16'095
31300.03 Téléphones	1'500	1'500	0	1'209.85	290
31300.05 Cotisations	800	600	200	516.70	283
31320.00 Honoraires de conseillers externes	15'000	10'000	5'000	15'479.73	-480
31340.01 Assurances choses et RC	1'000	900	100	1'024.55	-25
31340.02 Primes d'assurances véhicules	300	300	0	268.90	31
31530.00 Entretien du matériel informatique	23'200	21'400	1'800	17'026.00	6'174
31700.00 Frais de déplacements et autres frais	3'600	3'000	600	2'519.60	1'080
33 Amortissements du patrimoine administratif	56'700	56'800	-100	32'000.00	24'700
33200.00 Amort. planifiés, immob. incorporelles	56'700	56'800	-100	32'000.00	24'700
36 Charges de transfert	41'500	41'000	500	38'237.30	3'263
36010.01 Mise à jour cadastre	1'500	1'000	500	96.30	1'404
36110.16 Sanction de plans par l'Etat	40'000	40'000	0	38'141.00	1'859
39 Imputations internes	1'600	1'700	-100	552.10	1'048
39400.00 Imput. internes intérêts et charges financières	1'600	1'700	-100	552.10	1'048
42 Taxes	-103'000	-90'000	-13'000	-103'548.85	549
42100.03 Sanctions de plans	-90'000	-80'000	-10'000	-90'370.90	371
42400.00 Taxes d'utilis. et taxes prestations de services	-13'000	-10'000	-3'000	-13'177.95	178
43 Revenus divers	-2'000	-2'500	500	-11'115.00	9'115
43090.00 Autres revenus d'exploitation	-2'000	-2'500	500	-11'115.00	9'115
49 Imputations internes	-138'000	-136'600	-1'400	-129'400.00	-8'600
49100.00 Imput. internes pour prestations de services	-138'000	-136'600	-1'400	-129'400.00	-8'600
79070 Conférences régionales	33'500	31'600	1'900	31'294.90	2'205
31 Charges de biens, de services et d'exploitat.	5'800	4'600	1'200	4'470.70	1'329
31300.06 Cotisation ACN	5'800	4'600	1'200	4'470.70	1'329
36 Charges de transfert	27'700	27'000	700	26'824.20	876
36340.01 Part communale à Objectif.ne	16'900	16'600	300	16'471.00	429
36340.03 Part communale à la RNL	10'800	10'400	400	10'353.20	447

81200 Entretien ouvrage AF

35110.01 Il s'agit de la contribution de la Commune au Fonds d'entretien des ouvrages AF, à savoir les ouvrages communaux (chemins, canalisations, drainages, etc.) issus du périmètre du Syndicat d'améliorations foncières (SAF) de Bevaix-Cortailod, conformément au règlement adopté par le Conseil général.

81401 Viticulture

Dans la rubrique 81401 apparaissent les charges et revenus découlant des obligations de la Commune vis-à-vis du monde viticole, alors que les charges et revenus liés à l'exploitation du domaine viticole propriété de la Commune sont enregistrés dans la rubrique 963013, dans le patrimoine financier.

30100.00 Sous cette rubrique apparaît le salaire des garde-vignes.

31090.00 Figurent dans ce compte les indemnités pour l'achat de filets versées aux vignerons dont les parcelles ne sont pas gardées, ainsi que les achats de fournitures et munition pour les garde-vignes.

31700.00 Chaque garde-vignes touche une indemnité forfaitaire de 50 fr. pour ses frais de déplacements.

42400.00 Conformément au « Règlement sur la protection de la vendange », la contribution annuelle des propriétaires de vignes est déterminée de façon à couvrir les coûts effectifs de protection des vignes de l'année précédente, mais ces coûts continuent d'être pris en charge pour moitié par la Commune et pour moitié par les propriétaires de vignes, au prorata de la surface de vignes qu'ils possèdent. Cette facturation est adaptée d'année en année, en fonction du coût effectif de protection des vignes de l'exercice précédent.

82000 Sylviculture

33004.00 Il s'agit de l'amortissement de notre participation à la construction du centre forestier de la Montagne de Boudry, ainsi que celui des différents abris et dépôts forestiers. L'augmentation du montant de l'amortissement découlant du retraitement du bilan effectué en 2018, soit 6'500 fr., est neutralisée par un prélèvement à la réserve (voir compte 48950.00 ci-après).

36120.04 Conformément au règlement d'application de la LPDIENS, l'ECAP nous facture notre contribution à l'alimentation d'un fonds des missions de secours. En application des normes MCH2, cette contribution doit être ventilée comme suit :

Chapitres	Comptes	Budget 2025		Budget 2024	
		Fr./hab.	Total (Fr.)	Fr./hab.	Total (Fr.)
Service de sauvetage	42200 / 36120.04	5.49	26'461.80	5.35	25'177.10
Routes, autres	61900 / 36120.04	2.75	13'255.00	2.67	12'565.02
Protection de l'air et du climat	76100 / 36120.04	1.37	6'603.40	1.34	6'306.04
Lutte contre la pollution de l'environnement	76900 / 36120.04	3.43	16'532.60	3.34	15'718.04
Feux de forêts et végétation	82000 / 36120.04	0.69	3'325.80	0.67	3'153.02
		13.73	66'178.60	13.37	62'919.22

36120.14 On trouve dans cette rubrique le coût de la participation de Cortailod aux frais d'exploitation de nos forêts par le « Syndicat intercommunal pour l'exploitation des forêts communales de la Montagne de Boudry ».

39400.00 La valeur au bilan des actifs se rapportant au chapitre 82000 "Sylviculture" représente 4,28 % du total des actifs. En conséquence, le même pourcentage du total des intérêts est imputé dans ce chapitre. (voir également commentaires de la rubrique 39400.00 du chapitre 02900).



Budget 2025

	Classification fonctionnelle	Budget 2025	Budget 2024	Ecart	Comptes 2023	Ecart
8	ECONOMIE PUBLIQUE	-33'500	-26'800	-6'700	-204'687.27	171'187
	Charges	603'300	537'100	66'200	589'311.53	13'988
	Revenus	-636'800	-563'900	-72'900	-793'998.80	157'199
81	Agriculture	6'700	7'400	-700	4'804.59	1'895
	Charges	12'100	12'200	-100	10'254.87	1'845
	Revenus	-5'400	-4'800	-600	-5'450.28	50
81200	Entretien ouvrages AF	700	700	0	692.87	7
35	Attrib. aux fonds et financements spéciaux	700	700	0	692.87	7
35110.01	Contribution réserve entretien ouvrages AF	700	700	0	692.87	7
81401	Viticulture	6'000	6'700	-700	4'111.72	1'888
30	Charges de personnel	8'700	8'800	-100	7'491.90	1'208
30100.00	Salaires du personnel	8'100	8'000	100	6'978.10	1'122
30500.00	Cotis. patron. AVS, AI, APG, AC, frais adm.	0	200	-200	268.80	-269
30530.00	Cotis. patron. aux assurances-accidents	100	100	0	135.75	-36
30540.00	Cotis. patron. caisses de compens. pour ALFA	200	200	0	79.35	121
30591.00	Fonds de formation professionnelle	100	100	0	3.65	96
30592.00	Cotis. patron. aux structures d'accueil	100	100	0	7.45	93
30593.00	Fonds formation apprentis	100	100	0	18.80	81
31	Charges de biens, de services et d'exploitat.	2'700	2'700	0	2'070.10	630
31020.02	Publications et annonces	400	400	0		400
31090.00	Autres charges de matériel et de marchandises	400	400	0	609.00	-209
31120.00	Acquisition de vêtements, linges, rideaux	500	500	0	1'245.00	-745
31180.00	Immobilisations incorporelles (logiciels, licences)	100	100	0		100
31340.01	Assurances choses et RC	100	100	0	16.10	84
31410.00	Entretien des routes / voies de communication	1'000	1'000	0		1'000
31700.00	Frais de déplacements et autres frais	200	200	0	200.00	0
42	Taxes	-5'400	-4'800	-600	-5'450.28	50
42400.00	Taxes d'utilis. et taxes prestations de services	-5'400	-4'800	-600	-5'450.28	50
82	Sylviculture	156'700	124'900	31'800	138'862.64	17'837
	Charges	163'200	131'400	31'800	156'902.24	6'298
	Revenus	-6'500	-6'500	0	-18'039.60	11'540
82000	Sylviculture	156'700	124'900	31'800	138'862.64	17'837
31	Charges de biens, de services et d'exploitat.	4'400	5'000	-600	376.80	4'023
31300.05	Cotisations	200	800	-600	200.00	0
31450.01	Entretien de la dévestiture	4'200	4'200	0	176.80	4'023
33	Amortissements du patrimoine administratif	29'100	29'300	-200	31'600.00	-2'500
33001.00	Amort. planifiés, routes/voies communication PA	3'100	3'300	-200	5'600.00	-2'500
33004.00	Amort. planifiés, terrains bâtis PA	26'000	26'000	0	26'000.00	0
35	Attrib. aux fonds et financements spéciaux	0	0	0	11'539.60	-11'540
35110.00	Attrib. aux fonds du capital propre	0	0	0	11'539.60	-11'540
36	Charges de transfert	122'400	89'600	32'800	104'351.24	18'049
36120.00	Dédommag. communes et syndicats intercomm.	300	300	0	161.70	138
36120.04	Part aux missions de secours (ECAP)	3'400	3'200	200		3'400
36120.14	Syndicat forestier Boudry-Cortaillod	118'700	86'100	32'600	104'189.54	14'510
39	Imputations internes	7'300	7'500	-200	9'034.60	-1'735
39400.00	Imput. internes intérêts et charges financières	7'300	7'500	-200	9'034.60	-1'735
46	Revenus de transfert	0	0	0	-11'539.60	11'540
46300.00	Subventions de la Confédération	0	0	0	-11'539.60	11'540

48950.00 On trouve ici la neutralisation, par le biais d'un prélèvement à la réserve, de l'amortissement complémentaire suite au retraitement des bâtiments du PA (patrimoine administratif). Voir compte 33004.00 ci-avant.

84000 Tourisme

31090.00 Le système de la « carte journalière Commune », arrivée à son terme à fin 2023, a été remplacé par la « carte journalière dégriffée Commune », nominative et valable sur toutes les lignes du rayon de validité de l'AG, le jour de voyage prédéfini. Un contingent national de ces cartes est mis en ligne, auquel toutes les communes peuvent accéder via une application web centrale, ceci jusqu'à épuisement de ce contingent. La vente se fait uniquement auprès des communes, mais les clients ont chaque jour la possibilité de consulter les cartes disponibles sur le site www.cartejournaliere-commune.ch. La vente directe aux clients est toutefois impossible en libre-service via ce site. Les communes n'assument donc plus de risque financier et perçoivent une commission de vente pour leur travail.
Pour l'année 2025, nous prévoyons l'acquisition, pour un montant de 1'600 fr., de 100 cartes journalières de la Société de navigation sur les Lacs de Neuchâtel et Morat (LNM SA), lesquelles seront vendues à la population.

31300.05 Nous payons annuellement une cotisation à diverses sociétés touristiques.

36340.00 La contribution de base des Communes au financement de Tourisme Neuchâtelois est fixée à 3 fr. par habitant.

42500.05 Il s'agit du revenu de la vente des cartes journalières « LNM » (voir compte n°31090.00, ci-avant).

42500.10 Voir commentaire du compte 31090.00 ci-avant.

87110 Réseau d'électricité

35110.00 Le produit de la redevance à vocation énergétique est versé à parts égales à une réserve destinée à financer l'assainissement énergétique des bâtiments communaux, d'une part, et à une réserve destinée à financer toute autre mesure visant à économiser l'énergie, à améliorer l'efficacité énergétique ou à promouvoir des énergies renouvelables, d'autre part.

39100.00 Une part des charges salariales du Service technique est comptabilisée dans le chapitre 87110 "Réseau d'électricité".

39400.00 La valeur au bilan des actifs se rapportant au chapitre 87110 "Service de l'électricité" représente 11,55 % du total des actifs. En conséquence, le même pourcentage du total des intérêts est imputé dans ce chapitre (voir également commentaires de la rubrique 49400.00 du chapitre 96100).

42400.07 La redevance à vocation énergétique s'élève à :
- 0,5 centimes par kWh d'électricité distribuée en basse tension ;
- 0,25 centimes par kWh d'électricité distribuée en moyenne tension.
Son produit est versé à parts égales à une réserve destinée à financer l'assainissement énergétique des bâtiments communaux, d'une part, et à une réserve destinée à financer toute autre mesure visant à économiser l'énergie, à améliorer l'efficacité énergétique ou à promouvoir des énergies renouvelables, d'autre part.

42401.46 Restitution par Eli10 SA des recettes perçues au travers du timbre, afin de couvrir les amortissements et la charge d'intérêts (WACC). Le coût moyen pondéré du capital (CMPC), ou weight average cost of capital (WACC) en anglais, est un indicateur économique représentant le taux de rentabilité annuel moyen attendu par les actionnaires et les créanciers, en retour de leur investissement. Ce montant est pris en compte lors de l'établissement des tarifs réseau et le taux d'intérêt (WACC) est fixé par l'OFEN (Office fédéral de l'énergie).

87120 Commerce de l'électricité

36370.03 Il s'agit des subventions accordées pour la pose de panneaux photovoltaïques. Cette dépense est neutralisée par un prélèvement au « Fonds à vocation énergétique » (compte 45110.00, ci-après).

36370.04 Il s'agit des subventions accordées pour l'installation de bornes de recharges pour véhicules électriques. Cette dépense est neutralisée par un prélèvement au « Fonds à vocation énergétique » (compte 45110.00, ci-après).

45110.00 Il s'agit du prélèvement au « Fonds à vocation énergétique » pour un montant égal aux dépenses composées par les subventions accordées pour la pose de panneaux photovoltaïques et pour l'installation de bornes de recharges pour véhicules électriques.

87200 Gaz (redevance Viteos)

42408.68 Viteos SA, propriétaire du réseau de gaz à Cortaillod, nous verse une ristourne de 1 %, convenue contractuellement, et calculée sur le chiffre d'affaires des ventes de gaz aux particuliers.



Budget 2025

Classification fonctionnelle		Budget 2025	Budget 2024	Ecart	Comptes 2023	Ecart
48	Revenus extraordinaires	-6'500	-6'500	0	-6'500.00	0
48950.00	Prélèvements sur la réserve liée au retraitement..	-6'500	-6'500	0	-6'500.00	0
84	Tourisme	15'200	14'800	400	-6'629.45	21'829
	Charges	17'100	16'400	700	58'253.30	-41'153
	Revenus	-1'900	-1'600	-300	-64'882.75	62'983
84000	Tourisme	15'200	14'800	400	-6'629.45	21'829
31	Charges de biens, de services et d'exploitat.	2'100	2'100	0	44'035.30	-41'935
31090.00	Autres charges de matériel et de marchandises	1'600	1'600	0	43'600.00	-42'000
31300.05	Cotisations	500	500	0	435.30	65
36	Charges de transfert	15'000	14'300	700	14'218.00	782
36340.00	Subventions aux entreprises publiques	14'500	14'200	300	14'118.00	382
36360.00	Subv. organisations privées à but non lucratif	500	100	400	100.00	400
42	Taxes	-1'900	-1'600	-300	-64'882.75	62'983
42500.05	Vente cartes journalières LNM	-1'600	-1'600	0	-2'520.00	920
42500.06	Commissions cartes journalières dégriffées Co..	-300	0	-300	-22.75	-277
42500.10	Vente cartes journalières CFF	0	0	0	-62'340.00	62'340
87	Combustibles et énergie	-212'100	-173'900	-38'200	-341'725.05	129'625
	Charges	410'900	377'100	33'800	363'901.12	46'999
	Revenus	-623'000	-551'000	-72'000	-705'626.17	82'626
87110	Réseau d'électricité	-188'100	-154'900	-33'200	-313'245.37	125'145
31	Charges de biens, de services et d'exploitat.	6'700	5'700	1'000	7'340.57	-641
31300.00	Prestations de services de tiers	1'700	700	1'000	1'669.45	31
31610.00	Loyers, frais d'utilisation des immobilisations	5'000	5'000	0	5'000.00	0
31990.00	Autres charges d'exploitation	0	0	0	671.12	-671
33	Amortissements du patrimoine administratif	272'300	243'700	28'600	225'230.85	47'069
33003.08	Amort. planifiés réseau électrique	269'300	240'700	28'600	222'230.85	47'069
33200.00	Amort. planifiés, immob. incorporelles	3'000	3'000	0	3'000.00	0
35	Attrib. aux fonds et financements spéciaux	85'000	85'000	0	82'803.00	2'197
35110.00	Attrib. aux fonds du capital propre	85'000	85'000	0	82'803.00	2'197
39	Imputations internes	22'900	20'700	2'200	20'866.40	2'034
39100.00	Imput. internes pour prestations de services	3'200	3'100	100	3'000.00	200
39400.00	Imput. internes intérêts et charges financières	19'700	17'600	2'100	17'866.40	1'834
42	Taxes	-575'000	-510'000	-65'000	-649'486.19	74'486
42400.07	Redevance à vocation énergétique	-85'000	-85'000	0	-83'472.40	-1'528
42400.08	Taxes d'équipements (desserte)	0	0	0	-94'140.81	94'141
42401.46	Dédommag. Eli10 - intérêts et amort. réseau	-490'000	-425'000	-65'000	-471'873.00	-18'127
42600.00	Remboursements de tiers	0	0	0	0.02	0
87120	Commerce de l'électricité	0	0	0	0.00	0
36	Charges de transfert	24'000	22'000	2'000	27'660.30	-3'660
36370.03	Subv. pose panneaux photovoltaïques	22'000	18'000	4'000	24'960.30	-2'960
36370.04	Subv. install. bornes recharge vhcs électr.	2'000	4'000	-2'000	2'700.00	-700
45	Prélèvem. sur fonds et financements spéciaux	-24'000	-22'000	-2'000	-27'660.30	3'660
45110.00	Prélèvements sur les fonds du capital propre	-24'000	-22'000	-2'000	-27'660.30	3'660
87200	Gaz (redevance Viteos)	-24'000	-19'000	-5'000	-28'479.68	4'480
42	Taxes	-24'000	-19'000	-5'000	-28'479.68	4'480
42408.68	Redevance gaz (Viteos)	-24'000	-19'000	-5'000	-28'479.68	4'480

91000 Impôts communaux généraux

40000.00 et

- 40001.00 Impôts sur le revenu des personnes physiques - année fiscale courante et années précédentes.
- 40002.00 Il s'agit de contribuables insuffisamment taxés au niveau du revenu durant l'année écoulée ou les années précédentes, ainsi que de comptes d'insuffisances d'impôts provenant de revenus non déclarés.
- 40006.00 Il s'agit de l'impôt forfaitaire (personnes physiques) que nous devons rembourser au Canton dans le cadre de la répartition inter-cantonale.
- 40010.00 Impôts sur la fortune des personnes physiques - année fiscale courante et années précédentes.
- 40012.00 Il s'agit de contribuables insuffisamment taxés au niveau de la fortune durant l'année écoulée ou les années précédentes, ainsi que de comptes d'insuffisances d'impôts provenant de fortunes non déclarées.
- 40020.00 Impôts à la source des personnes physiques (permis B).
- 40030.00 Impôts sur les prestations en capital touchées dans le cadre du 2^e pilier (retraite ou départ à l'étranger).
- 40050.00 Impôts sur le revenu des travailleurs frontaliers. En application de l'accord franco-suisse sur l'imposition des travailleurs frontaliers, la France reverse à la Banque Nationale Suisse un montant au titre de compensation financière. La part nette de cette compensation revient au Canton de Neuchâtel à hauteur de 25 % et le 75 % restant est réparti entre les Communes en fonction de la masse salariale des travailleurs frontaliers qui y exercent leur activité professionnelle.
- 40100.00 Impôts sur le bénéfice des personnes morales - année fiscale courante. La loi sur la redistribution du produit de l'impôt communal sur le bénéfice et le capital des personnes morales entre les communes stipule que le 33% du produit de cet impôt est redistribué aux communes. Comme en 2024, un revenu qualifié d'extraordinaire sera attribué au fonds IPM en 2025 et redistribué aux communes selon les répartitions usuelles.
- 40107.00 Ce poste représente les taxations rectificatives des personnes morales trop taxées.
- 40110.00 Impôts sur le capital des personnes morales - année fiscale courante. La loi sur la redistribution du produit de l'impôt communal sur le bénéfice et le capital des personnes morales entre les communes stipule que le 33% du produit de cet impôt est redistribué aux communes.
- 40190.00 Depuis la réforme de la péréquation financière intercommunale introduite en 2020, le fonds IPM est réparti entre les communes en fonction des emplois sur le territoire communal, uniquement.
- 40191.00 Part au fonds de répartition des recettes fiscales provenant des personnes morales, en proportion du nombre d'emplois à plein temps (EPT) sur le territoire communal.

91010 Impôts spéciaux

- 36010.03 La part de la taxe annuelle sur les chiens due à l'Etat s'élève à 30 fr. par animal.
- 40210.01 Recette de l'impôt foncier communal pour personnes physiques (1,6 ‰).
- 40210.02 Recette de l'impôt foncier communal pour personnes morales (1,6 ‰).
- 40330.00 Le montant de la taxe sur les chiens s'élève à 120 fr. par animal et par année.

93000 Péréquation financière et compensation des charges

36227.00 et
suivants

Après l'adoption par le Grand Conseil de la révision du volet des charges de la péréquation financière intercommunale, la péréquation horizontale se compose de la péréquation des ressources avec un taux de réduction des écarts de 40%, de la compensation des charges scolaires et des structures d'accueil préscolaires et parascolaires. La compensation des charges structurelles a été, elle, abandonnée au profit d'une compensation verticale des charges de centres supportées par les villes, principalement dans les domaines de la culture, des loisirs et des sports.



Budget 2025

Classification fonctionnelle		Budget 2025	Budget 2024	Ecarts	Comptes 2023	Ecarts
9	FINANCES ET IMPOTS	-15'654'900	-15'019'700	-635'200	-15'178'301.72	-476'598
	Charges	556'900	545'400	11'500	860'851.11	-303'951
	Revenus	-16'211'800	-15'565'100	-646'700	-16'039'152.83	-172'647
91	Impôts	-15'186'300	-14'658'800	-527'500	-14'425'028.88	-761'271
	Charges	9'700	9'200	500	8'550.00	1'150
	Revenus	-15'196'000	-14'668'000	-528'000	-14'433'578.88	-762'421
91000	Impôts communaux généraux	-14'738'700	-14'224'200	-514'500	-13'947'477.00	-791'223
40	Revenus fiscaux	-14'738'700	-14'224'200	-514'500	-13'947'477.00	-791'223
40000.00	Impôts revenu PP - année fiscale	-10'458'500	-9'889'000	-569'500	-9'953'783.70	-504'716
40001.00	Impôts revenu PP - années précédentes	-101'900	-83'100	-18'800	-77'873.20	-24'027
40002.00	Rappels d'impôts revenu PP	-21'200	-18'200	-3'000	-10'175.33	-11'025
40006.00	Imput. forfaitaires d'impôt PP	6'400	7'900	-1'500	2'805.85	3'594
40010.00	Impôts fortune PP - année fiscale	-1'123'600	-1'088'200	-35'400	-1'086'313.50	-37'287
40012.00	Rappels d'impôts fortune PP	-13'800	-10'800	-3'000	-12'608.65	-1'191
40020.00	Impôts à la source PP	-190'900	-204'200	13'300	-160'126.25	-30'774
40030.00	Prestations en capital	-240'200	-254'200	14'000	-202'262.50	-37'938
40050.00	Impôts revenu travailleurs frontaliers	-281'300	-263'000	-18'300	-305'018.00	23'718
40100.00	Impôts bénéfice PM - année fiscale	-1'070'000	-1'268'700	198'700	-844'225.85	-225'774
40101.00	Impôts bénéfice PM - années précédentes	-304'700	-204'700	-100'000	-318'788.93	14'089
40107.00	Tax. rectific. PM à la baisse - années précédentes	32'100	32'100	0		32'100
40110.00	Impôts capital PM - année fiscale	-135'000	-161'100	26'100	-136'499.34	1'499
40111.00	Impôts capital PM - années précédentes	-2'100	-27'500	25'400	-6'074.14	3'974
40190.00	IPM part au fonds en proport. de la population	0	0	0	-370.55	371
40191.00	IPM part au fonds en proport. nbre emplois EPT	-834'000	-791'500	-42'500	-836'162.91	2'163
91010	Impôts spéciaux	-447'600	-434'600	-13'000	-477'551.88	29'952
31	Charges de biens, de services et d'exploitat.	1'000	1'000	0	360.00	640
31810.00	Pertes sur créances effectives	1'000	1'000	0	360.00	640
36	Charges de transfert	8'700	8'200	500	8'190.00	510
36010.03	Taxe des chiens part Etat	8'700	8'200	500	8'190.00	510
40	Revenus fiscaux	-457'300	-443'800	-13'500	-486'101.88	28'802
40210.01	Impôt foncier communal PP	-284'000	-281'900	-2'100	-315'150.58	31'151
40210.02	Impôt foncier communal PM	-138'600	-129'200	-9'400	-136'251.30	-2'349
40330.00	Taxe des chiens	-34'700	-32'700	-2'000	-34'700.00	0
93	Péréq. financière et compens. des charges	-19'400	121'400	-140'800	30'752.00	-50'152
	Charges	92'700	134'500	-41'800	113'639.00	-20'939
	Revenus	-112'100	-13'100	-99'000	-82'887.00	-29'213
93000	Péréqu. financière et compensation des charges	-19'400	121'400	-140'800	30'752.00	-50'152
36	Charges de transfert	92'700	134'500	-41'800	113'639.00	-20'939
36228.01	Péréquation des charges scolaires	7'700	40'800	-33'100		7'700
36228.02	Péréquation des charges préscolaires	8'700	33'400	-24'700	55'938.00	-47'238
36228.03	Péréquation des charges parascolaires	76'300	60'300	16'000	57'701.00	18'599
46	Revenus de transfert	-112'100	-13'100	-99'000	-82'887.00	-29'213
46219.00	Compensation des charges géo-topographiques	-34'000	0	-34'000		-34'000
46227.00	Péréquation des ressources	-78'100	-13'100	-65'000	-60'008.00	-18'092
46228.01	Péréquation des charges scolaires	0	0	0	-22'879.00	22'879
96	Administration de la fortune et de la dette	-447'700	-480'500	32'800	-782'599.84	334'900
	Charges	454'500	401'700	52'800	738'662.11	-284'162
	Revenus	-902'200	-882'200	-20'000	-1'521'261.95	619'062
96100	Intérêts	-212'800	-199'700	-13'100	-266'980.93	54'181

96100 Intérêts

- 34060.00 et suivants Il s'agit des intérêts des emprunts actuellement en cours et de ceux qui devront être contractés compte tenu des investissements prévus. Les intérêts sont comptabilisés dans leurs chapitres respectifs par le biais d'imputations internes (voir rubrique 49400 ci-après).
- 44011.01 et suivants Il s'agit de la part communale de l'intérêt facturé par l'Etat aux contribuables (personnes physiques, morales ou sourciers) qui se sont acquittés de leurs impôts avec retard.
- 44019.01 et suivants On trouve ici le rendement des comptes courants gérés par l'Etat et relatifs à la perception des impôts (personnes physiques, morales ou sourciers).
- 44200.00 Cette rubrique mentionne le rendement des actions d'entreprises privées que nous détenons dans notre portefeuille « titres » géré par la Banque cantonale neuchâteloise.
- 49400.00 Les intérêts de la dette communale sont répartis par le biais d'imputations internes dans les chapitres concernés, proportionnellement à la valeur résiduelle des actifs qui les composent. Le total des intérêts de la dette dont nous aurons à nous acquitter en 2025 s'élève à 170'600 fr..

96200 Frais d'émission

- 34202.00 On trouve dans cette rubrique les frais de courtage liés aux emprunts que nous contractons.

96300 Biens-fonds du patrimoine financier

- 31300.05 On trouve dans ce compte notre cotisation à la Chambre immobilière neuchâteloise.
- 34300.00 L'entretien courant des vergers (fauche, taille, semis, traitement, etc.) se monte à environ 1'200 fr.
- 39400.00 La valeur au bilan des actifs se rapportant au chapitre 96300 "Biens-fonds du patrimoine financier" représente 0,18% du total des actifs. En conséquence, le même pourcentage du total des intérêts est imputé dans ce chapitre (voir également commentaires de la rubrique 49400.00 du chapitre 96100).
- 44300.06 On trouve dans ce compte la recette de la vente aux enchères de la récolte annuelle des arbres fruitiers communaux.
- 44300.07 Les six places du parking situé au lieu-dit « Sous-la-battue » sont louées au prix de 60 fr. par mois.

963001 Immeuble Coteaux 2 (Hôtel de Commune)

- 34304.00 En plus de l'entretien courant devisé à 7'600 fr., nous prévoyons en 2025 de procéder à divers travaux concernant le four (1'000 fr.), certains appareils de cuisine (4'000 fr.), les serrures de fermeture et joints de tiroirs de la cuisine (4'000 fr.), le remplacement d'un circulateur et d'un servomoteur du chauffage (1'400 fr.), ainsi qu'un contrôle de l'électricité demandé par l'OIBT, plus d'éventuels travaux subséquents (2'000 fr.).



Budget 2025

Classification fonctionnelle		Budget 2025	Budget 2024	Ecart	Comptes 2023	Ecart
31	Charges de biens, de services et d'exploitat.	200	200	0	176.20	24
31300.02	Frais bancaires	200	200	0	176.20	24
34	Charges financières	170'600	170'800	-200	200'373.60	-29'774
34010.00	Intérêts passifs engag. financiers court terme	1'000	0	1'000	487.50	513
34060.00	Intérêts passifs engag. financiers long terme	41'700	35'400	6'300		41'700
34060.05	Int. BCGE 11-25 - 2,0 Mio - 2.500 %	8'300	50'000	-41'700	50'000.00	-41'700
34060.06	Int. BCGE 11-26 - 2,0 Mio - 2.530 %	50'600	50'600	0	50'600.00	0
34060.07	Int. Vetterli A. et I. 13-23 - 2,0 Mio - 1.850 %	0	0	0	29'086.10	-29'086
34060.08	Int. Axa 14-24 - 2,0 Mio - 1.850 %	0	1'600	-1'600	37'000.00	-37'000
34060.09	Int. Suva 15-27 - 3,0 Mio - 0,420 %	12'600	12'600	0	12'600.00	0
34060.10	Int. Suva 19-31 - 2,0 Mio - 0,270 %	5'400	5'400	0	5'400.00	0
34060.11	Int. BCN 20-30 - 2,0 Mio - 0.76%	15'200	15'200	0	15'200.00	0
34060.12	Int. BCGE 24-34 - 2Mio - 1.790%	35'800	0	35'800		35'800
44	Revenus financiers	-213'000	-199'900	-13'100	-267'157.13	54'157
44000.00	Intérêts des disponibilités	0	0	0	-21'101.67	21'102
44010.00	Intérêts des créances et comptes courants	-2'000	-1'600	-400	-2'319.15	319
44011.01	Intérêts sur impôts PP	-91'300	-86'500	-4'800	-99'062.49	7'762
44011.02	Intérêts sur impôts PM	-12'900	-2'300	-10'600	-34'532.38	21'632
44011.03	Intérêts ISIS	-500	-400	-100	-871.54	372
44019.01	Intérêts rémunérateurs sur impôts PP	0	100	-100		0
44019.02	Intérêts rémunérateurs sur impôts PM	0	100	-100		0
44200.00	Dividendes	0	-109'300	109'300		0
44630.00	Entreprises publiques sous forme de SA ou sou..	-106'300	0	-106'300	-109'269.90	2'970
49	Imputations internes	-170'600	-170'800	200	-200'373.60	29'774
49400.00	Imput. internes intérêts et charges fin. théoriques	-170'600	-170'800	200	-200'373.60	29'774
96200	Frais d'émission	2'500	3'000	-500	30.35	2'470
34	Charges financières	2'500	3'000	-500	30.35	2'470
34200.02	Frais emprunt (courtage)	2'500	3'000	-500	30.35	2'470
96300	Biens-fonds du patrimoine financier	-28'900	-30'100	1'200	-30'455.83	1'556
31	Charges de biens, de services et d'exploitat.	600	600	0	500.00	100
31020.00	Imprimés, publications	100	100	0		100
31300.05	Cotisations	500	500	0	500.00	0
34	Charges financières	2'200	2'200	0	476.05	1'724
34300.00	Travaux de gros entretien, terrains PF	2'200	2'200	0	476.05	1'724
39	Imputations internes	2'000	1'900	100	2'095.45	-95
39100.00	Imput. internes pour prestations de services	1'700	1'600	100	1'700.00	0
39400.00	Imput. internes intérêts et charges financières	300	300	0	395.45	-95
44	Revenus financiers	-33'700	-34'800	1'100	-33'527.33	-173
44300.03	Locations des terrains du bord du lac	-12'700	-14'300	1'600	-12'625.00	-75
44300.05	Location des terrains agricoles	-16'200	-16'000	-200	-16'095.33	-105
44300.06	Vente de fruits	-500	-200	-300	-487.00	-13
44300.07	Locations places de parc	-4'300	-4'300	0	-4'320.00	20
963001	Immeuble Coteaux 2 (Hôtel de Commune)	-18'700	-31'200	12'500	-18'575.99	-124
31	Charges de biens, de services et d'exploitat.	7'200	7'000	200	5'835.26	1'365
31300.80	Contrats de maintenance	7'200	7'000	200	5'835.26	1'365
34	Charges financières	21'900	9'900	12'000	39'373.65	-17'474
34304.00	Travaux de gros entretien, bâtiments PF	20'000	8'000	12'000	21'301.35	-1'301
34394.00	Primes d'assurances bâtiments PF	600	600	0	500.60	99
34394.04	Primes d'assurances ECAP (PF)	1'300	1'300	0	1'248.00	52
34414.00	Réévaluation des bâtiments PF	0	0	0	16'323.70	-16'324
39	Imputations internes	6'200	5'900	300	6'538.80	-339

39100.00 Nous comptabilisons dans ce compte un montant forfaitaire équivalent à 5 % des revenus des locations et le refacturons dans la rubrique 49100.00 du chapitre 02200 à raison de 50 % et dans la rubrique 49100.00 du chapitre 79000 à raison de l'autre 50 %.

39400.00 La valeur au bilan des actifs se rapportant au chapitre 963001 "Immeuble Coteaux 2 (Hôtel de Commune)" représente 2,05 % du total des actifs. En conséquence, le même pourcentage du total des intérêts est imputé dans ce chapitre (voir également commentaires de la rubrique 49400.00 du chapitre 96100).

44300.00 Le loyer de l'Hôtel de Commune est de 4'500 fr. par mois.

963002 Immeuble Coteaux 38

34304.00 Les travaux d'entretien courant sont devisés à 1'000 fr. En 2025, nous devons traiter un problème d'infiltration d'eau coté parking (1'500 fr.) et procéder à un contrôle de l'électricité demandé par l'OIBT, plus d'éventuels travaux subséquents (600 fr.).

39100.00 Nous comptabilisons dans ce compte un montant forfaitaire équivalent à 5 % des revenus des locations et le refacturons dans la rubrique 49100.00 du chapitre 02200 à raison de 50 % et dans la rubrique 49100.00 du chapitre 79000 à raison de l'autre 50 %.

39400.00 La valeur au bilan des actifs se rapportant au chapitre 963002 "Immeuble Coteaux 38" représente 0,53 % du total des actifs. En conséquence, le même pourcentage du total des intérêts est imputé dans ce chapitre (voir également commentaires de la rubrique 49400.00 du chapitre 96100).

44300.00 Les locaux de l'immeuble de la rue des Coteaux 38 sont affectés de la façon suivante :

- rez-de-chaussée : dépôt de matériel pour le Service des travaux publics et le Service technique
- 1^{er} étage : location à un tiers depuis septembre 2011
- 2^e étage : mise à disposition de locaux de stockage pour les sociétés locales

963003 Immeuble Goutte d'Or 7 (Cercle)

L'immeuble de la Goutte-d'Or 7 a été vendu en 2024.

963004 Immeuble Impasse du Carraz 1

34304.00 En plus des travaux d'entretien courant devisés à 7'000 fr., nous prévoyons en 2025 l'entretien des portes coulissantes du local à poussettes (3'000 fr.), le remplacement des bandes de trois stores à lamelles (3'000 fr.), le rajout d'un carrelage sous le lavabo et contre les murs des salles de classe 1 et 2 (2'400 fr.), le contrôle de l'électricité demandé par l'OIBT, plus d'éventuels travaux subséquents (1'000 fr.) et la vidange de la fosse de relevage (600 fr.).

39100.00 Nous comptabilisons dans ce compte un montant forfaitaire équivalent à 5 % des revenus des locations et le refacturons dans la rubrique 49100.00 du chapitre 02200 à raison de 50 % et dans la rubrique 49100.00 du chapitre 79000 à raison de l'autre 50 %.

39400.00 La valeur au bilan des actifs se rapportant au chapitre 963004 "Immeuble Impasse du Carraz 1" représente 4,10 % du total des actifs. En conséquence, le même pourcentage du total des intérêts est imputé dans ce chapitre (voir également commentaires de la rubrique 49400.00 du chapitre 96100).

44300.00 L'immeuble de l'Impasse du Carraz 1 comporte une structure d'accueil pré- et parascolaire, un appartement de 4,5 pièces avec deux places de parc, ainsi que deux salles de classes.



Budget 2025

Classification fonctionnelle		Budget 2025	Budget 2024	Ecart	Comptes 2023	Ecart
39100.00	Imput. internes pour prestations de services	2'700	2'700	0	2'700.00	0
39400.00	Imput. internes intérêts et charges financières	3'500	3'200	300	3'838.80	-339
44	Revenus financiers	-54'000	-54'000	0	-54'000.00	0
44300.00	Loyers et fermages, biens-fonds PF	-54'000	-54'000	0	-54'000.00	0
48	Revenus extraordinaires	0	0	0	-16'323.70	16'324
48960.00	Prélèvements sur la réserve liée au retraitement..	0	0	0	-16'323.70	16'324
963002	Immeuble Coteaux 38	10'300	-2'200	12'500	-1'116.72	11'417
31	Charges de biens, de services et d'exploitat.	9'200	700	8'500	654.45	8'546
31200.01	Chauffage	8'500	0	8'500		8'500
31300.80	Contrats de maintenance	700	700	0	654.45	46
34	Charges financières	16'100	12'100	4'000	12'962.78	3'137
34304.00	Travaux de gros entretien, bâtiments PF	3'100	1'000	2'100	420.03	2'680
34391.01	Chauffage PF	9'100	7'300	1'800	9'101.90	-2
34391.02	Electricité PF	1'800	1'700	100	1'749.35	51
34391.03	Eau PF	500	500	0	173.65	326
34394.00	Primes d'assurances bâtiments PF	400	400	0	356.60	43
34394.04	Primes d'assurances ECAP (PF)	1'200	1'200	0	1'161.25	39
39	Imputations internes	1'700	1'700	0	1'966.05	-266
39100.00	Imput. internes pour prestations de services	800	800	0	800.00	0
39400.00	Imput. internes intérêts et charges financières	900	900	0	1'166.05	-266
44	Revenus financiers	-16'700	-16'700	0	-16'700.00	0
44300.00	Loyers et fermages, biens-fonds PF	-16'700	-16'700	0	-16'700.00	0
963003	Immeuble Goutte-d'Or 7 (Cercle)	0	2'600	-2'600	-117'122.95	117'123
31	Charges de biens, de services et d'exploitat.	0	300	-300	417.95	-418
31200.02	Electricité	0	100	-100	275.85	-276
31300.80	Contrats de maintenance	0	200	-200	142.10	-142
34	Charges financières	0	1'200	-1'200	1'160.40	-1'160
34391.01	Chauffage PF	0	200	-200	260.45	-260
34391.03	Eau PF	0	100	-100	99.45	-99
34394.00	Primes d'assurances bâtiments PF	0	200	-200	132.95	-133
34394.04	Primes d'assurances ECAP (PF)	0	700	-700	667.55	-668
39	Imputations internes	0	1'100	-1'100	1'298.70	-1'299
39400.00	Imput. internes intérêts et charges financières	0	1'100	-1'100	1'298.70	-1'299
44	Revenus financiers	0	0	0	-120'000.00	120'000
44434.00	Adaptations de bâtiments PF aux valeurs march..	0	0	0	-120'000.00	120'000
963004	Immeuble Impasse du Carraz 1	-130'700	-137'900	7'200	-254'304.76	123'605
31	Charges de biens, de services et d'exploitat.	1'500	1'700	-200	1'087.95	412
31300.80	Contrats de maintenance	1'500	1'700	-200	1'087.95	412
34	Charges financières	19'400	12'400	7'000	21'304.46	-1'904
34304.00	Travaux de gros entretien, bâtiments PF	17'000	10'000	7'000	18'949.26	-1'949
34394.00	Primes d'assurances bâtiments PF	700	700	0	647.90	52
34394.04	Primes d'assurances ECAP (PF)	1'700	1'700	0	1'707.30	-7
39	Imputations internes	15'300	14'900	400	16'507.25	-1'207
39100.00	Imput. internes pour prestations de services	8'300	8'300	0	8'300.00	0
39400.00	Imput. internes intérêts et charges financières	7'000	6'600	400	8'207.25	-1'207
44	Revenus financiers	-166'900	-166'900	0	-293'204.42	126'304
44300.00	Loyers et fermages, biens-fonds PF	-166'900	-166'900	0	-166'836.00	-64
44434.00	Adaptations de bâtiments PF aux valeurs march..	0	0	0	-126'368.42	126'368

963006 Immeuble Petit-Cortailod 18-19

- 34304.00 Dans l'immeuble du Petit-Cortailod 18-19, nous prévoyons en 2025 la révision et une éventuelle réparation de l'installation solaire (1'000 fr.), divers travaux de peinture et réparations (7'000 fr.), le colmatage de fissures dans la dalle des combles vers la chambre côté Est (4'000 fr.), ainsi que le contrôle de l'électricité demandé par l'OIBT, plus d'éventuels travaux subséquents (300 fr.)
- 39100.00 Nous comptabilisons dans ce compte un montant forfaitaire équivalent à 5 % des revenus des locations et le refacturons dans la rubrique 49100.00 du chapitre 02200 à raison de 50 % et dans la rubrique 49100.00 du chapitre 79000 à raison de l'autre 50 %.
- 39400.00 La valeur au bilan des actifs se rapportant au chapitre 963006 "Immeuble Petit-Cortailod 18-19" représente 1,76 % du total des actifs. En conséquence, le même pourcentage du total des intérêts est imputé dans ce chapitre (voir également commentaires de la rubrique 49400.00 du chapitre 96100).
- 44300.00 L'immeuble Petit-Cortailod 18-19 comporte trois appartements et un caveau de dégustation de vins.

963007 Immeuble Sachet 10 (La Rosière)

- 34304.00 Les travaux d'entretien courant sont devisés à 1'000 fr. En 2025, nous prévoyons de résoudre les problèmes d'humidité de l'appartement du 1^{er} étage, en démontant certaines armoires et en refaisant l'isolation et la peinture (8'000 fr.). Le problème des moisissures devra être analysés et, si nécessaire, un éventuel traitement appliqué (2'000 fr.).
- 39100.00 Nous comptabilisons dans ce compte un montant forfaitaire équivalent à 5 % des revenus des locations et le refacturons dans la rubrique 49100.00 du chapitre 02200 à raison de 50 % et dans la rubrique 49100.00 du chapitre 79000 à raison de l'autre 50 %.
- 39400.00 La valeur au bilan des actifs se rapportant au chapitre 963007 "Immeuble Sachet 10 (La Rosière)" représente 1,58 % du total des actifs. En conséquence, le même pourcentage du total des intérêts est imputé dans ce chapitre (voir également commentaires de la rubrique 49400.00 du chapitre 96100).
- 44300.00 L'immeuble de la route de Sachet 10 (La Rosière) comporte trois appartements.

963008 Local commercial Impasse du Carraz 2

- 39100.00 Nous comptabilisons dans ce compte un montant forfaitaire équivalent à 5 % des revenus des locations et le refacturons dans la rubrique 49100.00 du chapitre 02200 à raison de 50 % et dans la rubrique 49100.00 du chapitre 79000 à raison de l'autre 50 %.
- 39400.00 La valeur au bilan des actifs se rapportant au chapitre 963002 "Local commercial Impasse du Carraz 2" représente 0,35 % du total des actifs. En conséquence, le même pourcentage du total des intérêts est imputé dans ce chapitre. (voir également commentaires de la rubrique 49400.00 du chapitre 96100).



Budget 2025

Classification fonctionnelle		Budget 2025	Budget 2024	Ecart	Comptes 2023	Ecart
963006	Immeuble Petit-Cortailod 18-19	-32'500	-38'100	5'600	-41'321.01	8'821
31	Charges de biens, de services et d'exploitat.	500	500	0	292.89	207
31300.80	Contrats de maintenance	500	500	0	292.89	207
34	Charges financières	13'500	7'900	5'600	12'384.25	1'116
34304.00	Travaux de gros entretien, bâtiments PF	12'300	6'700	5'600	3'006.10	9'294
34394.00	Primes d'assurances bâtiments PF	300	300	0	284.15	16
34394.04	Primes d'assurances ECAP (PF)	900	900	0	894.00	6
34414.00	Réévaluation des bâtiments PF	0	0	0	8'200.00	-8'200
39	Imputations internes	5'600	5'600	0	6'269.85	-670
39100.00	Imput. internes pour prestations de services	2'600	2'600	0	2'600.00	0
39400.00	Imput. internes intérêts et charges financières	3'000	3'000	0	3'669.85	-670
44	Revenus financiers	-52'100	-52'100	0	-52'068.00	-32
44300.00	Loyers et fermages, biens-fonds PF	-52'100	-52'100	0	-52'068.00	-32
48	Revenus extraordinaires	0	0	0	-8'200.00	8'200
48960.00	Prélèvements sur la réserve liée au retraitement..	0	0	0	-8'200.00	8'200
963007	Immeuble Sachet 10 (La Rosière)	-31'300	-36'900	5'600	-35'410.35	4'110
31	Charges de biens, de services et d'exploitat.	200	500	-300	298.35	-98
31020.02	Publications et annonces	0	0	0	123.95	-124
31300.80	Contrats de maintenance	200	500	-300	174.40	26
34	Charges financières	11'800	5'800	6'000	34'485.60	-22'686
34304.00	Travaux de gros entretien, bâtiments PF	11'000	5'000	6'000	6'037.75	4'962
34394.00	Primes d'assurances bâtiments PF	200	200	0	124.00	76
34394.04	Primes d'assurances ECAP (PF)	600	600	0	574.35	26
34414.00	Réévaluation des bâtiments PF	0	0	0	27'749.50	-27'750
39	Imputations internes	5'100	5'200	-100	5'891.20	-791
39100.00	Imput. internes pour prestations de services	2'400	2'400	0	2'400.00	0
39400.00	Imput. internes intérêts et charges financières	2'700	2'800	-100	3'491.20	-791
44	Revenus financiers	-48'400	-48'400	0	-48'336.00	-64
44300.00	Loyers et fermages, biens-fonds PF	-48'400	-48'400	0	-48'336.00	-64
48	Revenus extraordinaires	0	0	0	-27'749.50	27'750
48960.00	Prélèvements sur la réserve liée au retraitement..	0	0	0	-27'749.50	27'750
963008	Local commercial Impasse du Carraz 2	-8'000	-7'900	-100	-5'074.55	-2'925
31	Charges de biens, de services et d'exploitat.	600	300	300		600
31300.80	Contrats de maintenance	600	300	300		600
34	Charges financières	1'600	1'500	100	222'758.97	-221'159
34304.00	Travaux de gros entretien, bâtiments PF	1'000	1'000	0	671.35	329
34391.02	Electricité PF	100	100	0	947.40	-847
34391.03	Eau PF	100	0	100	71.00	29
34394.00	Primes d'assurances bâtiments PF	200	200	0	19.60	180
34394.04	Primes d'assurances ECAP (PF)	200	200	0	80.75	119
34414.00	Réévaluation des bâtiments PF	0	0	0	220'968.87	-220'969
39	Imputations internes	1'200	1'700	-500	1'142.30	58
39100.00	Imput. internes pour prestations de services	600	600	0	300.00	300
39400.00	Imput. internes intérêts et charges financières	600	1'100	-500	842.30	-242
42	Taxes	0	0	0	-1'356.95	1'357
42500.00	Ventes	0	0	0	-1'356.95	1'357
44	Revenus financiers	-11'400	-11'400	0	-6'650.00	-4'750
44300.00	Loyers et fermages, biens-fonds PF	-11'400	-11'400	0	-6'650.00	-4'750

963011 Cabane forestière du haut

44300.00 On trouve dans cette rubrique le produit de la location de cette cabane à un groupe de chasseurs durant la saison de la chasse.

963012 Cabane forestière du bas

39100.00 Nous comptabilisons dans ce compte un montant forfaitaire équivalent à 5 % des revenus des locations et le refacturons dans la rubrique 49100.00 du chapitre 02200 à raison de 50 % et dans la rubrique 49100.00 du chapitre 79000 à raison de l'autre 50 %.

44300.00 Une entreprise forestière loue cette cabane au prix de 350 fr. par mois.

963013 Vignoble communal

34310.02 Les travaux culturels des vignes communales sont confiés à un vigneron-tâcheron, par le biais d'une convention.

34393.00 On trouve ici le montant de la taxe viticole que la Commune paie à l'Etat en tant que propriétaire de vignes.

34395.00 Il s'agit des jetons de présences qui sont versés aux membres de la Commission des domaines.

39400.00 La valeur au bilan des actifs se rapportant au chapitre 963013 « Vignoble communal » représente 1,06 % du total des actifs. En conséquence, le même pourcentage du total des intérêts est imputé dans ce chapitre (voir également commentaires de la rubrique 49400.00 du chapitre 96100).

97100 Redistributions liées à la taxe sur le CO₂

46900.00 La Caisse cantonale neuchâteloise de compensation (CCNC) nous crédite la restitution de la taxe sur le CO₂ décidée par le Conseil fédéral.



Budget 2025

Classification fonctionnelle		Budget 2025	Budget 2024	Ecart	Comptes 2023	Ecart
48	Revenus extraordinaires	0	0	0	-220'968.87	220'969
48960.00	Prélèvements sur la réserve liée au retraitement..	0	0	0	-220'968.87	220'969
963011	Cabane forestière du Haut	100	300	-200	110.70	-11
34	Charges financières	400	600	-200	110.70	289
34304.00	Travaux de gros entretien, bâtiments PF	300	300	0		300
34311.00	Matériel d'exploitation et fournitures PF	0	200	-200		0
34394.04	Primes d'assurances ECAP (PF)	100	100	0	110.70	-11
44	Revenus financiers	-300	-300	0		-300
44300.00	Loyers et fermages, biens-fonds PF	-300	-300	0		-300
963012	Cabane forestière du Bas (+ hangar)	-2'600	-2'600	0	-3'708.10	1'108
34	Charges financières	1'400	1'400	0	291.90	1'108
34304.00	Travaux de gros entretien, bâtiments PF	1'000	1'000	0		1'000
34394.00	Primes d'assurances bâtiments PF	100	100	0	13.75	86
34394.04	Primes d'assurances ECAP (PF)	300	300	0	278.15	22
39	Imputations internes	200	200	0	200.00	0
39100.00	Imput. internes pour prestations de services	200	200	0	200.00	0
44	Revenus financiers	-4'200	-4'200	0	-4'200.00	0
44300.00	Loyers et fermages, biens-fonds PF	-4'200	-4'200	0	-4'200.00	0
963013	Vignoble communal	4'900	200	4'700	-8'669.70	13'570
34	Charges financières	134'000	121'100	12'900	139'522.80	-5'523
34310.01	Frais des vendanges	16'700	15'000	1'700	15'834.90	865
34310.02	Travaux cultureux	104'700	95'200	9'500	92'080.95	12'619
34310.03	Travaux d'améliorations foncières	2'100	2'100	0		2'100
34390.01	Cotisations (PF)	100	100	0	30.00	70
34393.00	Impôts et taxes PF	1'400	0	1'400	1'401.85	-2
34394.05	Prime d'assurance grêle	8'500	8'200	300	8'477.10	23
34395.00	Prestations de services de tiers PF	500	500	0	381.25	119
34410.00	Réévaluation des terrains PF	0	0	0	21'316.75	-21'317
39	Imputations internes	1'800	1'800	0	2'253.95	-454
39400.00	Imput. internes intérêts et charges financières	1'800	1'800	0	2'253.95	-454
44	Revenus financiers	-130'900	-122'700	-8'200	-129'129.70	-1'770
44399.00	Autres produits des biens-fonds PF	-130'900	-122'700	-8'200	-129'129.70	-1'770
48	Revenus extraordinaires	0	0	0	-21'316.75	21'317
48960.00	Prélèvements sur la réserve liée au retraitement..	0	0	0	-21'316.75	21'317
97	Redistributions	-1'500	-1'800	300	-1'425.00	-75
	Revenus	-1'500	-1'800	300	-1'425.00	-75
97100	Redistributions liées à la taxe sur le CO2	-1'500	-1'800	300	-1'425.00	-75
46	Revenus de transfert	-1'500	-1'800	300	-1'425.00	-75
46900.00	Redistribution taxe CO2	-1'500	-1'800	300	-1'425.00	-75



Budget 2025

Compte d'exploitation Classification par nature

		Budget 2025	Budget 2024	Ecart	Comptes 2023	Ecart
	CHARGES	22'309'500	21'689'600	619'900	20'847'919.82	1'461'580
30	Charges de personnel	2'957'800	2'878'100	79'700	2'829'676.63	128'123
30000	Salaires, indemnités journalières et jetons de ..	146'000	141'000	5'000	150'132.50	-4'133
30100	Salaires du personnel administratif et d'explo..	2'181'800	2'166'800	15'000	2'180'946.90	853
30108	Variation provision HS + VAC	0	0	0	-7'048.50	7'049
30109	Remboursement de salaires du personnel ad..	0	0	0	-3'767.65	3'768
30300	Indemnités pour travailleurs temporaires	83'800	0	83'800	0.00	83'800
30400	Allocations pour enfants et allocations de for..	12'100	17'000	-4'900	16'871.40	-4'771
30490	Autres allocations (indemnités de piquet)	9'800	13'000	-3'200	10'640.00	-840
30500	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frai..	148'100	157'000	-8'900	145'787.30	2'313
30520	Cotisations patronales aux caisses de pensio..	280'100	281'500	-1'400	276'234.50	3'866
30530	Cotisations patronales aux assurances-accid..	12'100	13'600	-1'500	-11'068.90	23'169
30540	Cotisations patronales aux caisses de compe..	43'300	46'200	-2'900	42'270.80	1'029
30591	Fonds de formation professionnel	2'400	2'500	-100	1'935.70	464
30592	Cotisation des employeurs aux structures d'a..	4'300	4'700	-400	4'005.20	295
30593	Fonds formation apprentis	12'800	13'600	-800	10'011.25	2'789
30900	Formation et perfectionnement du personnel	21'100	19'700	1'400	9'019.40	12'081
30910	Recrutement du personnel	0	1'500	-1'500	1'257.95	-1'258
30990	Autres charges de personnel	100	0	100	2'448.78	-2'349
31	Charges de biens, de services et d'exploit..	2'693'100	2'507'300	185'800	2'774'445.16	-81'345
31000	Matériel de bureau	8'900	8'400	500	6'719.40	2'181
31010	Matériel d'exploitation, fournitures	57'800	58'200	-400	48'484.10	9'316
31020	Imprimés, publications	30'800	36'900	-6'100	31'075.75	-276
31030	Littérature spécialisée, magazines	1'100	1'100	0	952.00	148
31051	Frais de réception	33'500	33'500	0	29'876.45	3'624
31090	Autres charges de matériel et de marchandis..	4'800	3'400	1'400	54'612.20	-49'812
31100	Acquisition de meubles, machines et appareil..	31'000	21'000	10'000	10'849.85	20'150
31110	Acquisition de machines, appareils, véhicules..	84'400	102'900	-18'500	98'954.30	-14'554
31120	Acquisition de vêtements, linge, rideaux	9'500	8'900	600	9'634.55	-135
31130	Acquisition de matériel informatique	9'400	14'600	-5'200	12'698.79	-3'299
31180	Immobilisations incorporelles	17'100	5'200	11'900	2'913.30	14'187
31200	Alimentation et élimination	422'600	411'700	10'900	568'233.25	-145'633
31300	Prestations de services de tiers	834'300	806'900	27'400	745'424.82	88'875
31320	Honoraires de conseillers externes, experts, ..	37'300	30'800	6'500	44'687.62	-7'388
31331	Frais de participation au Bordereau Unique	68'000	66'500	1'500	67'440.00	560
31332	Contrat de prestation informatique	9'400	9'300	100	8'616.00	784
31340	Primes d'assurances	71'500	72'400	-900	68'546.85	2'953
31370	Impôts et taxes	14'800	15'800	-1'000	15'001.85	-202
31380	Cours, examens et conseils	5'000	0	5'000	0.00	5'000
31400	Entretien des terrains	45'900	69'900	-24'000	47'051.89	-1'152
31410	Entretien des routes / voies de communication	115'100	82'400	32'700	88'342.25	26'758
31420	Entretien des ouvrages d'aménagement des ..	151'800	140'000	11'800	233'356.15	-81'556
31430	Entretien d'autres ouvrages de génie civil	86'500	72'300	14'200	92'241.38	-5'741
31440	Entretien des terrains bâtis et bâtiments	133'700	83'100	50'600	100'441.25	33'259
31450	Entretien des forêts	4'200	4'200	0	176.80	4'023
31500	Entretien de meubles, machines et appareils ..	10'100	9'300	800	8'943.51	1'156
31510	Entretien de machines, appareils, véhicules e..	82'100	56'500	25'600	71'272.81	10'827
31530	Entretien de matériel informatique	97'200	102'400	-5'200	80'120.05	17'080
31610	Loyers, frais d'utilisation des immobilisations	25'500	25'500	0	25'175.00	325
31700	Frais de déplacement et autres frais	9'000	8'500	500	7'673.95	1'326
31810	Pertes sur créances effectives	153'000	118'300	34'700	171'588.94	-18'589
31900	Prestations en dommages et intérêts	0	0	0	9.33	-9
31920	Indemnisation de droits	400	400	0	286.00	114
31990	Autres charges d'exploitation	9'200	9'400	-200	5'910.93	3'289
33	Amortissements du patrimoine administra..	2'556'800	2'498'700	58'100	2'458'265.95	98'534
33001	Amort. planifiés, routes/voies communication ..	98'800	86'400	12'400	89'748.40	9'052
33002	Amort. planifiés, aménagement des eaux PA	122'600	125'300	-2'700	174'600.00	-52'000
33003	Amort. planifiés, autres ouvrages génie civil PA	801'900	783'600	18'300	755'888.05	46'012
33004	Amort. planifiés, terrains bâtis PA	1'399'400	1'394'100	5'300	1'348'152.65	51'247
33006	Amort. planifiés, biens meubles PA	40'800	22'000	18'800	36'576.85	4'223



Budget 2025

Compte d'exploitation Classification par nature		Budget 2025	Budget 2024	Ecart	Comptes 2023	Ecart
33200	Amort. planifiés, immob. incorporelles	93'300	87'300	6'000	53'300.00	40'000
34	Charges financières	395'400	349'900	45'500	691'916.51	-296'517
34010	Intérêts passifs des engagements financiers ..	1'000	0	1'000	487.50	513
34060	Intérêts passifs des engagements financiers ..	169'600	170'800	-1'200	199'886.10	-30'286
34200	Acquisition et administration de capital	2'500	3'000	-500	30.35	2'470
34300	Travaux de gros entretien, terrains PF	2'200	2'200	0	476.05	1'724
34304	Travaux de gros entretien, bâtiments PF	65'700	33'000	32'700	57'066.84	8'633
34310	Entretien courant des biens-fonds par des tiers	123'500	112'300	11'200	107'915.85	15'584
34311	Matériel d'exploitation et fournitures	0	200	-200	0.00	0
34390	Matériel de bureau, imprimés, publications, lit..	100	100	0	30.00	70
34391	Eau, énergie, combustible	11'600	9'900	1'700	12'403.20	-803
34393	Impôts et taxes	1'400	0	1'400	1'401.85	-2
34394	Primes d'assurances PF	17'300	17'900	-600	17'278.70	21
34395	Prestations de services de tiers	500	500	0	381.25	119
34410	Réévaluation des terrains PF	0	0	0	21'316.75	-21'317
34414	Réévaluation des bâtiments PF	0	0	0	273'242.07	-273'242
35	Attrib. aux fonds et financements spéciaux	139'600	142'500	-2'900	137'784.94	1'815
35100	Attributions aux financements spéciaux du ca..	0	0	0	42'749.47	-42'749
35110	Attributions aux fonds du capital propre	139'600	142'500	-2'900	95'035.47	44'565
36	Charges de transfert	11'415'100	11'220'100	195'000	10'805'367.63	609'732
36010	Quotes-parts de revenus destinées aux canto..	31'200	32'200	-1'000	29'593.55	1'606
36110	Dédommagements aux cantons et aux conco..	2'310'800	2'419'700	-108'900	2'352'924.97	-42'125
36120	Dédommagements aux communes et aux sy..	7'218'500	7'025'300	193'200	6'722'393.38	496'107
36140	Dédommagements aux entreprises publiques	580'500	491'300	89'200	436'130.88	144'369
36228	Compensation des charges entre communes	92'700	134'500	-41'800	113'639.00	-20'939
36320	Subventions aux communes et aux syndicats..	2'000	2'000	0	8'907.10	-6'907
36340	Subventions aux entreprises publiques	78'700	78'900	-200	73'884.20	4'816
36350	Subventions aux entreprises privées	9'500	7'200	2'300	5'712.00	3'788
36360	Subventions aux organisations privées à but ..	105'800	103'800	2'000	94'164.40	11'636
36370	Subventions aux personnes physiques	985'400	925'200	60'200	951'311.15	34'089
36500	Réévaluations, participations PA	0	0	0	16'707.00	-16'707
37	Subventions à redistribuer	190'000	210'000	-20'000	186'746.00	3'254
37010	Cantons et concordats	190'000	210'000	-20'000	186'746.00	3'254
38	Charges extraordinaires	1'205'600	1'131'000	74'600	193'346.58	1'012'253
38790.00	Amortissement complémentaire de dépenses..	1'205'600	1'131'000	74'600	193'346.58	1'012'253
39	Imputations internes	756'100	752'000	4'100	770'370.42	-14'270
39100	Imputations internes pour prestations de servi..	327'000	327'900	-900	309'922.00	17'078
39300	Imputations internes pour frais administratifs ..	236'500	232'100	4'400	240'408.82	-3'909
39400	Imputations internes pour intérêts et charges ..	170'600	170'800	-200	200'373.60	-29'774
39900	Autres imputations internes	22'000	21'200	800	19'666.00	2'334
	PRODUITS	-22'608'000	-21'799'700	-808'300	-21'869'077.89	-738'922
40	Revenus fiscaux	-15'196'000	-14'668'000	-528'000	-14'433'578.88	-762'421
40000	Impôts sur le revenu, personnes physiques - ..	-10'458'500	-9'889'000	-569'500	-9'953'783.70	-504'716
40001	Impôts sur le revenu, personnes physiques - ..	-101'900	-83'100	-18'800	-77'873.20	-24'027
40002	Rappels d'impôts sur le revenu, personnes p..	-21'200	-18'200	-3'000	-10'175.33	-11'025
40006	Imputation forfaitaire d'impôt, personnes phys..	6'400	7'900	-1'500	2'805.85	3'594
40010	Impôts sur la fortune, personnes physiques - ..	-1'123'600	-1'088'200	-35'400	-1'086'313.50	-37'287
40012	Rappels d'impôts sur la fortune, personnes p..	-13'800	-10'800	-3'000	-12'608.65	-1'191
40020	Impôts à la source, personnes physiques	-190'900	-204'200	13'300	-160'126.25	-30'774
40030	Prestations en capital	-240'200	-254'200	14'000	-202'262.50	-37'938
40050	Impôts sur le revenu des travailleurs frontalier..	-281'300	-263'000	-18'300	-305'018.00	23'718
40100	Impôts sur le bénéfice, personnes morales - ..	-1'070'000	-1'268'700	198'700	-844'225.85	-225'774



Budget 2025

Compte d'exploitation Classification par nature		Budget 2025	Budget 2024	Ecart	Comptes 2023	Ecart
40101	Impôts sur le bénéfice, personnes morales - ..	-304'700	-204'700	-100'000	-318'788.93	14'089
40107	Impôts sur le bénéfice, taxations rectificatives..	32'100	32'100	0	0.00	32'100
40110	Impôts sur le capital, personnes morales - an..	-135'000	-161'100	26'100	-136'499.34	1'499
40111	Impôts sur le capital, personnes morales - an..	-2'100	-27'500	25'400	-6'074.14	3'974
40190	Autres impôts directs, personnes morales	0	0	0	-370.55	371
40191	IPM part au fonds en proportion du nombre d'..	-834'000	-791'500	-42'500	-836'162.91	2'163
40210	Impôts fonciers	-422'600	-411'100	-11'500	-451'401.88	28'802
40330	Taxe des chiens	-34'700	-32'700	-2'000	-34'700.00	0
42	Taxes	-3'340'400	-3'351'700	11'300	-3'446'208.71	105'809
42100	Emoluments administratifs	-157'200	-141'700	-15'500	-158'738.55	1'539
42400	Taxes d'utilisation et taxes pour prestations d..	-309'400	-334'100	24'700	-282'974.48	-26'426
42401	Taxes facturées pour les services à financem..	-2'622'900	-2'624'800	1'900	-2'646'275.37	23'375
42500	Ventes	-65'500	-58'400	-7'100	-129'642.22	64'142
42600	Remboursements de tiers	-122'100	-139'300	17'200	-170'186.76	48'087
42700	Amendes	-30'000	-31'000	1'000	-25'420.00	-4'580
42900	Autres Taxe	-33'300	-22'400	-10'900	-32'971.33	-329
43	Revenus divers	-18'100	-18'500	400	-36'741.03	18'641
43090	Autres revenus d'exploitation	-18'100	-18'500	400	-36'741.03	18'641
44	Revenus financiers	-1'026'000	-972'300	-53'700	-1'427'561.96	401'562
44000	Intérêts des disponibilités	0	0	0	-21'101.67	21'102
44010	Intérêts des créances et comptes courants	-2'000	-1'600	-400	-2'319.15	319
44011	Intérêts moratoires sur impôts	-104'700	-89'200	-15'500	-134'466.41	29'766
44019	Intérêts rémunérateurs sur impôts (cpte de di..	0	200	-200	0.00	0
44200	Dividendes	0	-109'300	109'300	0.00	0
44300	Loyers et fermages, biens-fonds PF	-387'700	-388'800	1'100	-382'317.33	-5'383
44390	Remboursement de charges	-28'800	-27'000	-1'800	-29'880.25	1'080
44391	Autres remboursements de tiers	0	0	0	-230.50	231
44399	Autres produits des biens-fonds PF	-130'900	-122'700	-8'200	-129'129.70	-1'770
44434	Adaptations de bâtiments PF aux valeurs mar..	0	0	0	-246'368.42	246'368
44630	Entreprises publiques sous forme de SA ou s..	-106'300	0	-106'300	-109'269.90	2'970
44700	Loyers et fermages, biens-fonds PA	-128'700	-126'000	-2'700	-133'046.18	4'346
44720	Paiements pour utilisation des biens-fonds PA	-77'000	-70'300	-6'700	-82'346.50	5'347
44790	Autres produits des biens-fonds PA	-59'900	-37'600	-22'300	-61'901.95	2'002
44900	Réévaluations PA	0	0	0	-95'184.00	95'184
45	Prélèvem. sur fonds et financements spéc..	-1'408'300	-1'260'700	-147'600	-596'321.97	-811'978
45100	Prélèvements sur les financements spéciaux ..	-175'200	-105'700	-69'500	-371'762.34	196'562
45110	Prélèvements sur les fonds du capital propre	-1'233'100	-1'155'000	-78'100	-224'559.63	-1'008'540
46	Revenus de transfert	-183'600	-77'000	-106'600	-170'849.60	-12'750
46010	Quotes-parts au revenu des impôts cantonaux	-16'800	-16'700	-100	-16'575.00	-225
46110	Dédommagements des cantons et des conco..	-45'200	-37'400	-7'800	-42'423.00	-2'777
46219	Compensation des charges géo-topographiq..	-34'000	0	-34'000	0.00	-34'000
46227	Péréquation financière intercommunale	-78'100	-13'100	-65'000	-60'008.00	-18'092
46228	Compensation des charges entre communes	0	0	0	-22'879.00	22'879
46300	Subventions de la Confédération	0	0	0	-11'539.60	11'540
46311	Subventions du fonds de formation apprentis	-8'000	-8'000	0	-16'000.00	8'000
46900	Redistribution taxe CO2	-1'500	-1'800	300	-1'425.00	-75
47	Subventions à redistribuer	-190'000	-210'000	20'000	-186'679.50	-3'321
47010	Cantons et concordats	-190'000	-210'000	20'000	-186'679.50	-3'321
48	Revenus extraordinaires	-489'500	-489'500	0	-800'765.82	311'266
48930	Prélèvements sur les préfinancements du ca..	-33'000	-33'000	0	-33'000.00	0
48950	Prélèvements sur la réserve liée au retraitem..	-456'500	-456'500	0	-473'207.00	16'707
48960	Prélèvements sur la réserve liée au retraitem..	0	0	0	-294'558.82	294'559
49	Imputations internes	-756'100	-752'000	-4'100	-770'370.42	14'270



Budget 2025

Compte d'exploitation						
Classification par nature		Budget 2025	Budget 2024	Ecart	Comptes 2023	Ecart
49100	Imputations internes pour prestations de servi..	-327'000	-327'900	900	-309'922.00	-17'078
49300	Imputations internes pour frais administratifs ..	-236'500	-232'100	-4'400	-240'408.82	3'909
49400	Imputations internes pour intérêts et charges ..	-170'600	-170'800	200	-200'373.60	29'774
49900	Autres imputations internes	-22'000	-21'200	-800	-19'666.00	-2'334

Budget d'investissements du patrimoine administratif 2025 et prévisions d'investissements ultérieurs

Chapitre	Libellé	Dates	Montants bruts	2025		2026		2027 +
				Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	
			Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Dépenses nettes Fr.
15000	Service du feu Entretien hangar du feu (Rochettes 10)	à voter	34'200.00	34'200.00				
21700	Bâtiments scolaires Remplacement chauffage collège Coq d'Or Etude rénovation thermique collèges Corneilles + Coq-d'Or Rénovation thermique collège des Corneilles	à voter à voter à voter	1'103'000.00 150'000.00 6'000'000.00	1'103'000.00 150'000.00 6'000'000.00	-65'000.00			6'000'000.00
34100	Sports (général) Construction terrain multisport Aménagement terrain beach-volley	à voter à voter	225'000.00 135'000.00	225'000.00 135'000.00	-13'500.00			
34105	Centre sportif La Rive Réfection terrain de basket et piste 100 mètres	à voter	100'000.00	100'000.00		100'000.00		
34110	Port Construction capitainerie	12.12.2019	554'000.00	554'000.00		554'000.00		
34202	Parcs publics et chemins pédestres Espace vert Draizes-Ronzi	18.09.2024	79'100.00	79'100.00				
34203	Salle polyvalente Remplacement baie vitrée ouest Travaux entretien 2025 (ascenseur + scène)	22.10.2024 à voter	55'000.00 100'000.00	55'000.00 100'000.00		55'000.00 100'000.00		
35000	Paroisse protestante Révision générale de l'orgue du Temple	18.09.2024	58'000.00	58'000.00		58'000.00		

Chapitre	Libellé	Dates	Montants bruts Fr.	2025		2026		2027 + Dépenses nettes Fr.
				Dépenses Fr.	Recettes Fr.	Dépenses Fr.	Recettes Fr.	
61500	Routes communales							
	Aménagement hangar TP	22.10.2024	37'000.00	37'000.00				
	Entretien 3 fontaines	22.10.2024	23'000.00	23'000.00				
	Réfection chaussée Draizes/Ronzi	18.09.2024	954'800.00	954'800.00	-954'800.00			
	Eclairage public Draizes/Ronzi	18.09.2024	217'800.00	217'800.00	-217'800.00			
	Réfection éclairage public - phase 1	22.06.2023	320'000.00	150'000.00				
	Réfection éclairage public - phase 2	à voter	320'000.00					
	Signalisation et marquage Draizes/Ronzi	18.09.2024	33'000.00	33'000.00	-33'000.00		160'000.00	160'000.00
	Véhicule utilitaire pont basculant	à voter	61'000.00	61'000.00				
	Trottoir traversant rue des Chavannes	21.03.2024	15'000.00	15'000.00				
	Trottoirs chemin de Chanélaz	21.03.2024	40'000.00	48'000.00				
	Piste cyclable et cheminement piétonnier rue des Courtils	21.03.2024	69'000.00	69'000.00				
	Passerelle piétonne sur le Vivier à Chanélaz	à voter	150'000.00				150'000.00	
61550	Chaussée et éclairage public Breguettes-Ruffières	à voter	180'000.00	90'000.00		90'000.00		500'000.00
	Assainissement réseau routier	à voter	1'000'000.00			500'000.00		
	Places de stationnement							
	Parc vélos administration	22.10.2024	9'000.00	9'000.00				
71010	Places de stationnement vélos à divers lieux			25'000.00		25'000.00		25'000.00
	Approvisionnement en eau							
	Réfection réseau eau Draizes/Ronzi	18.09.2024	520'400.00	520'400.00				
	Rénovation captage sources Auges et Chevalière I	22.06.2023	140'000.00	140'000.00				
	Assainissement réservoir Chevalière II	à voter	340'000.00				340'000.00	
	Rénovation captage sources Perreux	à voter	250'000.00				250'000.00	
	Assainissement approvisionnement en eau	à voter	500'000.00				250'000.00	250'000.00
	Etude PGA régionalisation	à voter	67'000.00	67'000.00				
	Assainissement des compteurs d'eau potable	à voter	98'600.00	98'600.00				
	Rénovation de la chambre interconnex Goutte-d'Or	à voter	150'000.00	150'000.00				
	Renforcement incendie Brandons / Sur la Fontaine	à voter	170'000.00				170'000.00	
	Déconnexion réseau vignes	à voter	50'000.00	25'000.00			25'000.00	
	72010	Traitement des eaux usées						
Réfection réseau eaux usées Draizes/Ronzi		18.09.2024	260'100.00	260'100.00				
Assainissement collecteur eaux usées Tertillière		à voter	460'000.00				460'000.00	
Assainissement collecteur eaux usées		à voter	250'000.00				125'000.00	125'000.00
Ouvrages de déversement communaux DO / BEP Chenaux		à voter	250'000.00	70'000.00			180'000.00	
	Assainissement collecteur mixte Sachet BF 6459	à voter	135'000.00	135'000.00				

Chapitre	Libellé	Dates	Montants bruts Fr.	2025		2026		2027 +
				Dépenses Fr.	Recettes Fr.	Dépenses Fr.	Recettes Fr.	Dépenses nettes Fr.
72030	Traitement des eaux claires Réfection réseau eaux claires Draizes/Ronzi Réseau eaux claires Breguettes-Ruffières Réfection réseau eaux claires	18.09.2024 à voter à voter	188'600.00 204'000.00 190'000.00	188'600.00 102'000.00		102'000.00 100'000.00	-63'000.00	90'000.00
77100	Cimetières, crématoires Construction colombarium	à voter	60'000.00			60'000.00		
79000	Aménagement du territoire (général) Révision du plan d'aménagement local (PAL) - phase 2	23.06.2022	372'000.00	80'000.00				
87110	Réseau d'électricité Credit annuel entretien et extension réseau Réfection réseau électrique Draizes/Ronzi Remplacement compteurs - phase 2 Réseau électrique Breguettes-Ruffières Réfection réseau électrique Assainissement des ADBT et renforcement réseau élect.	à voter 18.09.2024 à voter à voter à voter à voter	150'000.00 326'600.00 270'000.00 460'000.00 300'000.00 100'000.00	150'000.00 326'600.00 71'000.00 460'000.00 100'000.00		150'000.00 71'000.00 150'000.00		150'000.00 128'000.00 150'000.00
87120	Commerce de l'électricité Participation SA financement photovoltaïque CSRC	21.03.2024	50'000.00	50'000.00				
			18'410'200.00	6'666'200.00	-1'284'100.00	4'012'000.00	-63'000.00	7'578'000.00

Investissements nets 2025	5'382'100.00
----------------------------------	---------------------



Budget 2025

Investissements du PA Classification fonctionnelle		Budget 2025	Budget 2024	Ecart	Comptes 2023	Ecart
ADMINISTRATION GENERALE		0	150'000	-150'000	60'360.45	-60'360
Charges		0	150'000	-150'000	60'360.45	-60'360
02	Services généraux	0	150'000	-150'000	60'360.45	-60'360
Charges		0	150'000	-150'000	60'360.45	-60'360
0220	Services généraux, autres	0	150'000	-150'000	60'360.45	-60'360
Charges		0	150'000	-150'000	60'360.45	-60'360
52	Immobilisations incorporelles	0	150'000	-150'000	60'360.45	-60'360
52900.04	Etude projet fusion Milvignes, Boudry et Cort..	0	0	0	1'319.00	-1'319
52900.05	Projet fusion Milvignes, Boudry et Cortailod - ..	0	0	0	59'041.45	-59'041
52900.08	Trvx préparatoires Commune de Basse-Areu..	0	150'000	-150'000	0.00	0



Budget 2025

Investissements du PA Classification fonctionnelle		Budget 2025	Budget 2024	Ecart	Comptes 2023	Ecart
ORDRE ET SECURITE PUBLIQUE, DEFEN..		34'200	0	34'200	-241.80	34'442
Charges		34'200	0	34'200	6'821.20	27'379
Revenus		0	0	0	-7'063.00	7'063
15 Service du feu		34'200	0	34'200	-241.80	34'442
Charges		34'200	0	34'200	6'821.20	27'379
Revenus		0	0	0	-7'063.00	7'063
1500 Service du feu		34'200	0	34'200	-241.80	34'442
Charges		34'200	0	34'200	6'821.20	27'379
Revenus		0	0	0	-7'063.00	7'063
50 Immobilisations corporelles		34'200	0	34'200	6'821.20	27'379
50400.29	Modernis. de la centrale feu - hangar du feu	0	0	0	6'821.20	-6'821
50400.35	* Trvx d'entretien hangar du feu Rochettes 10	34'200	0	34'200	0.00	34'200
63 Subventions d'investissement acquises		0	0	0	-7'063.00	7'063
63100.06	Subv. installation PAC - Rochettes 10	0	0	0	-7'063.00	7'063



Budget 2025

Investissements du PA Classification fonctionnelle		Budget 2025	Budget 2024	Ecart	Comptes 2023	Ecart
FORMATION		1'188'000	1'444'500	-256'500	92'452.10	1'095'548
Charges		1'253'000	1'494'500	-241'500	92'452.10	1'160'548
Revenus		-65'000	-50'000	-15'000	0.00	-65'000
21 Scolarité obligatoire		1'188'000	1'444'500	-256'500	92'452.10	1'095'548
Charges		1'253'000	1'494'500	-241'500	92'452.10	1'160'548
Revenus		-65'000	-50'000	-15'000	0.00	-65'000
2170 Bâtiments scolaires		1'188'000	1'444'500	-256'500	92'452.10	1'095'548
Charges		1'253'000	1'494'500	-241'500	92'452.10	1'160'548
Revenus		-65'000	-50'000	-15'000	0.00	-65'000
50 Immobilisations corporelles		1'253'000	1'494'500	-241'500	92'452.10	1'160'548
50400.36	Travaux dans les bâtiments scolaires en 2023	0	0	0	92'452.10	-92'452
50400.38	Isolation des combles du collège du Coq d'Or	0	50'000	-50'000	0.00	0
50400.39	Rempl. de néons au collège du Coq d'Or	0	12'000	-12'000	0.00	0
50400.40	Trvx de peinture intérieurs collège des Corneilles	0	20'000	-20'000	0.00	0
50400.41	Install. parois coupe-feu collège des Corneilles	0	20'000	-20'000	0.00	0
50400.42	Rempl. buffets matériel sport collège Corneilles	0	12'500	-12'500	0.00	0
50400.43	Eclairage LED salle de sport collège Corneilles	0	20'000	-20'000	0.00	0
50400.45	*Rempl. install.chauffage collège du Coq d'Or	1'103'000	1'360'000	-257'000	0.00	1'103'000
50400.48	*Etude rénov. thermique collèges Corneilles ..	150'000	0	150'000	0.00	150'000
63 Subventions d'investissement acquises		-65'000	0	-65'000	0.00	-65'000
63100.09	*Subv. rempl. chauffage collège Coq d'Or	-65'000	0	-65'000	0.00	-65'000
68 Recettes d'investissement extraordinaires		0	-50'000	50'000	0.00	0
68900.00	Autres recettes d'invest. extraordinaires	0	-50'000	50'000	0.00	0



Budget 2025

Investissements du PA Classification fonctionnelle		Budget 2025	Budget 2024	Ecart	Comptes 2023	Ecart
CULTURE, LOISIRS ET SPORTS, EGLISES		638'600	1'520'000	-881'400	752'164.92	-113'565
Charges		652'100	1'533'000	-880'900	786'032.96	-133'933
Revenus		-13'500	-13'000	-500	-33'868.04	20'368
32	Culture, autres	0	0	0	1'200.00	-1'200
	Charges	0	0	0	1'200.00	-1'200
3210	Bibliothèques	0	0	0	1'200.00	-1'200
	Charges	0	0	0	1'200.00	-1'200
50	Immobilisations corporelles	0	0	0	1'200.00	-1'200
50400.32	Rempl. des stores automatiques bibliothèque	0	0	0	1'200.00	-1'200
34	Sports et loisirs	580'600	1'520'000	-939'400	750'964.92	-170'365
	Charges	594'100	1'533'000	-938'900	784'832.96	-190'733
	Revenus	-13'500	-13'000	-500	-33'868.04	20'368
3410	Sports	211'500	967'000	-755'500	723'160.08	-511'660
	Charges	225'000	980'000	-755'000	738'160.08	-513'160
	Revenus	-13'500	-13'000	-500	-15'000.00	1'500
50	Immobilisations corporelles	225'000	980'000	-755'000	738'160.08	-513'160
50300.06	*Aménag. terrain de beach-volley	0	130'000	-130'000	0.00	0
50300.11	*Construction terrain multisport	225'000	0	225'000	0.00	225'000
50400.33	Rénovation bâtiments terrain de La Rive	0	800'000	-800'000	723'160.08	-723'160
50400.34	Centre sportif La Rive - panneaux solaires ph..	0	50'000	-50'000	15'000.00	-15'000
63	Subventions d'investissement acquises	-13'500	-13'000	-500	0.00	-13'500
63100.07	*Subv. LoRo-Sport - terrain beach-volley	-13'500	-13'000	-500	0.00	-13'500
68	Recettes d'investissement extraordinaires	0	0	0	-15'000.00	15'000
68040.00	Recettes d'invest. extraord. pour terrains bâtis	0	0	0	-15'000.00	15'000
3411	Port	0	300'000	-300'000	3'572.88	-3'573
	Charges	0	300'000	-300'000	3'572.88	-3'573
50	Immobilisations corporelles	0	300'000	-300'000	3'572.88	-3'573
50400.22	Construction capitainerie	0	300'000	-300'000	3'572.88	-3'573
3420	Loisirs	369'100	253'000	116'100	24'231.96	344'868
	Charges	369'100	253'000	116'100	43'100.00	326'000
	Revenus	0	0	0	-18'868.04	18'868
50	Immobilisations corporelles	369'100	253'000	116'100	43'100.00	326'000
50100.14	*Chemin pédestre Breguettes-Ruffières	0	192'000	-192'000	0.00	0
50300.04	*Plantation d'arbres	0	26'000	-26'000	0.00	0
50300.06	*Aménag. terrain de beach-volley	135'000	0	135'000	0.00	135'000
50300.08	Aménag. espace vert chemin des Draizes	79'100	0	79'100	0.00	79'100
50400.37	Trvx d'entretien de Cort'Agora en 2023	0	0	0	43'100.00	-43'100
50400.44	Trvx dans la salle polyvalente en 2024	0	35'000	-35'000	0.00	0
50400.46	Rempl. baie vitrée ouest Cort'Agora	55'000	0	55'000	0.00	55'000
50400.49	*Trvx d'entretien de Cort'Agora en 2025	100'000	0	100'000	0.00	100'000
63	Subventions d'investissement acquises	0	0	0	-18'868.04	18'868
63000.02	Subv. panneaux photovoltaïques - Draizes 23	0	0	0	-16'084.04	16'084
63100.05	Subv. installation chauffage - Draizes 23	0	0	0	-2'784.00	2'784
35	Eglises et affaires religieuses	58'000	0	58'000	0.00	58'000
	Charges	58'000	0	58'000	0.00	58'000
3500	Eglises et affaires religieuses	58'000	0	58'000	0.00	58'000



Budget 2025

Investissements du PA Classification fonctionnelle		Budget 2025	Budget 2024	Ecart	Comptes 2023	Ecart
Charges		58'000	0	58'000	0.00	58'000
50	Immobilisations corporelles	58'000	0	58'000	0.00	58'000
50600.14	Révision générale de l'orgue du Temple	58'000	0	58'000	0.00	58'000



Budget 2025

Investissements du PA		Budget	Budget	Ecart	Comptes	Ecart
Classification fonctionnelle		2025	2024		2023	
TRANSPORTS		527'000	462'600	64'400	308'608.18	218'392
Charges		1'732'600	1'543'600	189'000	513'383.98	1'219'216
Revenus		-1'205'600	-1'081'000	-124'600	-204'775.80	-1'000'824
61 Circulation routière		527'000	462'600	64'400	308'608.18	218'392
Charges		1'732'600	1'543'600	189'000	513'383.98	1'219'216
Revenus		-1'205'600	-1'081'000	-124'600	-204'775.80	-1'000'824
6150 Routes communales		493'000	401'400	91'600	302'808.18	190'192
Charges		1'698'600	1'482'400	216'200	507'583.98	1'191'016
Revenus		-1'205'600	-1'081'000	-124'600	-204'775.80	-1'000'824
50 Immobilisations corporelles		1'698'600	1'482'400	216'200	507'583.98	1'191'016
50100.18	Mise en conform. arrêts de bus pers. handicap.	0	30'000	-30'000	204'776.80	-204'777
50100.23	Signal. et marqu. routier - Ch. des Landions	0	0	0	3'414.10	-3'414
50100.25	Eclairage public - Rte de Sachet	0	115'000	-115'000	175'066.47	-175'066
50100.26	Aménag. trottoirs - Rte de Sachet	0	70'000	-70'000	122'955.38	-122'955
50100.27	Signalis. et marquage route de Sachet	0	2'400	-2'400	1'371.23	-1'371
50100.28	Réfection éclairage public 2023-2024	150'000	320'000	-170'000	0.00	150'000
50100.30	*Chaussée et EP Breguettes-Ruffières	90'000	89'000	1'000	0.00	90'000
50100.31	Aménag. routes et trottoirs Draizes-Ronzi	954'800	250'000	704'800	0.00	954'800
50100.32	Aménag. éclairage public Draizes-Ronzi	217'800	180'000	37'800	0.00	217'800
50100.33	Signalis. et marquage Draizes-Ronzi	33'000	25'000	8'000	0.00	33'000
50100.34	Mobilité douce	132'000	167'000	-35'000	0.00	132'000
50100.35	*Aménagement Courtils (arrêt bus)	0	20'000	-20'000	0.00	0
50300.09	Financement de l'entretien de 3 fontaines	23'000	0	23'000	0.00	23'000
50400.47	Trvx d'aménagement dans hangar T.P.	37'000	0	37'000	0.00	37'000
50600.11	Achat balayeuse à moteur thermique	0	161'000	-161'000	0.00	0
50600.13	Achat véhicule utilitaire à moteur électrique	0	53'000	-53'000	0.00	0
50600.17	*Achat véhicule utilitaire à pont basculant	61'000	0	61'000	0.00	61'000
63 Subventions d'investissement acquises		0	0	0	-26'429.22	26'429
63100.06	Subv. Mise en conformité LHand arrêts de bus	0	0	0	-26'429.22	26'429
68 Recettes d'investissement extraordinaires		-1'205'600	-1'081'000	-124'600	-178'346.58	-1'027'253
68010.00	Recettes d'invest. extraord. pour les routes	0	0	0	-178'346.58	178'347
68900.00	Autres recettes d'invest. extraordinaires	-1'205'600	-1'081'000	-124'600	0.00	-1'205'600
6155 Places de stationnement		34'000	61'200	-27'200	5'800.00	28'200
Charges		34'000	61'200	-27'200	5'800.00	28'200
50 Immobilisations corporelles		34'000	61'200	-27'200	5'800.00	28'200
50300.05	Install. abri à vélos - Cort'Agora	0	61'200	-61'200	5'800.00	-5'800
50300.10	Aménag. place de parc vélos Administration	9'000	0	9'000	0.00	9'000
50300.12	*Places de stationnement vélos à divers lieux	25'000	0	25'000	0.00	25'000



Budget 2025

Investissements du PA Classification fonctionnelle		Budget 2025	Budget 2024	Ecarts	Comptes 2023	Ecarts
PROTEC. ENVIRONNEM. ET AMENAG. TE..		1'836'700	1'701'500	135'200	1'642'560.86	194'139
Charges		1'836'700	1'701'500	135'200	1'773'256.86	63'443
Revenus		0	0	0	-130'696.00	130'696
71	Approvisionnement en eau	1'001'000	440'000	561'000	974'973.78	26'026
	Charges	1'001'000	440'000	561'000	974'973.78	26'026
7100	Approvisionnement en eau (en général)	1'001'000	440'000	561'000	974'973.78	26'026
	Charges	1'001'000	440'000	561'000	974'973.78	26'026
50	Immobilisations corporelles	1'001'000	440'000	561'000	959'097.78	41'902
50200.02	Réseau d'eau potable - Rte de Sachet	0	0	0	761'324.38	-761'324
50200.03	Trvx rénov. captage sources Auges + Chevali..	140'000	140'000	0	103'249.30	36'751
50200.04	*Assainissement des compteurs d'eau potable	98'600	0	98'600	0.00	98'600
50200.05	Réfection réseau eau Draizes/Ronzi	520'400	300'000	220'400	0.00	520'400
50200.06	*Etude PGA régionalisation	67'000	0	67'000	0.00	67'000
50200.07	*Rénovation chambre interconnex Goutte-d'Or	150'000	0	150'000	0.00	150'000
50200.08	*Déconnexion réseau vignes	25'000	0	25'000	0.00	25'000
50310.01	Sécurisation puits de captage La Tertillière	0	0	0	94'524.10	-94'524
52	Immobilisations incorporelles	0	0	0	15'876.00	-15'876
52900.03	Plan général d'alimentation en eau potable	0	0	0	15'876.00	-15'876
72	Traitement des eaux usées	755'700	951'500	-195'800	474'958.36	280'742
	Charges	755'700	951'500	-195'800	605'654.36	150'046
	Revenus	0	0	0	-130'696.00	130'696
7200	Traitement des eaux usées (en général)	465'100	700'000	-234'900	398'986.26	66'114
	Charges	465'100	700'000	-234'900	398'986.26	66'114
50	Immobilisations corporelles	465'100	700'000	-234'900	398'986.26	66'114
50320.12	Mise en conform. évacuation e.u. Pt-Cortailod	0	0	0	1'793.36	-1'793
50320.16	Améliorat. fonct. hydraulique BEP La Grassili..	0	0	0	164'426.42	-164'426
50320.17	Réseau d'évacuation des e.u. - Rte de Sachet	0	0	0	232'766.48	-232'766
50320.19	*Alarme BEP Chenaux	0	30'000	-30'000	0.00	0
50320.20	Evacuation e.u. Centre sportif La Rive	0	110'000	-110'000	0.00	0
50320.21	*Assainiss. collecteur e.u. La Tertillière	0	460'000	-460'000	0.00	0
50320.22	Réfect. réseau e.u. Draizes/Ronzi	260'100	100'000	160'100	0.00	260'100
50320.24	*Ouvrages de déversement communaux DO/..	70'000	0	70'000	0.00	70'000
50320.25	*Assainiss. collecteur mixte Sachet BF 6459	135'000	0	135'000	0.00	135'000
7203	Traitement des eaux claires	290'600	251'500	39'100	75'972.10	214'628
	Charges	290'600	251'500	39'100	206'668.10	83'932
	Revenus	0	0	0	-130'696.00	130'696
50	Immobilisations corporelles	290'600	251'500	39'100	206'668.10	83'932
50320.07	*Conduites eaux claires Breguettes-Ruffières	102'000	101'500	500	0.00	102'000
50320.18	Réseau d'évacuation des e.c. - Rte de Sachet	0	0	0	206'668.10	-206'668
50320.23	Réfect. réseau e.c. Draizes/Ronzi	188'600	150'000	38'600	0.00	188'600
63	Subventions d'investissement acquises	0	0	0	-130'696.00	130'696
63100.02	Subv. réfect. Ch. des Landions - réseau e.c.	0	0	0	-130'696.00	130'696
74	Aménagements	0	150'000	-150'000	0.00	0
	Charges	0	150'000	-150'000	0.00	0
7410	Corrections de cours d'eau	0	150'000	-150'000	0.00	0
	Charges	0	150'000	-150'000	0.00	0
50	Immobilisations corporelles	0	150'000	-150'000	0.00	0
50300.07	*Assainissement canal Tertillière (berges)	0	150'000	-150'000	0.00	0



Budget 2025

Investissements du PA Classification fonctionnelle		Budget 2025	Budget 2024	Ecart	Comptes 2023	Ecart
77	Protection de l'environnement, autres	0	0	0	24'507.50	-24'508
	Charges	0	0	0	24'507.50	-24'508
7710	Cimetières, crématoires	0	0	0	24'507.50	-24'508
	Charges	0	0	0	24'507.50	-24'508
50	Immobilisations corporelles	0	0	0	24'507.50	-24'508
50301.01	Sauvegarde vitraux U. Crivelli pour cimetière	0	0	0	24'507.50	-24'508
79	Aménagement du territoire	80'000	160'000	-80'000	168'121.22	-88'121
	Charges	80'000	160'000	-80'000	168'121.22	-88'121
7900	Aménagement du territoire (en général)	80'000	160'000	-80'000	168'121.22	-88'121
	Charges	80'000	160'000	-80'000	168'121.22	-88'121
52	Immobilisations incorporelles	80'000	160'000	-80'000	168'121.22	-88'121
52900.06	Formalisation plan aménag. local (PAL)	80'000	160'000	-80'000	168'121.22	-88'121



Budget 2025

Investissements du PA Classification fonctionnelle		Budget 2025	Budget 2024	Ecarts	Comptes 2023	Ecarts
ECONOMIE PUBLIQUE		1'157'600	1'374'100	-216'500	1'317'580.12	-159'980
Charges		1'157'600	1'374'100	-216'500	1'317'580.12	-159'980
82	Sylviculture	0	0	0	72'320.55	-72'321
	Charges	0	0	0	72'320.55	-72'321
8200	Sylviculture	0	0	0	72'320.55	-72'321
	Charges	0	0	0	72'320.55	-72'321
50	Immobilisations corporelles	0	0	0	72'320.55	-72'321
50100.29	Trvx réfection chemin forestier du Réservoir	0	0	0	72'320.55	-72'321
87	Combustibles et énergie	1'157'600	1'374'100	-216'500	1'245'259.57	-87'660
	Charges	1'157'600	1'374'100	-216'500	1'245'259.57	-87'660
8711	Réseau électrique	1'107'600	1'374'100	-266'500	1'245'259.57	-137'660
	Charges	1'107'600	1'374'100	-266'500	1'245'259.57	-137'660
50	Immobilisations corporelles	1'107'600	1'205'100	-97'500	1'245'259.57	-137'660
50340.08	*Réseau électrique Breguettes-Ruffières	460'000	229'500	230'500	0.00	460'000
50340.16	Renforc. réseau électr. Fabrique-Poissine	0	0	0	237'893.60	-237'894
50340.17	Assainiss. quatre armoires électriques BT	0	0	0	23'063.51	-23'064
50340.18	Remplacement de compteurs électriques	0	38'000	-38'000	118'233.93	-118'234
50340.21	Renforc. réseau électr. Draizes	0	0	0	43'373.72	-43'374
50340.22	Trvx d'entretien du réseau électrique 2023	0	0	0	152'949.95	-152'950
50340.23	Assainissement tableaux électriques BT	0	118'000	-118'000	81'617.69	-81'618
50340.24	Renforc. réseau électr. Pièces-Chaperon	0	0	0	196'753.58	-196'754
50340.25	Réseau d'électricité - Rte de Sachet	0	0	0	391'373.59	-391'374
50340.26	Renforc. réseau électr. BT Pt-Cortailod nord	0	135'000	-135'000	0.00	0
50340.27	Remplac. de compteurs électriques 2024-2027	0	71'000	-71'000	0.00	0
50340.28	Trvx d'entretien du réseau électrique 2024	0	150'000	-150'000	0.00	0
50340.29	Renforc. réseau électr. BT du Potat-Dessus	0	220'100	-220'100	0.00	0
50340.30	Assainissement de tableaux électriques BT	0	53'500	-53'500	0.00	0
50340.31	Réfect. réseau électr. Draizes-Ronzi	326'600	190'000	136'600	0.00	326'600
50340.32	*Trvx d'entretien du réseau électrique 2025	150'000	0	150'000	0.00	150'000
50340.33	*Remplacement compteurs - phase 2	71'000	0	71'000	0.00	71'000
50340.34	*Assain. des ADBT et renforcement réseau él..	100'000	0	100'000	0.00	100'000
52	Immobilisations incorporelles	0	169'000	-169'000	0.00	0
52900.07	Plan directeur réseau distribution électrique BT	0	124'000	-124'000	0.00	0
52900.09	*Plan communal des énergies	0	45'000	-45'000	0.00	0
8712	Commerce de l'électricité et autres	50'000	0	50'000	0.00	50'000
	Charges	50'000	0	50'000	0.00	50'000
55	Participations et capital social	50'000	0	50'000	0.00	50'000
55400.02	Capital-actions Les Cerisiers Solaire SA	50'000	0	50'000	0.00	50'000



Budget 2025

Investissements du PA Classification par nature		Budget 2025	Budget 2024	Ecart	Comptes 2023	Ecart
DEPENSES		6'666'200	7'796'700	1'130'500	4'549'887.67	-2'116'312
50	Immobilisations corporelles	6'536'200	7'317'700	781'500	4'305'530.00	-2'230'670
50100	Routes / voies de communication	1'577'600	1'460'400	-117'200	579'904.53	-997'695
50200	Aménagement des eaux	1'001'000	440'000	-561'000	864'573.68	-136'426
50300	Autres ouvrages de génie civil en général	496'100	367'200	-128'900	30'307.50	-465'793
50310	Ouvrages de génie civil de la station de pomp..	0	0	0	94'524.10	94'524
50320	Ouvrages de génie civil du traitement des ea..	755'700	951'500	195'800	605'654.36	-150'046
50340	Ouvrages de génie civil de la centrale électriq..	1'107'600	1'205'100	97'500	1'245'259.57	137'660
50400	Bâtiments	1'479'200	2'679'500	1'200'300	885'306.26	-593'894
50600	Biens mobiliers	119'000	214'000	95'000	0.00	-119'000
52	Immobilisations incorporelles	80'000	479'000	399'000	244'357.67	164'358
52900	Autres immobilisations incorporelles	80'000	479'000	399'000	244'357.67	164'358
55	Participations et capital social	50'000	0	-50'000	0.00	-50'000
55400	Participations aux entreprises publiques	50'000	0	-50'000	0.00	-50'000
RECETTES		-1'284'100	-1'144'000	140'100	-376'402.84	907'697
63	Subventions d'investissement acquises	-78'500	-13'000	65'500	-183'056.26	-104'556
63000	Subventions d'investissement de la Confédér..	0	0	0	-16'084.04	-16'084
63100	Subventions d'investissement des cantons et ..	-78'500	-13'000	65'500	-166'972.22	-88'472
68	Recettes d'investissement extraordinaires	-1'205'600	-1'131'000	74'600	-193'346.58	1'012'253
68010	Recettes d'investissement extraordinaires po..	0	0	0	-178'346.58	-178'347
68040	Recettes d'investissement extraordinaires po..	0	0	0	-15'000.00	-15'000
68900	Autres recettes d'investissement extraordinair..	-1'205'600	-1'131'000	74'600	0.00	1'205'600

Budget des dépenses du patrimoine financier 2025 et prévisions de dépenses ultérieures

Chapitre	Libellé	Dates	Montants bruts Fr.	2025		2026	2027 +
				Dépenses Fr.	Recettes Fr.	Dépenses nettes Fr.	Dépenses nettes Fr.
963002	Immeuble Coteaux 38 Transformation du bâtiment	à voter	2'100'000.00			1'000'000.00	1'100'000.00
96300x	Immeuble Coteaux 23 (anciens abattoirs) Transformation du bâtiment	à voter	800'000.00				800'000.00
963013	Vignoble communal Reconstitution de parcelles de vigne	à voter	90'000.00			90'000.00	
			2'990'000.00	-	-	1'090'000.00	1'900'000.00

Dépenses nettes 2025 -



Budget 2025

Investissements du PF Classification fonctionnelle		Budget 2025	Budget 2024	Ecart	Comptes 2023	Ecart
10	Fonctionnelle	0	228'000	-228'000	240'045.90	-240'046
	FINANCES ET IMPOTS	0	228'000	-228'000	240'045.90	-240'046
	Charges	0	228'000	-228'000	246'145.90	-246'146
	Revenus	0	0	0	-6'100.00	6'100
96	Administration de la fortune et de la dette	0	228'000	-228'000	240'045.90	-240'046
	Charges	0	228'000	-228'000	246'145.90	-246'146
	Revenus	0	0	0	-6'100.00	6'100
963	Biens-fonds du patrimoine financier	0	228'000	-228'000	240'045.90	-240'046
	Charges	0	228'000	-228'000	246'145.90	-246'146
	Revenus	0	0	0	-6'100.00	6'100
9630	Biens-fonds du patrimoine financier	0	228'000	-228'000	240'045.90	-240'046
	Charges	0	228'000	-228'000	246'145.90	-246'146
	Revenus	0	0	0	-6'100.00	6'100
96300	Biens-fonds du patrimoine financier	0	50'000	-50'000	0.00	0
75.00	Participations et capital social	0	50'000	-50'000	0.00	0
75400.01	*Particip. SA financement photovoltaïque CS..	0	50'000	-50'000	0.00	0
963001	Immeuble Coteaux 2 (Hôtel de Commune)	0	73'000	-73'000	24'521.90	-24'522
70	Immobilisations corporelles	0	73'000	-73'000	24'521.90	-24'522
70400.06	Réfection chambres froides Hôtel de Commu..	0	0	0	24'521.90	-24'522
70400.07	Rempl. fenêtres de l'Hôtel de Commune	0	73'000	-73'000	0.00	0
963008	Local commercial Impasse du Carraz 2	0	0	0	209'910.80	-209'911
70	Immobilisations corporelles	0	0	0	216'010.80	-216'011
70400.03	Local commercial Impasse du Carraz 2	0	0	0	216'010.80	-216'011
83.00	Subventions d'investissement acquises	0	0	0	-6'100.00	6'100
83100.01	Subv. Installation PAC - Carraz 2	0	0	0	-6'100.00	6'100
963013	Vignoble communal	0	105'000	-105'000	5'613.20	-5'613
70	Immobilisations corporelles	0	105'000	-105'000	5'613.20	-5'613
70000.02	Reconstitution vigne Les Collonges	0	0	0	5'613.20	-5'613
70000.03	*Plantation 3 parcelles de vignes	0	105'000	-105'000	0.00	0



Budget 2025

Investissements du PF Classification par nature		Budget 2025	Budget 2024	Ecart	Comptes 2023	Ecart
DEPENSES		0	228'000	228'000	246'145.90	246'146
70	Immobilisations corporelles	0	178'000	178'000	246'145.90	246'146
70000	Terrains	0	105'000	105'000	5'613.20	5'613
70400	Bâtiments	0	73'000	73'000	240'532.70	240'533
75.00	Participations et capital social	0	50'000	50'000	0.00	0
75400.00	Participations aux entreprises publiques	0	50'000	50'000	0.00	0
RECETTES		0	0	0	-6'100.00	-6'100
83.00	Subventions d'investissement acquises	0	0	0	-6'100.00	-6'100
83100.00	Subv. d'investiss. des cantons et des concord..	0	0	0	-6'100.00	-6'100